

MONSIEUR LE MAIRE

**Projet de mandature 2014-2020: Bordeaux,
ville fraternelle, métropole européenne**

M. LE MAIRE. -

Je serai très bref sur ce projet de mandature tout simplement parce que vous le connaissez.

Il s'agit, conformément aux nouvelles dispositions des lois de décentralisation de vous le présenter et de l'actualiser à l'occasion du débat budgétaire. Je me bornerai à vous en rappeler les grands axes.

Il s'agit d'abord d'assurer la place de Bordeaux au sein de sa métropole. On sait qu'au fil des années, il y a quelques décennies, la place de Bordeaux s'était affaiblie au sein de la métropole. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je pense qu'il faut poursuivre sur cette ligne au sein d'une métropole qui doit elle-même s'affirmer sur la scène européenne et internationale.

Concourent à cette ambition :

D'abord le projet urbain avec la livraison des équipements majeurs que vous connaissez, ceux qui sont déjà terminés comme le stade, ou ceux qui sont en cours d'achèvement comme la Cité Municipale.

C'est aussi bien sûr les nouveaux quartiers destinés à accueillir les nouveaux habitants. Je ne vais pas reprendre l'énumération de ces nouveaux quartiers sur l'arc de développement durable de notre ville.

C'est ensuite une ville dans laquelle on se déplace plus aisément. C'est le thème de la mobilité. Le bureau de Bordeaux Métropole et le Conseil examineront dans leurs prochaines réunions notre stratégie de mobilité, puisque c'est une compétence qui relève de la Métropole, donc je ne vais pas m'y attarder.

Cela passe par des infrastructures nouvelles absolument indispensables pour poursuivre l'évolution que nous connaissons depuis quelques années. Je rappelle que c'est la première fois que la part de la voiture en ville est passée de 64 à 59%. Ce n'est pas spectaculaire, mais c'est une orientation qu'il faut poursuivre.

Les infrastructures n'y suffiront pas. Il faudra aussi des changements de comportements majeurs. Je pense bien sûr au covoiturage ou à la pratique du vélo et des déplacements doux, ainsi qu'à l'utilisation de véhicules nouveaux, notamment des véhicules électriques.

Le troisième aspect de ce premier grand axe de développement de notre ville au sein de sa Métropole c'est bien sûr l'attractivité économique, touristique et culturelle de Bordeaux. Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu par exemple sur notre politique culturelle et le document d'orientation culturelle qui est vraiment au cœur de notre stratégie de développement urbain.

Le deuxième grand axe de ce projet de mandature c'est le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale qui se développe selon 5 grands axes que vous connaissez.

Pour simplifier je dirai :

- l'axe numéro 1 c'est l'emploi,
- l'axe numéro 2 c'est le logement,
- l'axe numéro 3 c'est la culture, l'éducation, le savoir,
- l'axe numéro 4 c'est la santé et le sport,
- l'axe numéro 5 c'est la tranquillité publique et la prévention.

Cette énumération est évidemment un peu réductrice, mais nous aurons l'occasion peut-être d'en reparler tout à l'heure lorsque Mme SIARRI présentera une nouvelle liste de projets qui vont être subventionnés par la Ville au titre de ce Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale.

Enfin troisième grand axe de notre projet de mandature, la méthode :

Agir au plus près des besoins des habitants ;

L'amélioration encore de tous les dispositifs de concertation et de co-construction de la ville dans les quartiers, ou dans les services publics au quotidien.

Voilà pour ce rapide résumé de ce document que vous connaissez.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le projet de mandature que vous nous aviez proposé l'an dernier on pouvait lire en phrase de conclusion :

« Ce projet de mandature n'est pas un document figé. Il fera l'objet d'une remise à jour chaque année au moment du débat d'orientation budgétaire au regard de l'avancement des projets et au fur et à mesure du processus de métropolisation. »

Deux observations par rapport à cette phrase qui concluait ce projet de mandature l'an dernier.

La première, ce document nous semble plutôt figé car sur un certain nombre de points c'est quasiment du copier-coller, mot pour mot, avec quelques erreurs d'ailleurs, puisque vous reprenez parfois des dates qui s'appliquaient véritablement à 2014 pour nous les resservir en 2015.

Deuxième observation, alors que la mutualisation bat son plein, on ne trouve pas grand-chose en la matière dans ce document de mandature.

Sur le fond je me focaliserai essentiellement sur le projet de mandature concernant les équipements de proximité.

J'ai le sentiment qu'on a quatre types d'équipements de proximité.

On a les équipements de proximité où des dates ont été annoncées alors que d'autres communications municipales nous semblent donner des informations contradictoires.

Premier exemple, le Palais des Sports. Je rappelle ici qu'on nous l'avait promis pour mars / avril 2014, puis mi-2015, puis fin juillet 2015, puis mi-novembre 2015. Je me souviens, peut-être que M. FLORIAN s'en souvient également, qu'en commission j'ai demandé : « Donc c'est bon, mi-novembre c'est sûr ? » « Oui, c'est sûr. » Et à la lecture de Sud-Ouest la semaine dernière on apprend que ça ne sera pas avant décembre et peut-être au-delà.

Toujours dans cette typologie d'équipements de proximité, la question également de la place André Meunier. Nous sommes assez surpris puisqu'on nous l'annonce et qu'en même temps dans ce Conseil on annule les marchés qui visaient sa réhabilitation. Peut-être que vous pourrez nous apporter quelques réponses.

Deuxième élément, les équipements annoncés, mais là pour le coup on n'a plus de dates. Peut-être que devant les élus vous allez pouvoir en donner quelques-unes.

Je pense par exemple à la salle des danses de Ginko. « Elle se fera à terme ». C'est l'expression employée. Mais à terme de quoi ? On ne sait pas trop.

L'école élémentaire Barbey, l'Espace sportif et associatif Victor Hugo : pas de dates.

Troisième catégorie d'équipements : ceux dont on ne parle plus du tout. J'ai fait des recherches informatiques sur le document pour être bien certain qu'ils avaient disparu. Peut-être que là vous allez pouvoir nous donner quelques éléments.

Le gymnase Charles Martin à Bacalan. Pas un mot.

Le gymnase Armagnac dont on attend la livraison après les dégâts des eaux. Pas un mot.

La Passerelle Eiffel qui a pourtant fait l'objet de pas mal de discussions ici. Pas un mot.

La réhabilitation de la place Ravesies qui là encore avait été promise. Pas un mot. Peut-être que vous pourriez nous donner quelques éléments.

Enfin les équipements repoussés :

L'Ecole des Bassins à Flot, l'ouverture qui était prévue en 2016 passe à 2019.

La question de tout ce qui est BHNS pour Bordeaux / Saint-Aubin, repoussée de 2017 à 2018.

La salle des fêtes du Grand Parc de 2016 à 2017.

Le groupe scolaire de La Benauge en 2016 qui nous était annoncé en 2014 et qui maintenant est repoussé à 2019.

La piscine Galin, 2019.

La bibliothèque de Caudéran qui passe de 2017 à 2018.

En réalité je ne sais pas si on a vraiment un projet de mandature. On a plutôt un projet de non mandature. Entre les projets repoussés et ceux qui sont purement abandonnés on a du mal à voir ce que vous voulez nous présenter comme politique en matière d'équipements de proximité sur les prochaines années.

Mais surtout, ce sera ma phrase de conclusion, ce qu'on peut regretter c'est qu'on peut entendre les restrictions budgétaires ; on les vit ici et dans d'autres collectivités également ; mais on constate tout de même encore une fois que pour les grands projets il n'y a pas de problèmes, ils sont livrés à temps ; on pense au grand stade, on pense à la Cité Municipale ; et puis quand il faut rajouter beaucoup d'argent, en une semaine vous êtes en capacité de débloquer 20 millions pour le Centre Culturel du Vin.

Par contre pour ce qui fait la proximité, ce qui fait le quotidien des gens vous êtes absolument absent. C'est ce qu'on tenait à mentionner dans cette intervention liée au projet de mandature.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de mandature 2014 / 2020 correspond naturellement à vos orientations politiques et budgétaires et à celles de votre majorité. Ne partageant pas quant à nous ces orientations, nous ne nous contenterons pas de les critiquer mais ferons trois propositions.

Première proposition.

Tout d'abord comment notre Conseil Municipal qui intervient une semaine jour pour jour avant l'ouverture de la conférence de Paris sur le climat, dite COP 21, pourrait-il s'abstraire de ce contexte ? Alors que nul ne peut parier aujourd'hui sur le succès espéré de cette conférence, beaucoup s'accordent à dire que les collectivités territoriales et spécialement les villes ont un rôle moteur à jouer dans la transition énergétique.

Le large champ de nos compétences nous permet en effet d'agir en ce sens en développant une économie innovante, en préservant les écosystèmes locaux, en encourageant les sources d'énergies renouvelables, en investissant dans la mobilité durable, en favorisant l'efficacité énergétique des édifices publics comme privés.

Chaque collectivité locale a les moyens et les devoirs d'accélérer et d'amplifier les engagements qui seront pris par les états, car ces sur le terrain, dans chaque territoire que se gagnera le combat pour le climat.

L'avenir climatique se décidera à Paris mais aussi dans toutes les autres villes du monde.

Vous-même, Monsieur le Maire, conscient de cet enjeu, avait été à l'initiative de ce qu'on appelait « L'appel de Bordeaux pour le climat » le 29 janvier 2015, et avez également signé l'appel lancé par Nicolas Hulot intitulé « Osons » voulant signifier la mobilisation des maires des grandes métropoles européennes dans ce combat et la nécessité d'un nouveau souffle.

Puissiez-vous, Monsieur le Maire, oser, pour relever ce défi et donner ce nouveau souffle au combat.

Puisse cet engagement devenir la boussole, voire l'horizon indépassable des futures politiques municipales bordelaises.

On ne peut considérer aujourd'hui que l'objectif de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique rarement évoqué dans l'ensemble des documents qui nous sont aujourd'hui proposés, irrigue vos orientations politiques et budgétaires.

Certes, me direz-vous, nous débattons aussi de notre situation en matière de développement durable.

Même si nous saluons quelques efforts en la matière nous aurons l'occasion de revenir sur le caractère décevant de vos objectifs, de vos résultats.

Deuxième proposition.

Le débat sur vos projets et orientations pourrait être plus fécond s'il s'accompagnait de véritables indicateurs destinés à évaluer l'impact des politiques engagées. A cet égard pourrez-vous vous dispenser plus longtemps du diagnostic des forces et faiblesses de notre territoire pouvant nous permettre de mieux orienter vos politiques économiques, sociales ou environnementales ?

Vous savez sûrement que le Commissariat général à l'égalité des territoires a déjà développé une série d'indicateurs autres que les seules performances économiques, comme la qualité de vie, satisfaction quant au logement, satisfaction quant à l'emploi, au sein de cartes interactives qui permettent aux territoires d'agir en ce sens.

La Ville de Bordeaux ne pourrait-elle pas être pionnière pour s'engager résolument vers ce type d'évaluation de ses politiques ? Cela rendrait nos débats ici moins théoriques.

Notamment deux indicateurs peuvent s'avérer précieux pour évaluer la pertinence de vos politiques, il s'agit de l'empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de la population bordelaise, ainsi que l'artificialisation des sols.

Par exemple très concrètement chacune de vos décisions d'investissements pourrait ainsi être prise au regard de son impact carbone et de ses conséquences sur les richesses de nos espaces naturels urbains trop souvent sacrifiés.

De plus en plus de villes dans le monde s'engagent dans l'alliance des villes neutres en carbone. Elles s'engagent notamment à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 80% avant 2050, ou de réduire au moins de deux tonnes leurs émissions annuelles par personne d'ici à 2050.

Pour mémoire, nos émissions bordelaises s'élèvent à 5,3 tonnes par personne et par an aujourd'hui. Nous en sommes loin.

Pourquoi ne pas se fixer pour objectif de rejoindre ce peloton de tête des villes préparant la société post-carbone ?

« La ville zéro carbone est tenable et indispensable » écrivait récemment dans le très sérieux journal Les Echos l'économiste Stéphane HALLEGATTE.

Nous sommes conscients des quelques efforts déjà entamés par la Ville, mais qui sont loin d'être à la hauteur de tels impératifs.

Etes-vous prêt, Monsieur le Maire, à examiner l'impact sur le climat de tous les nouveaux investissements que vous envisagez ?

Etes-vous prêt, Monsieur le Maire, à examiner l'impact sur la nature de tous vos projets immobiliers à Bordeaux-Lac, comme ailleurs ?

Voulant parler seulement de l'avenir je ne reviendrai pas ici, naturellement, sur l'inadéquation avec de tels objectifs de projets malheureusement déjà engagés.

Troisième et dernière proposition.

Vous déplorez et nous déplorons avec vous la baisse drastique des aides de l'Etat au financement des collectivités locales. C'est un état de fait durable auquel il convient de nous adapter.

C'est aussi pour nous une opportunité pour relever le défi d'une nouvelle intervention publique plus sobre, mais aussi plus efficace pour moins gaspiller nos ressources naturelles et financières.

Nous savons que le progrès de demain ne ressemblera pas à celui d'hier qui avait quelque chose de pervers, il épuisait les ressources et sacrifiait les générations futures.

Dans la ville de demain le progrès devra être soutenable. La précarité des uns, y compris énergétique, est une menace pour la prospérité de tous. Il faut inventer les richesses de demain. Une prospérité partagée, moins dépensière et plus soutenable.

Ce que la COP 21 doit poser comme horizon global nous pouvons le poser ici à Bordeaux comme objectif local. C'est possible et c'est nécessaire pour ne pas subir davantage le choc de l'effondrement du modèle qui s'achève.

Vous-même, Monsieur le Maire, avez envisagé cette nécessité en inaugurant cette nouvelle mandature en évoquant la nécessité d'une ville plus sobre le 28 mars 2014. Je vous cite :

« Nous devons contribuer à notre place à construire un nouveau modèle de croissance fondé sur la sobriété. »

Nous attendons impatiemment la traduction concrète de cet impératif dans vos politiques.

Voici quelques ambitions que nous vous proposons.

Ce n'est pas la course vers de nouveaux labels ou de nouveaux trophées, mais simplement de nouvelles orientations politiques et budgétaires permettant d'engager résolument notre ville dans la voie de la transition énergétique.

A cet égard je vous rappellerai que nous vous présentons aujourd'hui un vœu relatif à l'engagement de la Ville de Bordeaux en faveur des investissements dans les secteurs contribuant au dérèglement climatique. L'adopter très majoritairement, ce qui semble être le cas, sera pour nous un signe concret d'engagement dans la bonne direction. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, face à ces objectifs multiples, urbains, sociaux, économiques et environnementaux, je vous propose quelques réflexions et propositions sur le projet de mandature.

Pour commencer, la question de la cohérence et des choix est à mon sens le grand défi des mois et des années à venir. On ne peut pas en effet continuer à vouloir tout et son contraire.

Par exemple peut-on vouloir en même temps aujourd'hui plus de croissance et moins de gaz à effet de serre alors qu'il n'y a pas un exemple au monde où croissance et réduction des gaz à effet de serre vont de pair ?

Je le regrette, on peut tous le regretter, mais l'ancien modèle de croissance vertueuse conduisant au plein emploi et au bien être pour tous ne fonctionne plus. Il nous faut organiser la décroissance sélective d'un certain nombre d'activités consommatrices des ressources et promouvoir de nouvelles activités plus sobres, sans tomber dans le mirage aux alouettes de la croissance verte qui fait oublier à tous que la priorité est avant tout de consommer moins de ressources.

Or on ne retrouve pas assez dans le document de véritables orientations économiques fortes sur ce sujet. On pourrait par exemple, en s'appuyant sur un de nos atouts, le vin, se projeter vers l'avenir et essayer de constituer à Bordeaux un pôle d'excellence de recherche et de production autour de la conversion écologique de la vigne et du vin. Or, Bordeaux est malheureusement en retard dans ce domaine. Je le regrette beaucoup.

Second exemple qui interroge la question de la cohérence, celle du lien entre attractivité de la ville et ville pour tous. C'est une réflexion qui touche à mon avis toutes les grandes métropoles en France quelles que soient leurs couleurs politiques. Comment en effet bâtir une ville plus agréable

à vivre au quotidien sans rentrer dans le cercle vicieux qui entraîne une pression sur le foncier et au final une augmentation des prix qui exclut un grand nombre d'habitants ?

Il nous semble indispensable de réagir par une autre politique foncière plus volontariste à la récente étude immobilière qui montrait l'inadéquation à Bordeaux entre l'offre du logement et la réalité des revenus des classes moyennes.

Pour finir sur ce projet de mandature, quelques propositions dans un domaine stratégique pour la ville et l'agglomération, celui de la mobilité.

En termes de transports collectifs nous soutenons évidemment la création d'un transport en commun en site propre sur les boulevards.

Nous pensons qu'avec l'arrivée de la LGV en 2017 la liaison gare / universités via la place de la Victoire doit être renforcée. Nous avons suggéré il y a deux ans maintenant une ligne de tramway sur le cours de la Marne en interconnexion avec la ligne B et sommes persuadés qu'elle reste une solution pertinente et indispensable.

Enfin sur la mobilité il nous semble qu'on aura du mal à résoudre les problèmes actuels de congestion notamment sur la rocade en recourant au seul transport en commun, d'abord parce que le contexte des finances publiques est tendu, ensuite parce que les créations de lignes mettent du temps et qu'il faut des solutions immédiates, et enfin parce que, malheureusement, le transport en commun, on le voit dans les études ménages / déplacements, peine à faire davantage qu'absorber les nouvelles populations et répond partiellement aux problématiques d'étalement urbain.

Je pense qu'il est temps d'intégrer la voiture individuelle à la politique de mobilité durable en faisant des centaines de milliers de voitures présentes sur le territoire des outils efficaces de mobilité collective.

Ça peut paraître paradoxal de lier transport collectif et voiture individuelle, mais dans le contexte actuel l'optimisation de l'existant doit devenir la priorité absolue à la fois en termes de finances publiques et d'environnement. La voiture est sans doute l'avenir du transport collectif.

L'idée est de faire de notre ville et de la métropole une zone dans laquelle le covoiturage deviendrait au quotidien non pas l'exception, mais la règle, un réflexe évident et naturel. L'objectif est d'inverser la tendance actuelle en ayant une majorité de voitures avec deux, trois ou quatre personnes à bord.

Je suis persuadé que nous avons aujourd'hui l'écosystème idéal pour réussir cette mission : les outils numériques, la prise de conscience environnementale, le « ras-le-bol » des bouchons et le savoir-faire industriel autour de GERTRUDE, ou de GREENLINE, et les outils de pilotage.

Je vous propose, Monsieur le Maire, de faire du covoiturage une priorité métropolitaine.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je commencerai mon propos pour appuyer l'intervention de Pierre HURMIC en citant Eloi Laurent, économiste de l'OFCE qui dit :

« Les territoires sont des vecteurs privilégiés de la révolution des indicateurs de bien être, de résilience et de soutenabilité. »

Or, dans ce projet de mandature, encore une fois nous constatons que le mot « sobriété » est oublié. Nous pensons que la sobriété est un choix d'avenir rendu indispensable par les contraintes budgétaires historiques et surtout pour lutter contre le changement climatique.

Je prendrai donc trois domaines évoqués dans ce document qui me semblent significatifs du peu d'ambition de la ville d'aller plus loin dans le domaine de la résilience et de l'innovation frugale.

Dans le paragraphe sur l'activité économique, touristique et culturelle, nous déplorons que les filières d'excellence citées ne prennent pas en compte l'excellence environnementale.

Vous dites en outre :

« La Ville s'engagera dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production / consommation et favoriser les créations d'emplois. »

Alors, allons-y vraiment.

Pour l'instant une fois de plus les faits ne suivent pas les intentions.

Qui plus est, quelle déception de constater que tout ce paragraphe est un copier-coller de celui de l'année dernière.

Sur le zéro déchet, aucune avancée. A l'occasion des grands événements tels que la Fête du Vin, la Fête du Fleuve, les Epicuriales, Bordeaux SO GOOD et d'autres, non seulement on continue à produire des déchets, mais en plus la politique de collecte différenciée est inexistante.

Rien n'est fait pour permettre le tri et modifier les comportements de nos concitoyens.

Je vous rappelle la politique ambitieuse de San Francisco sur ce sujet. Il serait peut-être temps de s'en inspirer.

A l'heure de la Semaine européenne de la réduction des déchets qui se déroule en ce moment nous aurions aimé un affichage plus ambitieux de la Ville de Bordeaux et de la Métropole qui sont à la traîne.

Dans le chapitre « La ville nature » vous dites :

« Le bien être dans la ville c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public. »

Très bien. Alors qu'attend-t-on pour reverdir la place Pey-Berland et les espaces minéralisés de la ville, véritables îlots de chaleur lors des périodes estivales ?

M. LE MAIRE. -

Il faudra attendre longtemps...

MME JAMET. -

Pourquoi le coefficient de végétalisation prévu dans le PLU 3.1 ne sera appliqué à Bordeaux qu'à Claveau et sur l'OIN et n'est pas systématisé dans toute la ville ?

Toujours le fossé entre les intentions et les actes.

Sachez que les endroits les plus improbables peuvent être revégétalisés : dans son jardin, sa cour, sur les toits, dans les terrains vagues, dans un coin de parc, sur les balcons, terrasses et appuis de fenêtres, les accotements, les pieds des arbres et les bords des routes. Ouvrez grand les yeux et vous découvrirez toutes sortes d'espaces disponibles autour de nous.

Pourquoi ne pas encourager les habitants et associations, à l'image de ce que fait la Ville de (?) en Angleterre, à occuper ces espaces pacifiquement avec de petites plantations vivrières ?

Encourageons les initiatives telles que celles du Centre Social Paul Bert et mettons à leur disposition des espaces publics plus importants. Devenons une ville pilote des « incroyables comestibles ».

De plus, toujours dans ce chapitre, vous évoquez le fait de préserver et développer les continuités écologiques. Eh bien, commencez donc par sanctuariser les 15 ha de zones humides de la Jallère.

Enfin, une ville résiliente permet à une ville de s'apaiser. Vous le dites. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou actifs : marche, vélo.

Mais continuer à promouvoir les déplacements doux doit passer très concrètement par un développement des pistes cyclables sécurisées, les cheminements cycles sans discontinuité, et un réaménagement des grands axes de circulation, notamment des boulevards. Nous y reviendrons dans le cadre du rapport Développement durable.

Nous sommes par ailleurs ravis d'apprendre que la totalité de l'intra-boulevards passera en zone 30 d'ici 2020. Mais n'oubliez pas dans notre plan d'action les quartiers extra-boulevards qui sont des villages urbains à l'image de Saint-Augustin ou même Caudéran.

Osons, Monsieur le Maire, chers collègues, faire de Bordeaux une ville du bien vivre ensemble et du partage. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux pas tout à fait laisser dire que les équipements de proximité ne sont plus la priorité de notre équipe.

Evidemment certains projets ont des retards, et ce, quelle que soit la collectivité ou la structure qui les portent. Malheureusement un certain nombre d'impondérables existent.

Mais il y a aussi la liste des équipements que nous réalisons. Dans le domaine culturel :

La salle des fêtes du Grand Parc, la bibliothèque de Caudéran démarreront l'an prochain.

Le Muséum d'Histoire Naturelle est en travaux.

La Halle des Douves a été inaugurée.

Les ateliers d'artistes au Grand Parc de l'Annexe B vont démarrer.

Vous avez, Monsieur le Maire, trouvé un site pour réinstaller Pola.

La bibliothèque Saint-Michel a été rénovée. Elle est ouverte.

L'œil La Lucarne a été inauguré.

Les Archives Municipales ont été livrées.

La crypte de Saint Seurin a été réouverte.

J'arrête ici ma liste. Je veux juste dire qu'il y a ceux qui voient les 5% vides du verre et il y a ceux qui voient et qui remplissent les 95 autres pour cent. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Monsieur le Maire. Je ne peux pas non plus vous laisser dire que les équipements de proximité sportifs ont été abandonnés.

Très rapidement la liste.

Le Palais des Sports, c'est vrai, beaucoup d'imprévus indépendants de notre volonté. Forcément des nouvelles pas très agréables puisque ça concerne un dépôt de bilan de l'entreprise.

Ensuite des bouches de désenfumage non suffisantes alors qu'elles avaient été prévues par le SDIS et installées conformément à leur demande. Il faut doubler le nombre du dispositif. C'est le risque de réhabilitation d'un squelette en béton qui date de 1966 sur lequel il faut s'adapter avec les exigences d'une réglementation.

Nous avons fait des essais le 6 novembre, puis le 13 novembre. Ce n'était pas satisfaisant. Aujourd'hui on pense rouvrir fin décembre, début janvier.

Concernant Charles Martin, bien sûr le projet date, il est vrai, depuis un bout de temps. Il a été vite arrêté du fait du dispositif ministériel qui a évolué suite à la tempête Xynthia qui nous oblige à conforter les digues pour éviter leur rupture, ce qui pourrait entraîner des dommages sur la construction.

Aujourd'hui la confortation de ces digues a été plutôt envisagée du côté du projet Euratalantique, mais pour autant ce projet de Charles Martin n'est pas abandonné. Il faut juste le réadapter avec un PPRI.

Concernant Armagnac on espère 2016. Vous savez qu'il y a des procédures administratives lourdes là aussi indépendantes de notre volonté, mais ça devrait pouvoir avancer, en tout cas on l'espère, sur 2016 / 2017.

Concernant Victor Hugo, j'ai encore travaillé sur les plans ce matin. Nous envisageons une ouverture vers 2018.

Entre temps Ginko sera livré.

Je trouve que nous sommes quand même bien en marche sur ces équipements de proximité. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Je ne peux pas laisser dire que les grands événements sont insensibles aux questions liées au recyclage. Bordeaux SO GOOD vient de se terminer. Toutes les dégustations ont été faites avec des produits recyclables, des gobelets en carton, des petites fourchettes en bois.

Les produits consommés étaient des produits locaux préférentiellement bios. Ça a été le cas en particulier dans les écoles.

Vous rêvez d'un monde parfait. Nous aussi, bien entendu. Au quotidien nous développons beaucoup d'efforts. Nous travaillons beaucoup avec nos services aussi pour essayer de progresser.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord pour nous féliciter du fait que chaque année nous soyons appelés à rebalayer le projet de mandature. Ça permet effectivement de voir l'évolution des choses.

Sur la question des équipements de proximité nous avons fait un exercice très simple. Nous avons pris le programme des municipales aussi bien au niveau de l'ensemble de la ville qu'au niveau des quartiers et nous avons regardé pratiquement deux ans après qu'est-ce qui a été fait ou pas fait. Le seul constat que nous réalisons c'est que sur les grands équipements les délais sont tenus même s'il y a des surcoûts, et sur des équipements de proximité, pour plein de raisons, j'entends le PPRI, j'entends le désamiantage et ainsi de suite, il y a des retards qui sont pris. C'est plutôt ce double rythme que nous dénonçons.

Au-delà de ça je souhaitais faire 5 remarques rapides.

Première remarque un peu pour mémoire sur la question du logement et de l'habitat, mais peut-être qu'on le ré-évoquera plus tard.

Les derniers chiffres que l'on a montrent que la production de logements ne permet pas du tout une accession à la propriété par les Bordelaises et les Bordelais puisque nous sommes globalement entre 75 et 80% d'achats, si l'on en croit les différentes études réalisées par la défiscalisation - Mme TOUTON nous dira peut-être - mais en même temps les études qu'on reverra dans quelques jours à la Métropole montrent bien qu'il y a un écart très important entre la somme que les habitants de Bordeaux peuvent consacrer à l'accession à la propriété et la livraison des appartements ou des maisons. Ce n'est pas spécifiquement bordelais, mais ça nous paraît plus accentué à Bordeaux que dans d'autres métropoles.

Deuxième point, sur la question de la mobilité, Nicolas GUENRO l'a dit, on le ré-évoquera en Conseil Métropolitain, c'est pour vous dire et vous redire que pour nous l'absolue priorité c'est le bouclage de pont à pont, comme vous l'avez vous-même indiqué dans votre programme municipal. Je dis ça à titre préventif, parce que quand je regarde la finalisation du SDODM je vois qu'il est plus fait pour le tramway à Gradignan où le TRI me paraît moins important que dans d'autres endroits de la municipalité de Bordeaux.

L'exemple que je veux donner comme Nicolas GUENRO l'a fait, c'est sur la liaison place de la Victoire / gare Saint-Jean. Je sais bien que ça fait partie de la concertation sur le BHNS avec Saint-Aubin, mais il ne faudrait pas que demain la gare Saint-Jean qui va se développer en termes de fréquentation devienne une espèce de cul-de-sac comme on le connaît un peu aujourd'hui avec le grand stade.

Troisième remarque qui est peut-être plus structurante, c'est la question de l'emploi à Bordeaux et de la répartition de l'emploi entre Bordeaux et la Métropole.

Quand on regarde attentivement les chiffres de l'INSEE sur la période 2007 / 2012 sur les recensements les plus récents, on se rend compte, j'ai moi-même été surpris, que Bordeaux croît moins rapidement que le reste de la Métropole, mais c'est plutôt un creux avant que les opérations d'aménagement se remettent à produire, et surtout que le rythme de création d'emplois est nettement inférieur par rapport aux nouveaux habitants que sur le reste de la Métropole.

Conséquence de cela, les gens sont appelés à se déplacer de plus en plus sur la Métropole pour travailler, si tant est qu'ils aient un emploi. Et je pense que sur la question de la mobilité ça fait partie des leviers ; et nous avons des réserves importantes, tous types de réserves foncières, à l'intérieur de la ville pour pouvoir surmonter cet obstacle.

Quatrième point, ça m'amène à la question de l'aménagement du grand quartier de Bordeaux-Nord. Je sais que des études sont en cours. Je connais les différends que nous avons notamment sur l'aménagement de la rue de la Jallère, comme Delphine JAMET l'a redit, n'empêche que si on se projette à horizon de 5, 10, 15 ans on voit bien que c'est un des endroits les plus structurants de la Ville de Bordeaux et de la Métropole.

Il y a aussi une certaine urgence, puisqu'on voit le déménagement de certains sièges sociaux sur Euratlantique. Nous serions demandeurs d'un débat spécifique sur cette question, comme cela a pu être le cas sur les Bassins à Flot, sur Brazza, et que nous en avons l'habitude.

Dernier point, puisque vous l'évoquez, Monsieur le Maire, dans le projet de mandature, la question de la propreté qui nous a beaucoup occupés les uns et les autres.

La décision de transfert a été faite, pas forcément dans le sens qui avait été évoqué. Quel est le bilan puisqu'on sait que c'est un point fondamental, notamment pour la question du tourisme ? J'ai le regard attentif de Stéphane DELAUX. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Quelques précisions notamment à l'intention de M. ROUYEYRE.

M. ROUYEYRE a l'air de se plaindre qu'il n'y ait pas assez d'équipements de proximité, mais enfin il nous en a listé une demi-douzaine pour lesquels il s'inquiète de leur état d'avancement. Donc on ne peut pas à la fois dire qu'on consacre trop de nos financements pour des grands équipements, regretter qu'il y ait un manque d'équipements de proximité et nous lister tous ces équipements de proximité qui ont été décidés, qui sont financés, certes, pour certains qui ont un peu de retard, et les découvrir en séance.

C'est un laïus qui nous est servi assez régulièrement. C'est une petite musique qu'il essaie d'installer.

A la prochaine séance lors du vote du budget on refera le point sur les investissements de l'année 2016. Vous pourrez vérifier la traduction budgétaire avec les premiers coups de pioches, ou les premiers travaux sur certains équipements, et surtout à l'occasion d'une présentation plus vaste du Pacte de Cohésion Sociale avec une déclinaison que fera Alexandra SIARRI sur les équipements secteur par secteur.

Je ne reprendrai pas ce qui a été dit par Mme PIAZZA, ou M. ROBERT, mais simplement vous dire que notamment pour l'école de danse de Ginko, elle se fera, que pour l'école Barbey ça se fera, que pour les espaces associatifs au Palais des Sports ça va se faire. Effectivement il y a du retard, mais ce n'est pas simplement pour des contingences budgétaires. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte, il y a aussi parfois des décalages dus à des imprévus, ou à un retard réglementaire et administratif.

On n'est pas les seuls dans ce cas. Je vais prendre l'exemple de la MECA. C'est depuis 2010 que le Conseil Régional a décidé de faire la MECA. D'ailleurs il y a tellement longtemps que j'ai oublié ce que ça voulait dire. C'est un acronyme. Dans l'esprit, c'est un musée d'art contemporain et d'économie créative. Ça fait 5 ans que c'est décidé. On est en 2015 et il n'y a toujours pas eu un premier coup de pioche.

Le projet qui était envisagé à près de 50 millions d'euros en 2010, avant même que les travaux aient démarré il est à 56 millions d'euros.

Donc ce n'est pas propre à la Ville de Bordeaux d'avoir parfois des difficultés sur le calendrier de ses travaux. Ce sont des soucis qui sont partagés.

Pour M. ROUYEYRE plus précisément, je rappellerai aussi, un peu d'histoire, combien de temps il a fallu au Conseil Départemental, à l'époque au Conseil Général, pour réaliser la Maison départementale du handicap ?

Combien de temps a-t-il fallu au Département pour remettre à niveau un certain nombre de ses collèges dont certains sont toujours en attente ?

De même pour les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, où d'ailleurs pour accélérer le calendrier le Conseil Général et le Conseil Départemental ont fait appel à des PPP ?

Donc il ne s'agit pas de toujours pointer ce qui se passe ici sans faire le parallèle avec ce qui peut se passer ailleurs.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre à mes collègues sur deux sujets.

Tout d'abord la Jallère. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu au dernier Conseil Municipal, mais nous sommes tous conscients de l'importance stratégique de ce territoire pour les années à venir et tous conscients de sa fragilité, en particulier à cause des fameux 15 hectares de zones humides.

Dans ce contexte et parce que des terrains vont muter prochainement et ce sont de gros terrains, il y a quelques mois ont été lancées des pré-études sur ces territoires qui vont être confortées demain par des études environnementales importantes qui nous permettront en toute connaissance de cause les uns et les autres de pouvoir envisager un développement qui évidemment prendra en compte les zones humides et tout ce qui peut toucher à l'écologie et à l'environnement sur ce territoire.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de mener des études sur ce territoire et de commencer à avoir une vision globale et stratégique sur son développement, ou pas, et dans quelles conditions dans les années à venir. Il est impossible de le laisser tel quel sans se poser les bonnes questions. C'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment avec des pré-études et des études plus poussées d'un point de vue technique. Ça c'était pour la Jallère.

Concernant l'accès au logement, je pensais vous faire un petit point tout à l'heure à l'occasion d'une délibération sur le Passeport 1^{er} Logement, mais je voudrais quand même vous dire que grâce à la politique que nous avons mise en place en particulier pour les primo-accédants à Bordeaux, depuis 2011, c'est-à-dire pas tout à fait 4 ans, nous avons proposé à la vente 813 logements qui ont été labellisés, c'est-à-dire des logements neufs sur le territoire de Bordeaux qui sont mis en vente entre 2.500 et 3.000 euros le mètre carré, et la ville a aidé 269 ménages à acquérir un premier logement pour un montant d'aides, quand même, de 917.000 euros.

Ces dispositifs fonctionnent bien. On y reviendra peut-être tout à l'heure. On les fera évoluer puisque le gouvernement a tout récemment décidé de s'attaquer à la difficulté qu'ont nos concitoyens à acquérir un logement dans les zones tendues.

Pour ce qui est des prix : les prix à Bordeaux, nous avons les derniers indicateurs fin de 3^{ème} trimestre 2015, sont pour le neuf à 3.770 euros, ce qui est un prix certes élevé, mais qui est stabilisé depuis 2012 puisque nous travaillons avec les opérateurs à avoir des prix de sorties qui soient un peu plus raisonnables.

Voilà pour les grands éléments là-dessus.

Notre objectif est bien entendu que le plus grand nombre puisse accéder à la propriété sur Bordeaux. Bordeaux est une ville attractive. Il y a une énorme demande. Nous nous employons à répondre par une offre la plus importante possible. C'est le seul moyen de faire baisser les prix.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je me réjouis de ce débat intéressant. Je vais reprendre quelques-uns des éléments ou des critiques qui ont été formulés.

Ce serait un copier-coller dans certaines de ses parties. Encore heureux. Ça serait stupéfiant qu'un an et demi après les élections municipales on ait radicalement changé notre projet de mandature. On est évidemment dans la continuité avec des adaptations et des évolutions.

On me dit ensuite qu'on ne parle pas de la métropolisation. Référez-vous au document débat d'orientation budgétaire, de longs paragraphes y sont consacrés.

On me dit qu'on n'y parle pas de développement durable. Nous allons avoir dans un instant l'examen du rapport sur le développement durable et Anne WALRYCK pourra répondre de façon très exhaustive aux questions qui ont été posées.

Ensuite on nous fait une liste à la Prévert, qui est en fait un fourre-tout de la mauvaise foi, des équipements de proximité qui n'auraient pas été réalisés.

Je ne vais pas reprendre ce qui a déjà été dit sur les équipements sportifs ou sur d'autres équipements, mais il y a quand même des choses qui font sourire.

Le gymnase d'Armagnac, quand est-ce qu'il sera fait ?

Il est fait. Simplement les experts n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les raisons pour lesquelles il est inondé régulièrement chaque fois qu'il pleut. Je pense que ce type de pépin arrive à toutes les collectivités constructrices.

Deuxièmement, l'école des Bassins à flot.

Bien sûr qu'elle est décalée de 2 ans. Pourquoi ? Qui savait qu'il y avait des matières radioactives dans le sol de l'emprise où elle devait être construite ? On va le reprocher à la Ville ?

Je pourrais rallonger la liste.

La place André Meunier, si effectivement ce projet est décalé c'est parce que le parking a été construit dans des conditions qui font que le sol sur lequel devait être aménagé un espace destiné au public n'est pas stabilisé. Ça aussi c'est un pépin dans la construction totalement indépendant de la volonté de la Ville.

Le pompon c'est la place Ravesies. Quand j'entends poser la question : « Où en est le projet de la place Ravesies ? », M. FELTESSE peut porter le témoignage que nous avons décidé ensemble dans le cadre d'un programme d'économie de la Métropole l'abandon du projet de la place Ravesies qui nous paraissait trop dispendieux.

Alors M. ROUYEYRE utilise des arguments que je ne caractériserai pas davantage.

Ensuite la mobilité. Je vous renvoie au SDODM que nous allons examiner au bureau de la Métropole jeudi prochain et en séance du Conseil de Métropole dans la foulée.

Je voudrais simplement dire à M. GUENRO que j'ai découvert avec surprise et jubilation l'apologie qu'il a faite du véhicule individuel. Tout arrive.

Je pensais qu'il fallait virer les voitures du centre ville. Maintenant il faut les accepter. Evidemment ça sera des voitures qui ne pollueront pas, mais qui ne seront pas électriques... parce que l'électricité c'est dangereux, surtout quand c'est produit de manière électronucléaire. Donc peut-être des voitures à hydrogène ? Ce sera des voitures sans conducteur, c'est vrai, ça peut arriver, des voitures où on co-voiturera systématiquement, même pour ceux qui ne veulent pas co-voiturer... Voilà.

En tout cas il y a là une percée idéologique très intéressante sur la place du véhicule individuel.

Quant aux indicateurs de résultats qu'ont souhaité plusieurs orateurs, notamment M. GUENRO, moi j'en ai quelques-uns qui sont tirés de l'enquête que nous confions tous les 6 mois à l'IFOP, dont le dernier exemplaire vient de sortir, je le communiquerai au bureau de Bordeaux-Métropole jeudi prochain, où on interroge les habitants de l'agglomération sur ce qu'ils pensent de l'agglomération.

Agréable à vivre : 97 %

Bien équipée pour les loisirs et la culture : 89%

Bien équipée pour le sport : 88 %

Bien desservie par les transports : 87%

Avec de nombreux espaces verts : 85%

Attractive pour les entreprises : 85%

Respectueuse de l'environnement : 84%

Ce sont des indicateurs de résultats, ou en tout cas de satisfaction de la population, ce qui est plutôt intéressant. La population ça compte autant que les experts qui publient des indicateurs technocratiques.

C'est vrai que c'est moins bon sur la facilité de se loger, mais il y a quand même 54% contre 45, ou sur la capacité à trouver du travail. C'est le seul point sur lequel les réponses négatives l'emportent sur les réponses positives, 46% contre 47. C'est un peu lié à la situation nationale de l'emploi, je le pense, et au taux de chômage de notre agglomération qui est dans la moyenne nationale.

Voilà, je pense, ce qui permet de dire que les critiques que nous avons entendues sur les défaillances de la ville ou de l'agglomération ne sont pas entièrement justifiées.

Sur la propreté, c'est le seul point sur lequel je reviendrai sur les observations de M. FELTESSE.

M. FELTESSE, le transfert se fait au 1^{er} janvier 2016 et vous me demandez les résultats que l'on peut observer aujourd'hui sur ce transfert. Patientons un peu. J'espère qu'il nous permettra des améliorations substantielles.

Il n'y a pas de vote à proprement parler sur ce document que nous retrouverons l'année prochaine avec l'essentiel de ce qu'il y a dedans. Nous le ferons évoluer, naturellement, mais nous n'allons pas changer de projet de mandature année après année.

M. LE MAIRE. -

Nous passons au deuxième dossier de la séance.

Bordeaux, ville fraternelle, métropole européenne

PROJET DE MANDATURE 2014 – 2020

Sommaire

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européennep 5

1. Le projet urbain
 - 1.1. La livraison d'équipements majeurs
 - 1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers
2. Une ville connectée pour une vie mobile.....p 7
 - 2.1. Se déplacer mieux et partout
 - 2.2. L'aménagement numérique du territoire
3. Attractivité économique, touristique et culturelle.....p 8

II – Garantir et consolider la cohésion sociale et territorialep 11

- Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif.....p 11
- 1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois
 - 1.2. Préserver et encourager le lien social offert par le bénévolat
- Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie.....p 12
- 2.1 Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire
 - 2.2 Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques
 - 2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne
- Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.....p 14
- 3.1. Accéder aux savoirs
 - 3.2. La culture pour tous, partout
- Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine.....p 15
- 4.1. La santé
 - 4.2. Le Sport
 - 4.3. La ville nature
 - 4.4. La lutte contre la pollution
- Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations.....p 17
- 5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public
 - 5.2. Gérer la vie nocturne
 - 5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

III – La méthode - Agir au plus près des besoins des habitantsp 19

1. Agir au plus près des besoins des habitants.....p 19
2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité.....p 19
3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.....p 20
4. Démocratie quotidienne et concertation.....p 21

Au cours des 20 dernières années, Bordeaux s'est métamorphosée et a conquis son statut de métropole, au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération. En s'appuyant sur trois projets urbains successifs (1996 – 2009 – 2013), la ville a requalifié ses quartiers anciens, tout en lançant d'ambitieuses opérations d'urbanisme ; elle a densifié ses équipements de proximité, tout en sachant lancer des projets d'envergure, tels que la reconquête des quais, le nouveau stade ou la future cité des civilisations du vin. La population, qui avait sensiblement décliné au cours des décennies antérieures, est en hausse, avec une croissance, sur 20 ans, de l'ordre de 30 000 habitants, soit 15 %.

Tout ceci s'est fait en intégrant les enjeux humains de cette mutation. Le projet social a été au cœur des politiques menées par la Ville au bénéfice de ses habitants, et la prise en compte des enjeux environnementaux s'est affirmée dans l'agenda 21 dont la Ville s'est dotée.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier qui interpelle toutes les collectivités territoriales, Bordeaux doit capitaliser ces acquis, pour devenir le cœur d'une métropole du XXI^{ème} siècle, à la fois ambitieuse dans son développement, vers le million d'habitants dans les 20 ans à venir, attractive en termes économiques, et donc créatrice d'emplois et soucieuse de conserver ses valeurs et la qualité de vie de ses habitants.

Tel sera l'enjeu des prochaines années avec la volonté affichée de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises pour développer l'emploi, de renforcer le rayonnement de la métropole et de renforcer la cohésion du corps social bordelais grâce à la mise en œuvre du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Notre environnement institutionnel va profondément muter au cours des prochaines années : l'Etat devra poursuivre sa cure d'amaigrissement, au fur et à mesure du transfert aux collectivités d'une part de ses prérogatives et pour assainir les comptes publics, les Régions vont prochainement voir leur périmètre agrandi, et leurs compétences dans le domaine de l'économie, des infrastructures, de la formation et du développement, élargies. S'agissant des milieux urbains, le transfert d'une part des compétences des Départements aux nouvelles métropoles est désormais un fait acquis.

La création des métropoles se traduit par une sensible évolution des relations entre les communes et leur intercommunalité : la mutualisation et le transfert de compétences des communes vers les métropoles s'accompagnent d'une redéfinition des périmètres d'intervention, et d'une intégration des services, plus ou moins poussée selon les volontés politiques locales. Le « coefficient d'intégration et de mutualisation » sera pris en compte par l'Etat pour la répartition de ses dotations à compter de 2016 dans le cadre de la refonte de la dotation globale de fonction des communes et des intercommunalités.

La réforme territoriale devra apporter ainsi aux citoyens plus de lisibilité de l'action publique. Celle-ci doit également gagner en efficacité grâce à une simplification des protocoles, normes, dispositifs de toute nature, une rationalisation et des économies d'échelles.

Sur le plan financier, la cure d'austérité qui s'impose à l'Etat, en raison de l'importance de ses déficits, impactera fortement les collectivités. La ponction de 11 milliards d'euros échelonnée sur 3 ans sur les dotations versées aux collectivités, après celle de 1,5 milliard d'euros en 2014 (soit 3,7 milliards en 2015, puis 7,4 milliards en 2016 et au final 11 milliards d'euros en 2017) aura d'importantes conséquences pour la Ville de Bordeaux. A terme, c'est de l'ordre

de 68 millions d'euros cumulés qui manqueront au budget de la Ville en 2017, soit l'équivalent de près de 21 % des impôts locaux que la Ville perçoit, ou l'équivalent de 20 % de nos dépenses annuelles de fonctionnement.

Ceci est à mettre en parallèle avec une demande de services sans cesse croissante de la part des habitants : plus de places en crèches, plus de logements sociaux, plus d'animation en direction des populations, les conséquences de la réforme des rythmes scolaires... avec les emplois à créer pour accompagner ces nouveaux services.

Cette amputation des moyens municipaux devra ainsi être répartie entre les investissements, qui seront obligatoirement plus économes et sans doute étalés dans le temps, et les dépenses de fonctionnement. Il va donc falloir revisiter toutes les politiques, rationaliser les dépenses courantes, mais aussi ne plus intervenir partout, et au même niveau.

Dans ce contexte institutionnel et financier complexe et pour garantir le maintien des valeurs qui sont les nôtres, quels sont les défis auxquels nous devons répondre au cours du présent mandat:

- Comment, dans la compétition nationale et internationale, conserver et valoriser nos acquis, qui font aujourd'hui de Bordeaux, la 2^{ème} ville préférée des Français, après Paris ?
- Comment garantir à chaque habitant un « droit à la ville » équivalent, garant du « bien vivre ensemble », quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou de revenus ?
- Comment poursuivre une croissance harmonieuse, avec de nouveaux quartiers à l'image de la ville constituée, garantissant partout mixité fonctionnelle (habitat, activités, services, équipements de proximité) et mixité sociale, et associant les habitants à la vie quotidienne de leur quartier ?

Tels sont les objectifs que nous nous fixons pour les années à venir.

I - Assurer la place de Bordeaux au cœur d'une métropole européenne

Ville Centre, au cœur d'une agglomération en pleine mutation, Bordeaux doit contribuer au rayonnement métropolitain tout comme elle doit en tirer profit.

Par ses fonctions de centralité, par la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, par la diversité de son offre de logements, mais aussi de son offre culturelle, par le bien-être que l'on y ressent déjà, Bordeaux participe grandement à l'attractivité de toute la Métropole.

Bordeaux doit créer un cadre favorable à l'épanouissement de ses habitants et les conditions de développement de l'activité économique, donc de l'emploi.

1. Le projet urbain

Mise en service du tramway et réconciliation des deux rives ; aménagement des quais et création d'un arc de développement durable sur lequel s'égrainent de nouveaux quartiers ; mise en valeur de la ville entraînant son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco...

A partir des grandes lignes dessinées par le « projet urbain », Bordeaux s'est développée, embellie, dynamisée. Le rythme des changements a été intense, les chantiers ont été, et sont encore, considérables. L'effet produit ne l'est pas moins : Bordeaux s'est transformée en profondeur, tout en restant fidèle à elle-même. Et elle est devenue, au fil des ans, extrêmement attractive aussi bien pour les habitants, les touristes, que pour les étudiants, les entreprises et les investisseurs.

Située au 3ème rang des villes françaises pour sa croissance démographique, Bordeaux gagne de la population et de l'emploi. Avec l'objectif d'accueillir, sur l'ensemble des 28 communes qui composent la métropole, 300 000 nouveaux habitants à l'horizon 2030 et 100 000 nouveaux emplois, Bordeaux vise, pour sa part, à accueillir 100 000 nouveaux Bordelais ce qui implique la création de 25 000 emplois. Bien que spectaculaire, c'est une ambition parfaitement raisonnable. Car Bordeaux a des espaces disponibles. Bordeaux, en tant que cœur de la métropole, se doit de contribuer activement à la lutte contre l'étalement urbain. La croissance démographique et la croissance des emplois de la métropole est une nécessité pour figurer sur la scène européenne et rayonner hors de ses frontières.

Tout l'enjeu est alors de faire grandir la ville sans dénaturer son territoire et son paysage. De repousser les limites du centre de la ville sans rupture, pour qu'elle reste harmonieuse et à taille humaine. De créer une ville adaptée aux besoins et aux attentes de ses habitants et de ses entreprises, dans leur diversité. D'offrir une ville ouverte, attractive et rayonnante.

Agora, biennale de Bordeaux, restera à la fois le laboratoire urbain d'idées, la vitrine du projet urbain métropolitain mais également le rendez-vous international des débats autour de l'architecture et de l'urbanisme.

1.1. La livraison d'équipements majeurs

La mandature verra aboutir de nombreux projets d'envergure donnant à la ville, et à la métropole, tous les atouts lui permettant de se hisser au rang des principales métropoles européennes : le nouveau stade livré en 2015 va accueillir l'Euro en 2016, la Cité des Civilisations du Vin (2016), la Gare Saint Jean rénovée et étendue côté Belcier (2017) qui se prépare à accueillir la LGV et à passer de 11 à 20 millions de voyageurs par an. Et plus au nord, dans l'éco-quartier du Lac, la réhabilitation du Parc des expositions (2016-2020).

1.2. Nouveaux habitants, nouveaux quartiers, mixité des usages

Autour du fleuve cœur de ville, se dessinent de nouvelles centralités : au nord avec Ginko, les Bassins à flot et, en face, Brazza. Plus au sud, Bastide Niel puis autour de la gare Saint Jean, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique. Des nouveaux quartiers qui ont leur

propre identité car il faut veiller à ne pas faire une ville uniforme. La co-élaboration de ces projets avec les habitants est une garantie de leur singularité.

Au cours de la mandature, de grandes opérations d'aménagement verront leur aboutissement :

→ Ginko, qui a obtenu en 2014 le label national éco-quartier, desservi par le tramway et doté d'un groupe scolaire depuis 2014, fait désormais partie intégrante de la ville. Il s'articule avec les Bassins à flot et avec les Aubiers et s'inscrit dans un lien entre Lac et Garonne. Aujourd'hui 1000 familles s'y sont installées. La 3ème phase de cette opération qui concerne 800 logements et un centre commercial est engagée. L'ouverture d'un gymnase, qui sera aussi destiné aux habitants des Aubiers, est prévue en 2017. L'opération dans sa totalité sera achevée pour 2020 ; à terme, Ginko accueillera également une maison des danses et rassemblera 7000 habitants.

→ Les Bassins à flot. Ce quartier d'histoire et d'avenir, couvrant 700 000 m², est un projet d'urbanisme négocié unique en France. 4700 logements ont été jusqu'ici autorisés (sur 5500), 120 000 m² d'activités économiques ont été conclues (sur les 220 000 prévus). Dès 2015, près de 3000 habitants nouveaux y vivront. En 2016, une structure multi-accueil Bassins à flot-Chartrons ouvrira ses portes mais aussi la Cité du Vin. Un campus urbain centré sur le capital humain, l'innovation et l'économie se développera avec l'implantation en 2016 de deux groupes d'enseignement supérieur et 2 000 étudiants supplémentaires à l'horizon 2017. En 2018, la rue Lucien Faure sera entièrement réaménagée. D'ici à 2019, des équipements publics (groupe scolaire, gymnase) seront livrés, de nouveaux hôtels d'activité se développeront le long des bassins (campus de Bissy, hôtel, entreprises numériques, etc.) ainsi qu'un multiplexe cinématographique en complément de l'activité culturelle de la Base sous-marine. D'ici 2020, 95 % des logements et des activités économiques seront livrés. A terme : 12 000 habitants, 4 000 étudiants vivront autour de commerces, services, bureaux, établissements d'enseignement supérieur, et équipements publics dans un quartier résidentiel et actif en passe de devenir un des grands lieux de l'enseignement supérieur et de la culture de notre Métropole.

D'autres projets vont débiter ou monter en puissance dans les prochaines années ; ils permettront de maintenir croissance et dynamisme urbain :

→ Brazza : 53 hectares au débouché du pont Chaban-Delmas ouverts sur le Parc aux angéliques. Les premiers permis de construire seront déposés d'ici fin 2015 et les premières grues apparaîtront dans deux ans. A terme, Brazza accueillera 4400 logements, des équipements et des activités économiques (150 000 m²) notamment de l'artisanat. Une idée force de ce projet est de partir des besoins et des moyens des personnes et de proposer des « volumes capables », destinés aux logements ou aux petites activités : des espaces libres, évolutifs, non finis permettant un accès à des prix raisonnables. L'arrivée des premiers habitants est prévue pour 2017. Le groupe scolaire Brazza devrait être construit d'ici 2019.

→ Niel : Bordeaux Métropole a désigné l'aménageur de la ZAC en 2014 et l'opération va entrer au cours des deux prochaines années dans sa phase opérationnelle. Le quartier, essentiellement d'habitat (3200 nouveaux logements soit 5000 habitants environ) devrait commencer à se développer d'ici à 2020. Les premiers permis de construire pourraient être délivrés dès 2016. Les premiers grands jalons : l'arrivée des nouvelles archives municipales (fin 2015) et l'aménagement des magasins généraux sud de l'ancienne Caserne Niel (2018).

→ Bordeaux Euratlantique, plus grande opération d'intérêt national (OIN) actuellement en France, entre également dans sa phase opérationnelle. La mise en service de la LGV en 2017 constitue, pour l'agglomération bordelaise, une opportunité de se doter d'un centre d'affaires d'envergure européenne mais également de créer des logements, des espaces

publics de qualité, et de poursuivre l'ouverture de la ville sur le fleuve. L'opération la plus avancée est Saint-Jean Belcier autour de la gare avec l'arrivée du siège de la Caisse d'Epargne à l'automne 2016, l'aménagement de la Halle Debat-Ponsan en 2016 et 2017, la MECA (maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine) qui devrait être livrée en 2017 et, dans les deux à trois ans, des hôtels et un premier ensemble de logements, En ce qui concerne l'OIN rive droite (Garonne Eiffel), les premiers projets pourraient se développer dès 2016-2017.

Par ces opérations et d'autres plus ponctuelles, Bordeaux complète l'opération «50 000 logements» portée par la métropole dont l'objectif est de construire rapidement des logements de qualité abordables autour des axes de transport collectifs.

Dans les grands projets d'aménagement, comme dans les quartiers constitués, Bordeaux poursuit sa politique patrimoniale visant à une évolution de son patrimoine bâti et paysager respectueuse de ses caractéristiques architecturales et urbaines, par la démarche de recensement active depuis 2004 des tissus d'échoppes et de maisons de ville, par la révision en cours de son secteur sauvegardé, par une communication forte auprès des habitants et professionnels de la construction et par une attention soutenue sur tous les projets pouvant impacter la valeur du site inscrit au patrimoine mondial, en lien permanent avec l'UNESCO.

2. Une ville connectée pour une vie mobile

2.1. Se déplacer mieux et partout

Urbanisme et mobilité sont étroitement liés. Il est donc fondamental de connecter les quartiers par les transports en commun, quel que soit le mode choisi, afin qu'ils soient des lieux d'échanges et de vie. L'extension des lignes de tramway a permis d'améliorer le maillage et de raccorder, les nouveaux quartiers entre eux.

Aujourd'hui, la ligne C a été étendue vers le parc des expositions et le nouveau stade de Bordeaux et la ligne B irrigue le quartier de Bacalan et son parc d'activités. La mise en service de terminus partiels au premier semestre 2015 a permis d'augmenter très sensiblement les fréquences en centre ville. Ces mesures ont été accompagnées par des aménagements du plan de circulation.

Les travaux de la Ligne D du tramway vont reprendre début 2016 pour une livraison en 2020 et le tramway du Médoc devrait être mis en service en 2017.

Enfin le nouveau franchissement Jean-Jacques Bosc, dont les travaux vont débuter fin 2016, sera quant à lui livré début 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains (SDODM) orchestré par la Métropole afin de dessiner le maillage futur du territoire en transports en commun, plusieurs études opérationnelles sont lancées, parmi lesquelles la liaison en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux centre - Caudéran - Le Haillan - Saint-Médard-en-Jalles – Saint-Aubin-de-Médoc (mise en service envisagée : 2018) la desserte de l'aéroport par extension de la ligne A, ou encore une étude pré-opérationnelle sur une desserte circulaire en Transport en Commun en Site Propre empruntant les boulevards et la rive droite (liaison pont à pont).

2.2. L'aménagement numérique du territoire

Une ville attractive, c'est aussi une ville connectée, à très haut débit. Bordeaux se donne l'objectif de 90% des ménages et entreprises ayant accès à des débits supérieurs à 100 mégabits par voie filaire ou mobile, d'un service de wifi public gratuit présent sur les

principaux espaces publics de tous les quartiers, sur le périmètre d'Euratlantique, et dans le quartier des Bassins à flot.

La Semaine Digitale (SDBX) témoigne de la vitalité de l'action de Bordeaux dans ce domaine. Par ailleurs, la ville sera maillée de lieux dédiés au numérique : Darwin, le Node, les sites d'enseignement supérieur aux Bassins à flot qui sont investis par autant d'acteurs d'un éco système foisonnant qui se rassemble autour de la dynamique FrenchTech, portée par la Métropole.

Aujourd'hui la compétition mondiale entre les villes se joue sur le niveau d'équipement, le poids démographique, le poids stratégique (fonctions de décisions) à l'échelle nationale, mais aussi sur la capacité à être identifiée par les investisseurs. Bordeaux est une ville marque. Elle doit continuer à démontrer son dynamisme économique, touristique et culturel et à rayonner au niveau européen.

3. Attractivité économique, touristique et culturelle

Sur le plan **économique**, l'objectif prioritaire est le retour à la croissance, durable et créatrice d'emplois. La Ville se doit de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises nouvelles ou en développement et à leur implantation.

La création du Conseil des Entrepreneurs et son association avec la Conférence du Grand témoin suscitera le dialogue avec les acteurs du tissu économique local, favorisera le partage d'expériences avec des chefs d'entreprises d'envergure nationale et internationale et permettra de développer la mise en réseau et de dégager des actions innovantes.

Bordeaux affiche un taux de création d'entreprises élevé par rapport aux autres Métropoles ou villes-centre, avec un écosystème entrepreneurial dynamique qui contribue à l'identité et à l'attractivité de la Ville (*étude EY 2015*). Le soutien à l'entrepreneuriat est une priorité qui passe par l'animation de l'éco-système mais aussi par le développement et la mise en réseau, en système ouvert d'un dispositif d'accompagnement à la croissance constitué de trois pépinières d'entreprises, de deux hôtels d'entreprises, d'un espace de travail collaboratif numérique, d'une plateforme de prospection des projets issus des quartiers, d'un organisme de micro crédit, et des projets d'accélérateurs privés intégrés dans la dynamique French Tech.

Collectivité partenaire impliquée dans la dynamique French Tech, la Ville est et restera particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire ; croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique, en organisant et développant le rendez vous incontournable de la Grande Jonction au sein de la Semaine Digitale.

La Ville aura le souci d'accompagner et de conforter les entreprises déjà existantes dans leur développement quotidien et dans leurs actions à l'international, dans les filières d'excellence (numérique, aéronautique, tertiaire supérieur, viti-vinicole, santé, nautisme) et en approfondissant les nouvelles économies (économie circulaire, économie créative, « silver économie », etc.)

Elle s'attachera également à dynamiser et renforcer sa structure commerciale et artisanale qui constitue à la fois un fort potentiel d'emplois mais aussi et surtout un véritable facteur de lien social dans les quartiers, et elle accompagnera également les professions libérales, forces vives de l'économie résidentielle sur le territoire. La Ville animera, valorisera et soutiendra l'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale sous toutes ses formes, et s'engagera dans une politique zéro gaspillage pour changer le paradigme production/consommation et favoriser les créations d'emplois liés à ce nouveau modèle économique.

Sur le front de l'emploi, en fonction des évolutions des publics en demande d'emploi, la Ville adaptera ses actions internes et externes portées par ses structures Maison de l'Emploi, Mission Locale et dispositif PLIE. Elle développera des actions spécifiques pour créer des passerelles entre les nouveaux emplois et les Bordelais, avec en particulier l'animation autour des grands projets et la création d'un « Palmarès annuel des entreprises qui recrutent » et la plateforme d'annonces d'emploi « Bordeaux pour l'emploi ».

Membre fondateur de la Chaire d'attractivité et de marketing territorial, la Ville contribuera auprès de BGI, et avec l'ensemble des acteurs concernés, à développer un plan stratégique d'attractivité au sein de la Mission Bordeaux Attractivité dont l'objectif est d'accroître le rayonnement de Bordeaux et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

Sur le plan **touristique**, Bordeaux continuera de s'appuyer sur les trois piliers qui font sa force, aujourd'hui reconnue dans le monde entier : le patrimoine, le fleuve et le vin.

Les nouveaux grands équipements viendront conforter l'offre et accroître l'attractivité de Bordeaux.

La Ville poursuivra sa politique de grands événements (Bordeaux Fête le Vin, Bordeaux Fête le Fleuve mais aussi l'Euro 2016) et sa stratégie de développement du tourisme d'affaires.

Le champ d'intervention de l'office du tourisme sera étendu à la métropole de façon à promouvoir l'ensemble de son territoire.

Sur le plan **culturel**, Bordeaux, à travers les priorités fixées par son Document d'Orientation Culturel, renforcera son rayonnement en poursuivant le travail de structuration des filières par la mise à disposition d'outils adaptés aux artistes professionnels ou amateurs : lieux de diffusion (salle des fêtes du Grand Parc), de création, logements ateliers, pérennisation de l'aide à la création, soutien à l'international pour des projets communs (après Los Angeles et Japon notamment), développement de fabriques culturelles (Pola, Manufacture Atlantique), renforcement des pôles d'excellence du territoire (campus d'enseignement artistique à Sainte Croix)...

En développant l'excellence de ses établissements tels que l'Opéra de Bordeaux, les musées, les bibliothèques et le conservatoire ou encore des structures telles qu'Arc en Rêve, et en offrant aux actuels et futurs artistes bordelais les moyens de développer leur activité, notre ville s'est positionnée comme modèle de métropole culturelle. Par ces actions, et par la richesse d'une programmation de plus de 300 événements par an, la politique culturelle est devenue un levier d'attractivité important pour Bordeaux. La biennale Agora se situe également dans cette perspective.

De nouveaux équipements viendront conforter cette offre : Les Archives de Bordeaux Métropole à la Bastide, le Muséum d'Histoire Naturelle, la Maison des Danses à Bordeaux Maritime ou encore la salle des fêtes du Grand Parc et la grande salle de spectacle à Floirac.

Au-delà de l'offre culturelle, il s'agira de créer les conditions permettant de donner à tous l'envie de culture. Cela implique de mettre les quartiers au cœur du projet culturel pour structurer et valoriser les pratiques amateurs et disposer pour cela de suffisamment de lieux d'expression culturelle.

L'apprentissage et la pratique de la culture devront également continuer à se développer dès le plus jeune âge et s'adapter aux nouvelles temporalités urbaines et aux modes de vie des familles : amplitudes d'ouverture mieux adaptées, tarification ciblée, etc.

L'art dans l'espace public sera développé au travers de la commande d'œuvre d'art pour l'espace public ou, par exemple, la retransmission sur grand écran de l'Opéra de Bordeaux. Il faudra veiller avec attention à ce que tous les lieux de culture soient accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Pour nourrir ces lieux, la Ville s'attachera à mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de favoriser la création et l'innovation. Il s'agira bien sûr d'un accompagnement

financier quand cela est possible, mais cela peut également prendre la forme d'une aide logistique ou d'un apport d'expertise.

Le soutien à la création passe également par la mise en œuvre de dispositifs et de partenariats innovants : la Ville développera ses relations avec les acteurs privés de la culture qu'il s'agisse de libraires, de galeries d'art, de cinémas ou de labels indépendants. Il s'agira également de formaliser la reconnaissance d'une vie culturelle nocturne en lien avec les états généraux de la Nuit à Bordeaux afin d'adapter l'offre culturelle aux nouvelles pratiques.

Il faudra enfin engager une dynamique collective au profit de pôles d'excellence (cirques à Bègles, photographie à Mérignac, campus Sainte Croix, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre un plan de développement concerté à l'échelle métropolitaine.

D'autre part, le transfert à la future métropole de grands équipements culturels d'agglomération et les mises en réseau de ressources et de projets portés par chaque commune, pourront être autant d'opportunités pour renforcer une coopération et une mobilité des publics qui se jouent déjà à l'échelle métropolitaine.

II - Garantir et consolider la cohésion sociale et territoriale

Parce que l'attractivité d'un territoire repose majoritairement sur sa capacité à être inclusif, Bordeaux doit offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer dans la société, de se loger correctement, de bénéficier de services de proximité de qualité et d'accéder aux savoirs à toutes les étapes de leur vie, le tout dans un environnement à la fois sain, bienveillant et stimulant. C'est l'objet du Pacte de cohésion sociale et territoriale.

Axe 1 : S'insérer économiquement, être citoyen actif

Si Bordeaux rayonne par son patrimoine, sa qualité de vie et son dynamisme, elle doit aussi être exemplaire et offrir à tous ses citoyens la possibilité de s'insérer économiquement et socialement, d'être à la fois acteurs et bénéficiaires de ce développement.

1.1. Favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois

La Ville s'est investie dans l'aide à la création d'entreprises. La mise en réseau des différentes structures d'accueil et d'accompagnement avec les organismes de microcrédits et les associations intervenants dans l'accompagnement à la création d'entreprises devient une priorité pour détecter les porteurs de projets dans tous les quartiers et leur offrir un réel service d'accueil, de conseils, de formation, d'hébergement et de financement.

Dans le domaine de l'insertion et la réinsertion par l'emploi, les actions portées par la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale pour les jeunes devront être maintenues malgré le désengagement financier de l'Etat.

Les clauses d'insertion désormais inscrites dans les marchés publics et les grands projets (Nouveau stade, Cité du Vin...) devront être multipliées pour bénéficier notamment aux quartiers aujourd'hui en difficulté mais qui demain seront métamorphosés par le projet urbain. C'est le cas d'Euratlantique où les habitants doivent s'inscrire et tirer bénéfice de la mutation de leur environnement.

Une gouvernance resserrée avec Pôle emploi doit permettre de consolider une action ciblée et plus efficace.

Les actions portées par le tissu associatif dans les quartiers seront également encouragées, comme, par exemple, le forum Emploi Commerce organisé par la Ronde des Quartiers qui présente chaque année environ un millier d'offres d'emplois proposées par les grandes enseignes à Bordeaux.

Les initiatives en matière d'économie sociale et solidaire et plus généralement autour de l'entrepreneuriat social feront l'objet d'une attention particulière.

Parmi elles, les centres sociaux et les espaces de vie sociale seront tout particulièrement suivis en tant que structures pilier de la cohésion sociale au cœur des quartiers. Un schéma d'orientation de la vie locale est en cours d'élaboration avec la CAF et l'ensemble des parties prenantes.

1.2. Préserver, encourager et accompagner le lien social proposé par l'engagement associatif et le bénévolat

Parce qu'elles établissent une forme de dialogue, parce qu'elles concourent à impliquer les citoyens dans la vie locale, parce qu'elles irriguent tous les champs du « vivre ensemble », parce qu'elles connaissent le territoire, parce qu'elles développent des capacités d'initiatives et apportent des réponses innovantes, parce qu'elles sont basées sur la notion de partage, les structures associatives permettent aux bénévoles de jouer un rôle social, quel que soit leur âge, leurs compétences et leurs disponibilités.

La collectivité a la responsabilité d'encourager, d'accompagner et de soutenir les initiatives citoyennes, solidaires et inventives, quel que soit leur champ d'action. Elles créent du lien, sont inclusives et garantissent d'une meilleure cohésion sociale. Elles doivent permettre, notamment aux seniors, de s'investir dans une mission en lien avec leurs compétences.

Axe 2 : Habiter la ville, partager la vie

Habiter la ville, c'est d'abord avoir un toit. C'est aussi vivre dans son quartier, avoir accès à des équipements de proximité, à des espaces publics pour une qualité de vie au quotidien. Et ce, quel que soit son âge, sa situation personnelle, ses moyens. Plus de 2000 nouveaux habitants s'installent chaque année à Bordeaux. C'est un défi de les loger tous, avec des habitations adaptées à chacun. D'autant qu'à la croissance démographique, et au vieillissement de la population, s'ajoutent les phénomènes de décohabitation qui conduisent à des besoins en logement accrus et évolutifs au fil du temps.

2.1. Produire des logements de qualité accessibles à tous, et équitablement répartis sur le territoire

Plus de logements, et plus de logements sociaux

Près d'un tiers des nouveaux logements que doit produire la métropole d'ici 2030 devra être fourni par la ville centre. Et sur ces 3000 logements, 1000 seront des logements sociaux. En la matière, la ville fait depuis plusieurs années des efforts conséquents en imposant 55 % de logements aidés (dont 35% de locatifs) dans toute opération d'envergure. D'ici à 2030, la Ville aura augmenté de 80 % le nombre de logements sociaux, et aura participé à la réhabilitation de tous les quartiers d'habitat social. De 2014 à 2020, au moins 6500 logements locatifs sociaux supplémentaires seront réalisés, soit deux fois plus que sur les six années précédentes.

Rénover et renouveler les quartiers anciens ou les quartiers d'habitat social

La Ville poursuit de façon très active la rénovation de ses quartiers anciens, à travers le programme [Re]Centres. Dans ces quartiers, un certain nombre d'équipements et d'infrastructures seront rénovés ou réalisés, notamment : réhabilitation palais des sports (livraison fin 2015) ; espace sportif et associatif Victor Hugo ; Marché des douves (livré en juin 2015) ; Cours de l'Yser ; place André Meunier ; école élémentaire Barbey...

La rénovation du Grand Parc avance également de façon significative : les bailleurs sociaux y investissent largement. Les efforts de la collectivité porteront d'ici, 2020 sur les espaces publics et le parc lui-même et sur les équipements (crèche en 2016), salle des fêtes (ouverture prévue pour 2017). Cette dernière, qui a fait l'objet d'une large démarche de concertation, sera un lieu de lien social pour le quartier, et au delà. Il sera le symbole de la transformation du Grand parc.

Par ailleurs, le deuxième Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU 2/ 2014-2024) a retenu en décembre 2014 les quartiers Benauges et Aubiers, où se conjugueront renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique. Les conventions ANRU pour ces deux quartiers devraient être signées sous deux ans. D'ores et déjà des travaux sont programmés par la Ville sur la Benauges : réhabilitation du groupe scolaire (2016 à 2019), parc Pinson (2016 à 2017), piscine Galin (2019).

2.2. Apporter des réponses adaptées à la diversité des façons d'habiter et aux besoins spécifiques

Pouvoir habiter la ville concerne tous les Bordelais, avec une attention particulière pour les plus fragiles. Aussi, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques, ciblés, voire audacieux.

Les seniors

L'ambition de l'action municipale, avec ses partenaires et à travers son plan d'actions 2015-2017 « Bordeaux Générations Seniors », est d'accompagner les différentes générations de seniors, autonomes ou plus dépendants, dans leur parcours de vie, de favoriser leur inclusion sociale et leur participation à la vie de la cité, de lutter contre l'isolement et d'innover pour créer les conditions du bien vivre à domicile.

90% des seniors vivent actuellement à domicile et la démarche d'amélioration constante de la qualité de vie des aînés bordelais s'appuie sur de nombreux outils tels que les services à la personne (portage de repas à domicile et restauration dans les clubs seniors – 1000 repas/jour), la coordination des aides (Plateforme Autonomie Seniors) ou le déploiement du Pass Senior.

Bordeaux est également site pilote pour l'expérimentation de projet de parcours santé pour les Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA) porté par l'ARS. Ce projet a pour objectif de pérenniser un maintien à domicile des personnes de 75 ans et plus, d'éviter un recours excessif à l'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile après celle-ci.

La ville assure également la gestion de trois EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) dont deux totalement neufs et porte son effort sur les 15 résidences pour personnes âgées (EHPA) faisant l'objet d'un important programme de réhabilitation (9 sur 4 ans).

La Ville de Bordeaux compte actuellement 48 000 citoyens âgés de 60 ans et plus, ils devraient représenter plus d'un tiers de la population bordelaise en 2030. Les perspectives ouvertes par la silver-économie sont donc naturellement au cœur de la réflexion menée pour accompagner au mieux le vieillissement attendu de la population dans une démarche d'innovation économique et sociale.

Les plus vulnérables

Respecter et protéger le droit à la ville impose de n'oublier personne. Pour les plus exclus, les invisibles, la Ville poursuivra son travail de médiation et ses actions d'accompagnement pour sortir de l'habitat précaire et trouver des formes de relogement, pour simplifier la vie quotidienne et favoriser l'intégration dans la vie collective. La Ville s'attachera à mettre en place des solutions simples, efficaces et innovantes : création d'un pôle d'accueil d'urgence boulevard A. Daney, pensions de familles (création de 4 nouvelles pensions), bagagerie, résidences/hôtellerie à vocation sociale, foyers de jeunes travailleurs, collaboration pour la réhabilitation de Tregay à Bordeaux Bastide et le site Emmaüs à Bacalan...A titre d'exemple, le foyer des Doves et le Repos maternel seront modernisés et adaptés aux familles. Pour les jeunes, travailleurs ou étudiants, le nombre de résidences habitat jeune sera doublé d'ici 2020.

Favoriser l'accès au logement

La première étape pour accéder au logement est l'accès à une information personnalisée. Dans ce cadre, des outils tels que le PIMMS (Point Information Médiation Multi usages), le point info logement du CCAS (Cité municipale et dans les quartiers) permettent d'accompagner et soutenir les habitants dans leur démarches de logements. Pour les primo-accédants, le dispositif « passeport premier logement » est aussi à poursuivre.

Stimuler toutes les formes d'expérimentation et d'innovation

Mutualisation d'espaces, colocations/cohabitations, résidences intergénérationnelles, habitat évolutif, habitat participatif, volumes capables (non finis)...sont autant de champs à investir. L'implication des habitants à la conception de leur logement est centrale, et doit être développée.

Par ailleurs, le numérique sera de plus en plus une clé du mieux vivre ensemble. Les pistes d'actions sont multiples : consultations télémédecine en EHPAD, domotique pour aider au

maintien à domicile, solution de conservation d'une identité numérique, accès à des services médicaux et d'hébergement d'urgence, etc.

2.3. Garantir une offre de services de proximité répondant aux exigences et aux rythmes de la vie quotidienne

Au delà du logement, les différents quartiers de la ville doivent proposer une offre de services adaptée et attractive notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance.

La garde du jeune enfant est une préoccupation majeure des familles. Il est donc nécessaire de développer l'offre d'accueil sous toutes ses formes. Fin 2014, près de 4 800 places disponibles ont permis l'accueil de 5 800 enfants. Compte tenu de la croissance de population attendue, cela signifie, tous modes de garde confondus, un objectif de 6 400 enfants accueillis d'ici 2020. A titre d'exemple, plusieurs chantiers sont en cours ou programmés : crèche Détroit (Caudéran 2014), réhabilitation de la crèche Albert Thomas (2015), crèche du Grand Parc (2016).

La Ville favorisera le développement des modes de gardes et d'accueil innovants : Maisons d'Assistantes Maternelles, micro-crèches, crèches d'entreprises, accueil sur les horaires décalés, espaces de dialogue et de soutien à la parentalité.

Concernant les structures d'accueil pour les enfants, les équipements sont nombreux et répartis sur le territoire : 31 centres sociaux et d'animation, des espaces de vie sociale et maisons de quartier permettent de poursuivre l'animation socio-culturelle au cœur des quartiers.

Enfin, le bien vivre ensemble doit pouvoir se décliner dans tous les espaces publics.

Axe 3 : Culture, éducation, savoirs : garantir aux bordelais l'accès aux savoirs et à la culture.

3.1. Accéder aux savoirs

Une Ville fraternelle c'est aussi garantir à tous les bordelais l'accès aux savoirs et à la culture, quels que soient leur situation, leur âge ou leurs ressources.

Pour cela, le Projet Educatif Global de la Ville, basé sur le principe de l'éducation partagée sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri-éducatif, périscolaire ou encore extrascolaire) sera déployé et visera à donner aux plus jeunes les moyens de réussir et s'épanouir à toutes les étapes de leurs apprentissages.

La Ville compte une centaine d'écoles et 11 bibliothèques, réparties dans les quartiers, sans compter les politiques éducatives développées au sein de chaque institution bordelaise (musées, conservatoire, archives...). Celles-ci auront un rôle à la fois éducatif et culturel par la diffusion de l'information, l'encouragement à la lecture, l'ouverture aux autres media et aux arts, dans une démarche de proximité. La carte jeunes continuera son déploiement avec de nouveaux partenaires et les initiatives numériques seront multipliées (boîtes expo du Capc, journées Culture Numérique...).

La Ville poursuivra le développement de l'offre numérique dans les écoles (vidéo projecteur interactif, espace numérique de travail) et la diffusion de tablettes numériques.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires donne un cadre permettant d'élargir le champ des activités proposées aux enfants (sport, culture, éco citoyenneté) dans une logique d'équité territoriale.

Enfin, l'accompagnement des enfants en difficulté scolaire reste une priorité et en particulier pour les enfants en difficulté prononcée, le dispositif d'accompagnement individualisé sera élargi à l'ensemble du territoire.

3.2. La culture pour tous, partout

Favoriser l'équité culturelle, en s'adressant notamment aux publics éloignés, est une ambition prioritaire. La coopération avec les acteurs sociaux et sociaux culturels sera encore renforcée, tel que le prévoit le Document d'Orientation Culturelle.

L'accompagnement des pratiques amateurs bénéficiera d'une attention toute particulière, via le projet numérique du Conservatoire et son déploiement dans les quartiers mais également par le renforcement des interactions entre les logiques amateur et professionnel.

La meilleure adaptation des établissements culturels aux temporalités urbaines sera aussi une priorité : offres hors les murs (biblio-sports, biblio-plage, politique audiovisuelle de l'Opéra), développement d'un pass musées, de tarifications ciblées mais également horaires d'ouverture mieux adaptés. La réforme des rythmes scolaires a également donné lieu à la création de plus de cinquante ateliers pour les écoles avec les établissements culturels. L'art dans l'espace public sera, dans le même esprit, fortement accompagné (cultures urbaines, patrimoine du XXème siècle...)

Enfin les modes collaboratifs seront revisités dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire notamment via la mise en place d'un conseil consultatif des acteurs culturels chargé de suivre la mise en œuvre du Document d'Orientation Culturelle mais également de coopération intercommunale dans une logique de synergie et de solidarité territoriale.

Pour les plus âgés et parce qu'il est impératif de pouvoir accéder aux savoirs tout au long de sa vie, la Ville poursuivra son soutien aux cycles de conférences publiques, aux universités du temps libre, aux enseignements délivrés par la Société Philomatique de Bordeaux dont les contenus seront ouverts aux technologies numériques.

Axe 4 : Bien-être, santé et environnement préservé : se sentir bien dans sa ville saine

La qualité de vie de Bordeaux, reconnue nationalement et au-delà, est un atout majeur de la ville qu'il faut préserver. L'agenda 21 et le plan climat de la ville donnent le cadre dans lequel il faut évoluer.

4.1. La santé

Le champ de la santé est impacté par nombre de politiques menées par la ville et doit se concevoir de façon transversale, innovante et partenariale.

Le Contrat Local de Santé copiloté par la ville et l'ARS et conclu avec ses partenaires institutionnels (Rectorat, CHU, CPAM, etc.) constitue une opportunité de fédérer les acteurs, impulser des actions nouvelles, peser sur la politique régionale de santé. Il permettra de faire reconnaître l'engagement de la ville et ses actions de prévention, promotion et accompagnement qui visent à réduire les inégalités d'accès à la santé et à concourir à une meilleure préservation de l'autonomie des personnes en situation de dépendance.

Le Contrat Local de Santé va permettre de développer la prévention dédiée aux enfants, aux jeunes et le soutien à la parentalité (santé scolaire, périnatalité, travail avec les producteurs régionaux pour la qualité de l'alimentation), de promouvoir le bien vieillir en repérant et soutenant les personnes en perte d'autonomie. Une attention sera également portée sur l'accompagnement des plus vulnérables (accès à la mutuelle, plateforme santé-vulnérabilité, etc.) et l'aménagement des cadres de vie favorables à la santé (lutte contre les nuisances sonores, améliorations de la qualité de l'air intérieur, etc.). Les actions visent également à renforcer les réseaux d'acteurs et à produire une observation en santé.

4.2. Le Sport

La ville doit créer pour ses habitants les conditions d'une vie saine avec un accès aux activités physiques et sportives pour tous en lien avec les clubs sportifs dans les quartiers mais également par l'encouragement des pratiques libres grâce aux équipements de proximité (Skate Park, gymnases dans les quartiers, etc.) ou à travers la réforme des rythmes scolaires dans le cadre des temps d'activité péri-éducatifs.

Le sport joue également un rôle important de créateur de lien social : les événements sportifs seront développés pour illustrer les enjeux de la pratique sportive et l'encourager. Les grands rendez-vous tels que l'Euro 2016 et le Marathon de Bordeaux seront l'occasion de mobiliser l'ensemble du monde sportif et du secteur associatif.

4.3. La ville nature

Le bien-être dans la ville, c'est entreprendre une démarche systématique de verdissement de l'espace public (avec par exemple la démarche « Caudéran ville-jardin », développée dans le cadre du projet urbain). C'est mailler les quartiers d'espaces végétalisés de proximité et offrir à chaque bordelais un jardin ou un espace végétalisé significatif à moins de 400m de son domicile. Parmi les aménagements structurants du projet urbain, le parc aux angéliques le long de la rive droite sera achevé d'ici 2020 (livraison en 2015 du jardin entre le pont de Pierre et le pont Saint Jean, après l'aménagement réalisé en amont du pont Chaban-Delmas) et sera doté d'un ensemble d'équipements sportifs.

La ville verte, c'est aussi donner les moyens aux bordelais d'améliorer eux-mêmes leur cadre de vie au travers des initiatives de végétalisation de rues et de jardins collectifs qui sont des lieux de partage, de rencontre, de lien social ou de production : jardin caché de la rue Barreyre, jardin partagé de la Béchade parmi la vingtaine de jardins partagés réalisés.

Enfin, la nature en ville apporte non seulement un cadre de vie plus agréable et plus apaisant, mais aussi plus sain, un espace de respiration, une meilleure régulation des températures dans la ville, un accroissement de la biodiversité, etc.

Sur ce volet, des aménagements destinés à préserver et développer les continuités écologiques dans la ville seront réalisés comme cela a été fait sur le parc aux angéliques pour préserver le corridor des berges de la Garonne.

4.4. La lutte contre la pollution

Enfin, l'effort en matière de lutte contre les nuisances sonores doit être poursuivi avec la réalisation régulière d'études sonométriques et l'adoption d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les mesures d'amélioration de la qualité de l'air comme la maîtrise des consommations d'énergie fossile dans les bâtiments municipaux mais aussi pour les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. grâce notamment au développement des réseaux de chaleur sur la ville, le renforcement des déplacements doux ou le développement des zones 30 doivent également permettre de limiter efficacement la pollution atmosphérique.

Axe 5 : Tranquillité publique et prévention, lutte contre les discriminations

Bordeaux est une ville paisible : elle n'est pas coutumière des débordements. Elle est diverse dans ses usages et ses rythmes et doit permettre à chacun de trouver sa place sans craindre d'être stigmatisé ou de faire l'objet de discrimination.

5.1. Apaiser les tensions dans l'espace public

L'assurance des conditions de cohabitation de tous sur les espaces publics est un facteur essentiel de la tranquillité et surtout du sentiment de sécurité. L'action de la ville, à travers le travail de prévention de la police municipale et la médiation des équipes du CCAS, permet de réguler l'apparition de conflit entre usagers des espaces publics, commerçants et publics en difficulté. Cette régulation a pour but tant un apaisement des tensions qu'un changement de regard les uns envers les autres mais elle doit être le fruit d'un travail partagé et co-construit entre tous.

Une convention de coordination entre la ville de Bordeaux et la direction départementale de la sécurité publique fixe par ailleurs les prérogatives de chacun afin maintenir la tranquillité publique. La police municipale traite ainsi toutes les incivilités qui troublent la vie quotidienne des administrés (stationnement irrégulier, nuisances sonores, insalubrité, etc.) et la police nationale agit sur les comportements délictueux et criminels. Des opérations coordonnées régulières entre ces services permettent de rassurer les habitants et contribuent à prévenir la délinquance.

5.2. Gérer la vie nocturne

Mais la cohabitation c'est aussi l'équilibre entre les différents usages de la ville. La vie nocturne, par exemple, ne doit pas entraîner de nuisances pour les riverains et une confrontation avec le public festif. En complément des mesures de prévention et de lutte contre les incivilités, tous les acteurs doivent participer aux discussions (jeunes, professionnels de la nuit, institutions, etc.) afin de mener une réflexion de fond sur la vie nocturne dans son ensemble (sécurité, santé, offre culturelle, accès aux services, etc.) à l'aube d'une agglomération millionnaire et active 24h/24. A cette fin, la Ville organisera prochainement les Assises de la nuit qui réuniront l'ensemble des parties prenantes pour définir des règles de vie en commun sur ce thème sensible.

5.3. Lutter contre les discriminations et améliorer l'accessibilité

Quel que soit son handicap, son sexe, sa religion, chacun doit trouver sa place dans la ville et la lutte contre toute forme de discrimination est une composante essentielle du bien vivre ensemble. Cela intervient à tous les âges.

Concernant la lutte contre les discriminations, au-delà du travail des instances existantes (Cobade, Bordeaux Partage, Conseil de la diversité, etc.), un observatoire de l'égalité a été créé en 2014 afin de réaliser un diagnostic des discriminations. Ce diagnostic pourra être dupliqué sur certains quartiers afin de cibler des actions spécifiques de proximité.

Les états généraux de l'égalité se sont tenus de mai à juillet 2015 et ont réuni plus de 800 personnes, agents municipaux, métropolitains, associations, élus, institutions et particuliers. Chacun a pu contribuer au diagnostic partagé et proposer des actions concrètes. Ces dernières vont être compulsées dans le plan de lutte contre les discriminations que la ville va adopter. Une déclinaison opérationnelle de ce plan par quartiers le rendra lisible et visible pour chaque bordelais.

Une démarche de labellisation en vue de l'obtention du label diversité de l'AFNOR sera engagée à l'échelle de la ville.

Les temps forts partenariaux, à destination de tous les bordelais, seront poursuivis car ils ont pour but de rassembler régulièrement tous les Bordelais autour de l'inter-culturalité, la tolérance et la diversité : cérémonie des naturalisés, commémoration de l'esclavage, quinzaine de l'égalité, nuit des spiritualités ... et de nouveaux temps forts seront créés. L'objectif reste la mise en place d'une politique transversale et intégrée de lutte contre les discriminations de tous ordres, la promotion et de diversité interculturelle, la poursuite du dialogue inter religieux et le renforcement de la vigilance contre les dérives sectaires ou le radicalisme. Cet objectif ambitieux sera décliné dans un livre blanc.

S'appuyant depuis 2011 sur la charte « Bordeaux ville et handicaps » et saluée par le label national « Destination pour tous », la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées se traduira par la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des transports et entre parfaitement dans la logique du pacte de cohésion sociale et territoriale, aussi bien dans ses intentions (le droit à la ville pour tous), que dans sa dimension transversale (car elle touche à toutes les politiques publiques) ou encore dans sa déclinaison sur l'ensemble des quartiers.

L'ambition de cette politique, qui est aussi le fruit d'un dialogue continu avec les associations et les partenaires institutionnels, se déclinera, pour la mandature, à travers quatre objectifs principaux : l'emploi/la formation, l'handiparentalité, le logement et l'accessibilité.

Ainsi différentes actions seront menées autour de ces thèmes ; elles se retrouvent dans chacun des axes du Pacte. C'est le cas notamment de la création d'un salon des métiers du handicap et le forum annuel de l'emploi, des innovations en faveur de l'habitat pour des personnes handicapées, de la poursuite du plan d'accessibilité des bâtiments publics, l'organisation des rencontres « Destination pour tous », de l'objectif de 100 % des écoles accessibles aux personnes handicapées d'ici 2018, etc.

Cette politique se traduira aussi par des actions de sensibilisation et par la mise en œuvre de projets pilotes en lien notamment avec le Forum des Innovations de Bordeaux.

III - La méthode : agir au plus près des besoins des habitants

Parce qu'il ne saurait y avoir de cohésion sociale sans écoute et sans proximité, le quartier devra rester au cœur des politiques publiques afin de garantir une métropole à taille humaine et une haute qualité de vie.

1. Agir au plus près des besoins des habitants

Huit maires de quartiers et une présence des personnels municipaux sur le terrain garantissent la déclinaison des grandes politiques de l'agglomération à l'échelle des quartiers.

La déclinaison du projet de mandature

L'ambition d'une métropole comme Bordeaux doit se situer à plusieurs échelles. Si la vocation européenne est légitime et souhaitable, il n'en demeure pas moins que la cohésion sociale se mesure à l'échelle de la ville et plus encore à l'échelle des quartiers. Il faut ainsi poursuivre et approfondir, dans les six années à venir, le travail engagé en matière de territorialisation et de renforcement de la proximité car une grande agglomération comme Bordeaux se doit de répondre de la meilleure façon possible aux attentes différenciées des quartiers qui la composent.

Renforcer la proximité - Des agents sur le terrain

Cette organisation en huit quartiers a permis de renforcer l'écoute apportée aux habitants et d'améliorer les réponses aux demandes de ceux-ci en mettant sur le terrain près de 500 agents de proximité (police, propreté, agent de proximité, contrôleurs, etc.). L'objectif pour les années à venir est bien de maintenir la qualité d'écoute apportée aux habitants et usagers, renforcer la qualité de l'intervention de proximité et de le faire de manière concertée avec tous les acteurs concernés : professionnels, usagers, habitants.

La ville a souhaité renforcer la capacité administrative de ses mairies de quartier en nommant un Secrétaire Général de Quartier qui sera chargé de coordonner les signalements des agents ainsi que les demandes et les interventions de toutes les instances, municipale ou métropolitaine, qui interviennent sur le territoire de chaque quartier.

L'accueil physique des habitants est par ailleurs assuré dans chaque mairie par un agent spécialisé dans cette fonction d'accueil des demandeurs pour les orienter dans leurs démarches.

Cette proximité trouvera également, à travers les outils numériques, un nouveau vecteur de prise en charge avec notamment l'objectif de proposer 80% des formalités en ligne et des services accessibles en mobilité avec « ville en poche » : plateforme de gestion des demandes, dématérialisation du stationnement et intermodalités des transports, etc.

Un quartier – Un projet.

Une analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS est disponible à l'échelle de chaque quartier. Cette analyse objective est complétée par un diagnostic itératif réalisé avec les élus de quartiers, les habitants, et les services de la ville afin de mieux connaître et comprendre le ressenti de chacun. Cette démarche permet de définir le projet sur le quartier en déclinant les cinq axes du pacte social en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque quartier.

2. La vie dans les quartiers : équipements et espaces publics de proximité

Déploiement du tramway, limitation de la voiture en ville, développement des zones 30 ou « zones de rencontres ». La ville s'apaise. Les riverains retrouvent le plaisir de vivre hors de leur logement, là où se crée la rencontre, le lien social. Pour cela, il est indispensable de continuer à promouvoir les modes de déplacements doux ou « actifs » : marche, vélo (objectif part modale : 15% à l'horizon 2020) et à réglementer le stationnement en ville. D'ici 2020, la

totalité de l'intra-boulevard sera passée en zone 30. La circulation sur la place Gambetta sera sensiblement allégée. Les nouvelles solutions de mobilités vont également continuer à progresser : véhicules électriques, vélos en libre service...

En matière de stationnement, la poursuite du déploiement des moyens de paiement dématérialisés et l'extension des zones règlementées permettront de limiter la pression sur le stationnement pour les utilisateurs du centre de l'agglomération et de garantir de la disponibilité aux résidents. Ainsi, trois nouveaux secteurs viennent d'être équipés (Centre ville ; Alphonse Dupeux-Tauzin-St Augustin ; Bordeaux Sud) permettant à 2 600 riverains supplémentaires de stationner au plus près de leur domicile.

La question de la tarification devra être traitée, en lien avec la métropole, de façon à assurer la complémentarité entre le stationnement sur voirie et en ouvrage.

La mutation des quartiers accompagne les mutations démographiques et sociétales. Dans ce cadre, la ville développe des espaces publics et des équipements qui favorisent une vie de quartier, presque une vie de village. De nombreux projets sont en cours ou programmés à l'échelle des quartiers : réhabilitation de places (Colonel Raynal, Nansouty, André Meunier, place de l'Europe), d'équipements scolaires (groupe scolaire Condorcet livré en 2015 et école de la Benauge), d'équipements sportifs (gymnases Victor Hugo et Ginko) ou culturels : bibliothèque de Caudéran (2018), maison des danses Ginko. Dans un contexte de contrainte financière, la programmation de ces nombreux travaux devra s'étaler sur la durée de la mandature et le coût de réalisation sera optimisé. A ce titre, des initiatives en matière de regroupement et de mutualisation des équipements publics (entre quartiers, mais aussi diversification des usages, ouverture sur des créneaux non utilisés, par exemple pour les écoles) seront développées.

3. Services publics du quotidien : éclairage, propreté, signalements sur terrain, maintenance, etc.

La maîtrise de l'occupation du domaine public – réglementation des activités et contrôle.

La ville va continuer de jouer son rôle dans le développement et la réglementation des activités commerciales (terrasses, étalages, restauration ambulante, etc.), mais aussi lors des nombreuses manifestations dans un souci de partage harmonieux de l'espace public entre les usagers et les riverains. Les agents municipaux assureront une surveillance quotidienne et le signalement des dysfonctionnements qui seront signalés par les usagers. La plateforme téléphonique « allo mairie proximité » sera confortée dans son rôle de collecte des doléances.

La proximité – préservation du cadre de vie.

Pour préserver une qualité de vie, les missions sur la propreté et la collecte seront optimisées dans le cadre des services communs de la Ville et de la Métropole : cela concerne l'enlèvement des déchets sous toutes leurs formes (encombrants, déchets verts, déchets hors bac, etc.). Plusieurs mesures ont été mise en place : une collecte supplémentaire le lundi matin dans les quartiers les plus sollicités (St Pierre, St Eloi et St Michel) ; une hausse de la fréquence de collecte notamment les veilles de week-end (passage de 4 à 5 collecte des ordures ménagères) ; enfin l'extension de la fréquence de collecte 5+1 au secteur Marne Yser à partir de 2016).

Cela concerne également le nettoyage des tags, les panneaux d'information, les corbeilles, les sanitaires automatiques, les cendriers.

La Ville s'efforcera de simplifier les démarches et l'accès à l'information notamment au travers des outils numérique (« ville en poche »).

4. Démocratie quotidienne et concertation

Les bordelais sont attachés au dialogue. Cette tradition, érigée en principe de gouvernance, se déploie à l'échelle de la ville comme à celle des quartiers. Les outils et instances de dialogue sont nombreux et vivants. Les conseils de quartier et leurs commissions permanentes sont devenus les espaces d'écoute et d'échanges privilégiés où riverains, partenaires, associatifs se retrouvent, proposent, font progresser la concertation, partout dans la ville.

Dans les quartiers prioritaires politique de la ville, des conseils citoyens seront créés en 2016 dans six quartiers de Bordeaux : les Aubiers, Bacalan, Grand Parc, St Michel, Carles Vernet et Benauges.

La gouvernance locale facilite et promeut la co-construction car la ville se construit pour et avec les habitants. Il est donc nécessaire de permettre aux citoyens, et à tous les acteurs de la Ville, de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, qu'il s'agisse de la co-élaboration de nouveaux quartiers et de projets d'aménagement (via des « ateliers » notamment), ou de la gestion et l'animation de la ville au quotidien. Il est effectivement essentiel de donner aux bordelais les moyens d'améliorer eux même leur cadre de vie, notamment les espaces de proximité qui sont des lieux de rencontre, de mixité et de solidarité. A cet égard, la Ville encourage les initiatives et peut leur apporter un appui technique. C'est le cas par exemple du travail de rénovation des aires de jeu d'enfants réalisé en concertation avec les parents et les assistantes maternelles.

Mettre l'homme au cœur des réalisations et mobiliser chaque part de la société (habitants, associations, partenaires...) autour d'ambitions partagées, sont des valeurs essentielles pour Bordeaux. Pour que la ville corresponde aux besoins des habitants, pour que les services rendus soient proches des attentes, pour éviter le phénomène de « consommation » des services publics. Parce que l'habitant n'est pas seulement usager, il est aussi, et tout à la fois, expert, créateur, citoyen.

D-2015/547

Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2014

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement renforcé par le décret du 17 juin 2011 rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Le rapport développement durable 2014/2015 de Bordeaux est présenté cette année dans un contexte particulier marqué par trois événements clés, le premier international avec l'ouverture en fin d'année de la COP 21 (Conférence des Parties sur le climat), le second, national, avec l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et le troisième lié aux conséquences plus locales relatif à la déclinaison de la loi MAPTAM qui est venue modifier de manière assez significative le champ des compétences détenues par la commune en matière de développement durable.

Ce rapport met en perspective, pour Bordeaux, le bilan de son action et apporte des précisions concernant des actions nouvelles et innovantes mises en œuvre au cours de l'année 2014/2015.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'ai pas répondu à Pierre HURMIC ou aux différentes interventions puisque j'allais maintenant vous parler justement de notre rapport.

Je ne partage pas, évidemment, les remarques qui ont été formulées sur notre manque d'ambition. Nous osons. Les résultats sont là. On peut évidemment toujours faire mieux. Nous avons une ambition de faire plus vite et de faire mieux avec moins, et de le faire avec l'ensemble des acteurs, ce sera la condition de notre réussite, et avec plus d'innovations sous toutes ses formes.

Je vais vous présenter les grandes lignes de ce rapport, d'abord à l'éclairage du nouveau contexte dans lequel il a été établi.

Le contexte, vous l'avez rappelé :

La COP 21 tout d'abord qui va être un rendez-vous vital, le rendez-vous de la dernière chance, comme le disait Ban Ki -moon, puisque nous n'avons pas de plan B, nous n'avons qu'une seule planète, donc il est temps d'agir. C'était d'ailleurs le sens de « L'Appel de Bordeaux » lancé par Alain JUPPE au début de cette année à l'occasion des Assises Nationales de l'Énergie qui se sont tenues pour la première année dans notre métropole.

Alain JUPPE a démarré cette année en lançant cet appel qui a été signé par les grandes associations d'élus sur un plan départemental, régional, national, européen, international. Depuis, il a fait des petits puisque cet « Appel de Bordeaux » a été signé par de nombreuses villes françaises et étrangères, par également les maires d'un certain nombre de nos villes jumelles, dernièrement Bilbao, Madrid, Munich, Lima, Ramallah.

Le deuxième élément de contexte dans lequel a été établi ce rapport c'est évidemment l'entrée en vigueur de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit d'ailleurs de renforcer le dispositif et les orientations que la Ville de Bordeaux, labellisée « Cit'ergie » pour l'ensemble de sa politique climat énergie, a déjà engagée tant en matière de réduction de sa consommation d'énergie, qu'en termes de développement d'un mixe énergétique ambitieux.

Donc vous voyez, Pierre HURMIC, que nous ne manquons pas d'ambition et que nous osons puisque nous avons été labellisés de ce label européen qui est extrêmement difficile à obtenir, avec la meilleure note obtenue par une ville qui candidatait pour la première fois à ce label.

L'introduction de l'air et de l'économie circulaire dans le Plan climat air énergie nouvelle génération, devient une obligation, une obligation à l'échelle aujourd'hui de la Métropole, qui va nous permettre de renforcer en la matière nos leviers d'actions.

Ensuite je voulais faire référence au dernier décret d'application de cette loi qui date de la semaine dernière, qui a approuvé la stratégie nationale « bas carbone » pour le climat et les budgets carbone nationaux. Ce qui fait qu'à l'horizon de 2028 nous avons aujourd'hui des projections avec des réductions de gaz à effet de serre qui sont données par secteur d'activité.

Le troisième élément du contexte rappelé par Alain JUPPE tout à l'heure et que l'on verra un peu plus loin, c'est le transfert des compétences dans le cadre de la loi MAPTAM des communes vers la Métropole, en particulier dans le secteur qui nous anime ici. Ce qui fait qu'aujourd'hui depuis un an la Métropole est devenue un acteur à part entière de la transition énergétique puisqu'elle est devenue compétente dans des domaines comme :

La contribution à la transition énergétique ;

Le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ;

La concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;

Les réseaux de chaleur et de froid urbain ;

Les infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides ;

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ,

Et enfin, comme je le rappelais, le Plan climat air énergie territorial qui va inclure également pour la première fois la dimension liée à l'économie circulaire.

Deuxième observation. Ce rapport développement durable de l'année 2014 qui a été présenté et amendé par le Conseil consultatif et participatif du développement durable que vous présidez, Monsieur le Maire, la semaine dernière, est plus condensé que celui de l'année dernière, parce que l'année dernière, vous vous en souvenez, nous avons fait un bilan exhaustif des 260 mesures qui étaient inscrites dans le cadre de notre Agenda 21 qui s'achevait fin 2014, sachant que notre deuxième plan d'action du Plan climat énergie territorial court quant à lui jusqu'à fin 2016.

Je vais vous faire grâce de la lecture des 25 pages de ce rapport et de ses annexes. J'attire votre attention sur les annexes qui, pour la deuxième année consécutive, réunissent les indicateurs de comparaison, indicateurs agrégés au travers de notre baromètre du développement durable de Bordeaux, en comparaison de 7 autres grandes villes de dimension comparable à Bordeaux et fortement engagées comme nous sur ces enjeux majeurs du développement durable.

Donc juste quelques résultats.

Sur la transition énergétique j'insisterai sur les résultats de la ville quant à la gestion de son patrimoine qui sont particulièrement bons.

Nous sommes à moins 33% de consommation d'énergie dans nos bâtiments à périmètre constant.

Nous avons réduit de plus d'un tiers, également à périmètre constant, la consommation nécessaire à notre éclairage public.

Au titre des nouveautés nous avons lancé un nouvel appel d'offres sur le gaz qui nous fait faire une économie de 14% sur les factures.

Nous avons participé à l'appel d'offres groupé lancé par Bordeaux-Métropole pour l'électricité. Là aussi c'est un gain sur nos factures de près de 13%.

Pour le territoire, la baisse est sensible quant à la consommation de nos concitoyens pour le gaz. Moins pour l'électricité.

Cela nous amène à poursuivre nos efforts de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, sachant, comme je le disais, que 3% de nos émissions de gaz à effet de serre résultent de nos actions propres liées à la gestion de notre patrimoine. Tout le reste vient de la façon que nous avons de produire, de consommer, de nous déplacer sur la Métropole.

Donc un effort de mobilisation :

Effort de mobilisation des acteurs économiques. On a d'ailleurs réuni le 2 novembre dernier l'ensemble de ces membres pour continuer les efforts qui sont engagés en la matière. Nous allons d'ailleurs métropoliser ce dispositif dans les mois qui viennent.

Mobiliser les foyers les plus précaires avec l'installation depuis 2010 des kits d'éco-énergie et d'eau dans près de 1000 foyers.

La poursuite et le développement du service d'intervention sur la maîtrise de l'énergie avec le service Allô Energie qui a accompagné 230 foyers et qui double ses objectifs cette année.

A venir on peut citer la plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat que nous allons mettre en œuvre à l'échelle métropolitaine.

Bien entendu, dès la semaine prochaine, la quatrième édition du défi des « Familles à énergie positive » qui va pouvoir, là aussi, bénéficier à l'ensemble des métropolitains puisqu'on a métropolisé le dispositif.

A noter aussi la création d'un réseau d'ambassadeurs du développement durable à la Cité Municipale avec les 850 agents qui sont installés dans la cité.

Dans quelques jours le déploiement du compteur communicant Linky qui est le compteur de la transition énergétique qui va être un instrument permettant aux consommateurs de réguler leur consommation et de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie.

La réalisation de l'étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur qui a été faite d'abord à l'échelle de Bordeaux, puis de la Métropole.

Pour les énergies renouvelables nous avons déjà atteint nos objectifs de 2020 avec 23% d'énergie renouvelable dans la consommation de notre patrimoine. Nous sommes à près de 10% sur notre territoire à fin 2014, mais nous avons des perspectives de développement importantes sur le territoire en la matière avec un certain nombre d'outils que nous mettons en place.

Je vous rappelle que la Ville de Bordeaux et Bordeaux-Métropole ont candidaté à l'appel à projets des territoires à énergie positive, que nous avons été retenus, et que dans ce cadre nous avons lancé la réalisation d'un cadastre solaire qui va permettre, par exemple, aux Bordelaises et aux Bordelais de pouvoir bénéficier d'ici quelques semaines d'informations sur le potentiel thermique ou photovoltaïque de leurs façades.

Nous allons également bénéficier d'ici quelques mois de la création de deux nouveaux réseaux de chaleur, d'une part sur Saint-Jean-Belcier, d'autre part sur la plaine rive droite.

Nous espérons en juin 2016 avoir la plate-forme du site national d'essais d'hydroliennes SEENEOH qui sera mise en place.

Donc vous voyez, énormément d'innovations, énormément d'engagements et d'ambition en matière de transition énergétique.

Sur l'eau nous avons réduit notre consommation de 64%, malgré l'extension du périmètre des bâtiments ou des différents domaines pris en compte. Donc on a dépassé notre objectif qui était de moins 60% à fin 2016.

J'attire l'attention sur la performance particulière des espaces verts qui malgré l'accroissement très important des surfaces a réussi à économiser 84% de sa consommation d'eau.

Beaucoup de choses dans ce domaine.

Je vais vite balayer, sinon que je sens que je vais être trop longue, les autres domaines de ce rapport.

Dans le domaine de la construction et de l'aménagement de la ville durable - Elizabeth TOUTON pourra renchérir ou développer- les opérations d'aménagement engagées se sont poursuivies dans tout l'axe développement durable indiqué par Alain JUPPE tout à l'heure.

Sur la trame verte il y a une poursuite du développement de la trame verte bordelaise au travers de l'axe paysager, de l'axe social ou écologique, avec également le développement des jardins partagés.

A noter, quand on parle d'arbres, les plantations énormes qui ont été faites cette année.

Je vous invite, à la place de Magali qui n'est pas là, qui m'a chargée de vous transmettre ce message, à participer le vendredi 27 novembre à la plantation des 8 pacaniers qui seront plantés place Pey-Berland en remplacement des 4 arbres qui avaient été abattus. On va faire ça dans le cadre de l'opération « Un arbre pour le climat » lancée par la Ligue Pour les Oiseaux (LPO) à l'occasion de la COP 21.

Donc beaucoup de choses dans ce domaine.

J'ai parlé de la ville qui s'adapte avec les actions qui vont être promues et prises en compte dans les différentes opérations d'aménagement et de construction durable de la Ville et de la Métropole au travers de l'étude qui a été réalisée sur les îlots de chaleur et de fraîcheur.

Sur la propreté, malgré tous les efforts qui restent à faire, on peut noter quand même la réduction du poids des ordures ménagères de 7% par habitant sur la Ville de Bordeaux.

Les volumes collectés continuent de baisser.

Le tonnage du verre qui est récupéré a progressé de près de 3% cette année.

Sur la ville mobile, je n'y reviendrai pas puisque nous avons évoqué le sujet tout à l'heure, simplement pour dire que néanmoins la ville continue à devenir une ville de plus en plus cyclable. Sur cet indicateur clé la progression a été de près de 3% encore cette année.

Vous voyez dans les indicateurs agrégés qui figurent en fin de document, Monsieur le Maire en a parlé, qu'il y a encore un problème de congestion, mais ce problème sera traité dans le cadre du plan d'urgence et de l'examen du Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains le mois prochain.

Concernant les efforts qui sont entrepris sur la qualité de l'air, on peut noter que depuis une dizaine d'années l'ensemble des polluants a connu une baisse significative à la fois en Aquitaine d'une façon générale, dans l'agglomération bordelaise et à Bordeaux.

Autant nous sommes sortis du contentieux européen s'agissant des PM10, les particules fines, où on avait eu quelques dépassements sur le seuil de concentration dans les années antérieures, en particulier place Gambetta, autant nous avons une nouvelle alerte sur le dioxyde d'azote qui nous amène à prendre des mesures et à poursuivre l'élaboration du PPA, le Plan de Protection de l'Atmosphère, avec les services de l'Etat.

Et comme vous le savez, nous avons été lauréats il y a quelques semaines de l'appel à projets du gouvernement « Villes respirables en 5 ans », ce qui va nous permettre d'expérimenter un certain nombre de mesures et d'être plus ambitieux encore en la matière avec un peu plus de moyens.

Sur les autres volets je ne reviendrai pas sur tout ce qui a trait à la Cohésion Sociale et Territoriale dans la mesure où le projet va être longuement détaillé par Alexandra SIARRI. Là aussi les efforts sont totalement conséquents dans tous les domaines.

Sur l'épanouissement de tous les êtres humains, là aussi beaucoup d'opérations, beaucoup d'actions ont avancé. Elles sont significatives et méritent d'être soulignées.

Je parlerai plutôt de ce qui est fait en matière d'éducation au développement durable où énormément d'opérations ont été faites en 2014 et se sont poursuivies en 2015 dans nos écoles au travers des « Juniors du développement durable », au travers d'actions labellisées développement durable dans nos écoles : 92 actions labellisées, au travers des actions de la Maison éco-citoyenne.

J'attire votre attention sur une erreur en page 22. La totalisation du nombre de visiteurs depuis la création de la Maison éco-citoyenne n'est pas de 111.300, mais de 130.000 visiteurs, avec une progression de 10% par an.

360 événements par an.

Une métropolisation également du dispositif.

Un table tactile va être proposée d'ici quelques jours qui va permettre de mesurer pour chacune et chacun des Bordelais son empreinte écologique notamment.

Egalement des expositions itinérantes qui sont mises à disposition de toutes les communes de la Métropole.

Sur la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, là aussi beaucoup de choses ont été faites. Peut-être mes collègues interviendront-ils.

Je voudrais simplement souligner l'ouverture de la pépinière d'entreprises « Le Campement » qui, comme vous le savez, est prioritairement consacrée aux métiers de l'économie verte et du développement durable à Darwin.

Je voudrais évidemment citer, peut-être que Yohan DAVID en dira quelques mots, les performances de toutes les manifestations qui se sont passées l'année dernière ; et nous sommes en plein cette année dans le mois de l'économie sociale et solidaire, donc beaucoup d'événements, y compris organisés par la mairie.

Je voudrais également mettre en exergue :

Les 198 entreprises qui ont été financées par la Caisse des dépôts et du développement social.

Les 500 personnes qui ont participé à la première édition du Forum de l'économie circulaire en 2014, qui va redémarrer cette année.

Les performances de la restauration scolaire puisque nous sommes arrivés – Emmanuelle CUNY en parlera tout à l'heure – à près de 35% du budget alloué aux matières premières issues de l'agriculture bio ou de l'agriculture raisonnée, ce qui fait qu'on dépasse très largement l'objectif national qui était fixé à 20% en termes de volume des achats. Nous sommes à près de 30%.

Je vous signale d'ailleurs que nous avons obtenu un prix TERRITORIA pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Emmanuelle en parlera tout à l'heure.

Nous avons été signataires du Pacte de Milan puisque nous avons développé depuis 2012, avec un point d'orgue sur cette année 2015, toute la réflexion et des actions concrètes en matière de gouvernance alimentaire.

Vous avez été signataire, Monsieur le Maire, nous avons voté ici en Conseil Municipal, du Pacte de Milan qui sera proposé au Conseil de Communauté dans quelques jours.

Je voudrais pour terminer remercier la délégation du développement durable pour la qualité de ce rapport réalisé sous la houlette de Patrick Faucher, équipe qui continuera dans le cadre des services mutualisés à réaliser cet exercice annuel qui reste une obligation légale.

Enfin j'attire votre attention sur tous les événements locaux qui ont lieu dans le cadre ou en marge de la COP 21.

Malheureusement la Marche pour le climat qui devait avoir lieu le 29 novembre est annulée. Ce sont les directives du Président de la COP 21, c'est-à-dire de Laurent Fabius, tant à Paris que dans les grandes villes.

Une série d'événements alternatifs vont néanmoins pouvoir avoir lieu. Nous les accompagnons.

Beaucoup d'événements sont organisés également par les associations à la Maison éco-citoyenne.

Je vous signale – on va vous distribuer cette petite carte postale – l'opération « Le climat change et moi ? » que nous avons lancée sur les réseaux numériques.

Cette carte postale pré-affranchie va permettre à chacun d'entre-nous, à toutes les Bordelaises, tous les Bordelais et tous les métropolitains de prendre un engagement de leur choix. Toutes ces informations seront présentées dans quelques jours et remonteront à la COP21 à Paris ou évidemment Alain JUPPE sera partie prenante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Madame JAMET

MME JAMET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2007 en matière de développement durable la Ville de Bordeaux fait des efforts incontestables. Bon nombre de services municipaux ont entrepris une vraie révolution :

- préservation de la ressource en eau,
- baisse de la consommation pour l'éclairage public,
- réduction de la fracture énergétique,
- politique zéro phyto.

Les graphiques sont éloquentes. Bordeaux serait donc la ville idéale et même modèle. Les nombreux prix et classements mis en avant régulièrement par l'équipe municipale sont du reste là pour le démontrer.

Ce document enfonce le clou, mais en présentant un rapport sur le développement durable quelque peu en trompe-l'œil.

Encore une fois nous n'avons pas la même présentation d'une année sur l'autre et parfois nous n'avons même pas les données 2014, donc pas les moyens d'évaluer convenablement les évolutions et leurs indicateurs quand ils existent.

J'en profite pour vous poser une question. Quand aurons-nous la présentation du nouvel Agenda 21 2014 / 2020 ?

La bonne idée du baromètre comparatif initié l'an dernier tombe à l'eau cette année car le panel des villes comparées n'a pas pu être actualisé dans nombre de présentations.

La version présentée en Conseil consultatif de développement durable contenait des diagrammes erronés à faire tomber un prof. de mathématique de sa chaise. Je remercie donc les services d'avoir corrigé cela suite à mes remarques.

Monsieur le Maire, vous l'avez dit vous-même lors du dernier Conseil consultatif de développement durable, on manque de données et d'indicateurs précis.

Vous vous êtes engagés depuis plusieurs mois avec les Assises de l'énergie et l'Appel de Bordeaux, à la signature de l'appel de Nicolas Hulot « Osons », ou bien encore à la déclaration commune des maires des métropoles et capitales européennes pour le climat. Sur votre blog vous dites :

« Il ne s'agit pas d'une simple déclaration d'intention mais de l'affichage d'une profonde volonté politique où les clivages sont mis de côté. »

On veut bien mettre de côté les clivages si les actions suivent vraiment les intentions, notamment en matière de transition énergétique du territoire, de mobilités douces, de politique zéro déchet, de végétalisation et de souveraineté alimentaire.

Je vais revenir sur trois points qui me semblent particulièrement importants.

La végétalisation et l'agriculture urbaine.

Les chiffres du panel montrent encore, même avec des chiffres non actualisés pour les autres villes, le retard de Bordeaux en termes de mètres carrés d'espaces verts, d'arbres et de mètres carrés de jardins partagés et familiaux par habitant.

Bordeaux, sauf erreur de ma part, ne s'est fixé aucun objectif de végétalisation, et, je le rappelle, le coefficient de végétalisation prévu dans le PLU 3.1 ne sera appliqué qu'à Claveau et sur le territoire de l'OIN. Il n'est donc pas systématisé à toute la ville.

A titre de comparaison je vous rappelle que la Ville de Paris s'est fixé comme objectif d'atteindre 100 hectares de toitures et de façades végétalisées d'ici 2020, dont un tiers consacré à la production de fruits et de légumes.

J'en viens maintenant à la question de l'alimentation.

« Bordeaux Ville Bio. »

Je ne souhaite pas minimiser les efforts et les actions qui ont été menées par le SIVU depuis plusieurs années, mais de là à annoncer « Bordeaux Ville Bio », vous conviendrez que cela semble un peu exagéré.

Un peu d'humilité ne nuit pas forcément à la performance, au contraire elle permet de progresser et de s'améliorer, car si 30% de bio dans les repas proposés par le SIVU c'est bien, on est tout de même très loin des 100% atteints par certaines collectivités.

J'espère que vous conviendrez qu'il y a encore des marges de progrès conséquents tant au SIVU que du côté des crèches municipales qui ne sont absolument pas passées au bio. Nous le regrettons fortement et espérons que le futur cahier des charges sera modifié en conséquence.

Je ne parle même pas de la cantine des agents municipaux où les plats bios et locaux se comptent sur les doigts d'une seule main.

Pour finir mon propos je souhaiterais encore parler de mobilités douces.

Le rapport DD nous indique une augmentation de 241% de cyclistes dans les zones apaisées. Cela prouve donc bien que la part du vélo est proportionnelle à la sécurisation des voies et qu'il faut intensifier la sécurisation pour augmenter la part modale du vélo à Bordeaux.

Le graphe du baromètre actualisé suite à ma remarque montre aussi de façon flagrante la stagnation du nombre de kilomètres de pistes cyclables depuis 2012 sur la Métropole bordelaise à 197 kilomètres.

L'objectif de Bordeaux-Métropole est de 247 kilomètres d'ici 2020 quand Nantes-Métropole est déjà à 485 kilomètres, Toulouse-Métropole à 781 kilomètres et que la Ville de Paris qui n'a que le double de la superficie de la Ville de Bordeaux est à 700 kilomètres pour un objectif de 1.400 kilomètres d'ici 2020.

On aimerait aussi que les kilomètres de pistes et de bandes cyclables soient bien distincts pour avoir une idée de la proportion des uns par rapport aux autres. Cela permettrait aux maires de demander au président de la Métropole de faire de gros efforts pour sécuriser ce mode de transport.

On voit aussi dans ce panel que les doubles sens cyclistes stagnent depuis 2013. Cela confirme bien que la généralisation des zones 30 n'a pas encore commencé et qu'elle se limite encore aujourd'hui à l'hypercentre de notre ville.

Monsieur le Maire, ces quelques exemples montrent que vos politiques publiques pour la transition écologique de notre territoire ne sont pas à la hauteur des enjeux qui vont être débattus dans quelques jours à Paris.

Les constats, les études, les adhésions à de multiples chartes et les discours sont faits. Il convient aujourd'hui d'entrer dans l'action en passant à la vitesse supérieure. Les citoyens sont prêts.

Selon un sondage Opinion Way du mois dernier, pour 28% des Français le changement climatique est une urgence absolue qui doit être la principale priorité des gouvernants. Et pour 41% une priorité à laquelle les politiques doivent porter plus d'attention.

La question qui se pose ici : vous, êtes-vous vraiment prêt à accompagner cette transition sans perdre plus de temps ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne souhaite pas rentrer, tout particulièrement dans le contexte actuel, dans un échange stérile sur le sujet du développement durable. Par échange stérile je parle du dialogue caricatural qui consisterait pour moi à pinailler sur ce rapport et à vous de me répondre que beaucoup de choses sont faites et que les indicateurs de suivi mis en place montrent que Bordeaux est plutôt bien placée dans les villes comparables.

La question en effet pour moi n'est pas tant de savoir si des choses sont faites et si ces actions sont positives ou négatives, que de savoir si nous sommes rentrés collectivement dans une logique qui permette de respecter les objectifs de la COP 21, c'est-à-dire maintenir l'augmentation des températures en dessous des 2°, ou les objectifs des plans climat, c'est-à-dire la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

A quelques jours du début de la COP 21 je crois que la réponse est non. Il n'y a pas de stratégies et d'actions partagées et concertées globales ou locales visant à lutter efficacement contre le réchauffement climatique et les risques écologiques.

Nous ne sommes capables de mettre en place aujourd'hui que des mesures catégorielles limitées, en rentrant la plupart du temps en contradiction absolue avec d'autres mesures souvent liées à la relance économique.

Pour illustrer mon propos je dirais que le lundi nous assistons en opinant du chef à une conférence d'un climatologue du GIEC nous expliquant qu'il faut changer rapidement nos comportements.

Le mardi nous signons l'appel de Nicolas Hulot « Osons » qui est une critique très très vive du libéralisme et du capitalisme.

Le mercredi nous évoquons Pierre Rabhi et sa « sobriété heureuse ».

Et le reste de la semaine, comme si de rien n'était ou presque, dans la plus parfaite schizophrénie nous continuons comme avant à coups d'inaugurations de centres commerciaux ou de développement aéroportuaire.

Il n'y a rien de partisan dans mes propos. Je pourrais dire à peu près la même chose au niveau de l'Etat ou de n'importe quelle collectivité.

Bien sûr ce rapport de développement durable présente de bonnes choses. Oui, il y a du travail et des efforts significatifs, notamment sur la gestion énergétique des bâtiments et la consommation d'eau.

Mais en imaginant que nous continuions 35 ans sur ce rythme, il n'y a aucune chance que nous parvenions d'ici 2050 à diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre parce que l'approche n'est ni globale, ni systématique.

Tout en reconnaissant l'intérêt individuel des actions de ce rapport, on ne peut que regretter cette situation qui interroge non pas ce rapport, mais la cohérence de l'ensemble de nos politiques publiques en matière de développement durable.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux brèves observations en complément de ce que vient de dire notre collègue Delphine JAMET.

En préalable j'aimerais répondre Monsieur le Maire, si vous le permettez à la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure quand je réclamais des indicateurs pour apprécier l'efficiace de notre politique environnementale.

Je vous parlais indicateurs et vous me répondiez sondage. Je ne doute pas que les sondages soient plutôt heureux. Vous interrogez les Bordelais pour savoir s'ils sont contents de vivre à Bordeaux..., vous me posez la question à moi-même et bien sûr nous allons vous répondre oui.

Les indicateurs ce n'est pas ça. Les indicateurs que je vous ai proposés tout à l'heure c'est notamment l'indicateur carbone, à savoir : pouvez-vous évaluer quelles seront les répercussions en termes d'émission de CO² des investissements que vous proposez de faire sur la Ville de Bordeaux ? Ça c'est un indicateur.

Je vous ai proposé également un deuxième indicateur qui est le suivant : quelles sont les conséquences de l'artificialisation des sols des projets immobiliers que vous envisagez à Bordeaux ? Ça aussi c'est un indicateur.

Vous me répondez sondage. C'est un autre débat, Monsieur le Maire.

J'en viens maintenant à la présente délibération.

Deux observations complémentaires de celles que vient de faire notre collègue Delphine JAMET.

La première concernera la part ridicule des énergies renouvelables sur le territoire bordelais.

Vous nous indiquez dans le document qui nous est aujourd'hui proposé que la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de la Ville de Bordeaux est de 9,75% fin 2014, sachant qu'a été fixé l'objectif d'atteindre 10% dans le Plan climat énergie 2012 / 2016.

Vous vous félicitez d'un taux qui est d'une modestie rare, j'ai envie de dire isolée dans notre pays. J'ajouterai que la progression de ce chiffre est principalement due à une progression du mixe énergétique national, c'est-à-dire la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique au niveau national qui est passée de 14% en 2013 à 19,7% en 2014. Donc la part de la Ville de Bordeaux augmente légèrement et naturellement. Cela se fait sans qu'aucun effort ne soit localement réalisé.

Et vous ne pouvez pas vous féliciter d'avoir pratiquement 10% d'énergie renouvelable sur le territoire bordelais alors que nationalement on est à près de 20%.

Donc reconnaissez que la Ville de Bordeaux est en retard en matière de promotion d'énergies renouvelables sur son territoire. Je ne vous parle pas des bâtiments municipaux, je vous parle du territoire. Donc un retard inouï que nous devons ici dénoncer.

Deuxième observation. Je vous ai tout à l'heure suggéré dans ma précédente intervention que nous puissions nous rapprocher de l'alliance très bien fréquentée des villes neutres en carbone. Je pense que c'est un objectif que vous pourriez vous assigner.

Je voudrais prendre simplement l'exemple de deux villes jumelées avec Bordeaux, pour que le jumelage, je l'ai déjà dit ici, ne soit pas uniquement une politique touristique et folklorique, mais que de temps en temps nous puissions aussi regarder chez les villes jumelles ce qui marche.

J'ai pris deux villes jumelées avec Bordeaux.

Bristol. Bristol s'est fixé pour défi d'être la première ville de l'après pétrole. Ça serait pas mal que Bordeaux se situe également dans un challenge comparable à celui-là.

Deuxième ville jumelée, Munich. Munich est en train de réussir le pari de viser l'autonomie énergétique de son territoire, voire être une ville à énergie positive à horizon 2025. 2025 c'est demain, c'est dans 10 ans.

Est-ce que vous croyez que nous, avec nos 10% d'énergies renouvelables nous sommes à la hauteur de ce type de comparaison avec des villes jumelles.

Je citerai également, hors villes jumelles mais toujours en Allemagne, par exemple Francfort. Francfort il y a déjà 2.500 logements d'habitat passif sur le terrain énergétique. La ville oblige par exemple les acquéreurs de ces terrains à construire des immeubles passifs.

Est-ce que vous pouvez me dire, Madame l'adjointe, combien il y a d'immeubles passifs à Bordeaux ? Et est-ce que la Ville de Bordeaux oblige en ce qui la concerne les acquéreurs à construire des bâtiments passifs ? Cela ne me paraît pas être très compliqué à mettre en œuvre.

Pareil, Francfort par exemple multiplie la pose de panneaux solaires en toiture.

Combien y a-t-il de mètres carrés de panneaux solaires en toiture ? Vous allez me répondre inévitablement le parking de Bordeaux-Lac, mais je vous parle de panneaux solaires en toiture et récents.

Dernier exemple que je voudrais soumettre à votre sagacité, la Ville de Paris. La Ville de Paris a récemment décidé que dès 2016 l'ensemble des bâtiments municipaux et l'éclairage public de la capitale seront alimentés par une électricité 100% renouvelable. Je pense que ce n'est pas inintéressant. On pourrait regarder de près ce qui se fait à Paris. D'autant plus que j'ai vu qu'à Paris cela représentait une économie de 2 millions d'euros et que ce changement de fournisseur devait également permettre à la ville de réduire de 20.000 tonnes ses émissions de CO².

Voilà simplement quelques ambitions qui me paraissent parfaitement transposables à Bordeaux vers lesquelles nous pourrions rapidement nous orienter.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme CUNY

MME CUNY. -

Monsieur le Maire, merci. Je voulais juste répondre rapidement à Mme JAMET.

Mme JAMET vous disiez tout à l'heure qu'il fallait passer à la vitesse supérieure au niveau développement durable. Je crois que c'est ce qu'on a fait au SIVU puisque nous sommes passés en moins de 5 ans de 10 à 30% au niveau du bio dans les repas. Vous siégez régulièrement avec moi au SIVU, vous êtes la première à reconnaître que c'est une belle structure.

Vous nous dites que nous sommes loin du 100% bio à Bordeaux. Nous sommes à 30%. J'en suis très fière. Je préfère être à 30% avec un bio qui vient de France, en circuit court. Vous avez peu de grandes villes de France qui font 100% de bio, mais leur bio vient d'Europe et au-delà. Personnellement je ne trouve pas ça du tout intéressant. Je préfère faire du bio circuit court.

Deuxièmement, Mme JAMET, il faut comparer ce qui est comparable. C'est-à-dire qu'à Bordeaux on est à 23.600 repas fabriqués et servis par jour. Il faut comparer avec des villes qui font le même nombre de repas pour du 100% bio. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Moi aussi je voudrais répondre à Mme JAMET parce que c'est trop facile d'affirmer de façon péremptoire qu'il n'y a pas de bio dans nos crèches. C'est absolument faux.

Il y a deux type de bio, il y a d'abord le lait croissance bio qui est fourni pour les enfants qui prennent beaucoup de lait dans les crèches d'une part, d'autre part il y a des légumes, des laitages et des fruits qui sont fournis quand il y a des promotions.

En effet, la difficulté qu'on a en crèche c'est que ce sont des petites quantités et qu'on doit faire livrer dans 30 crèches différentes de petites quantités de légumes et de fruits ; et parfois on préfère faire des circuits courts pas forcément bio, ou saisir des promotions, parce que, nous, on n'a pas de cuisine centrale. La cuisine est faite dans chaque crèche de façon quasiment familiale. C'est aussi un art de vivre qui n'est pas inintéressant, même s'il n'est pas étiqueté bio à proprement parler.

Et pour les crèches qui n'ont pas de cuisines suffisamment aux normes on a passé des marchés avec une entreprise de repas pour les enfants qui s'appelle « Ensemble » dans laquelle il y a 30% de bio.

Donc voyez, on n'est pas si mal loti. En tout cas on n'est pas à zéro, loin de là.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK voulait apporter des réponses.

MME WALRYCK. -

Qui, quelques précisions.

D'abord, Mme JAMET je m'étonne beaucoup de vos remarques. Vous étiez en effet présente lors de la réunion du Conseil consultatif et participatif. En fait de chiffres faux, il y avait un chiffre qui a été rectifié pour les raisons qui vous ont été précisées.

Sur les chiffres du panel, comme cela a été expliqué, oui, en effet, la Ville de Bordeaux, elle, essaie de tenir à jour ses chiffres et ses indicateurs, ce qui n'est pas le cas des autres villes, en tout cas pas de toutes les autres 7 villes qui sont pourtant des villes extrêmement engagées en la matière.

Donc le taux agrégé comparé au panel ne prend pas en compte quelque fois les 7 autres villes. On vous l'avait expliqué.

Le taux de végétalisation, là aussi je suis un peu dubitative sur votre remarque que je trouve franchement de mauvaise foi. Quand on affiche, nous, 25 m² d'espaces verts par habitant pour un panel qui en affiche 29, on peut dire en effet que Bordeaux est en retard, sauf que, comme c'est bien précisé dans le document, quand vous avez des villes qui pour faire gonfler les chiffres incluent toutes les surfaces de leurs cimetières, évidemment ça change un peu la donne.

Donc je pense que si on rajoute toutes les surfaces de nos cimetières on va aussi faire gonfler nos chiffres.

C'est un peu la même chose sur le bio. Je m'étonne de votre remarque sur le bio. Brigitte COLLET et Emmanuelle CUNY vous ont répondu.

Par ailleurs, je m'étonne d'autant plus de votre remarque qu'on est à près de 30% à Bordeaux, alors que le panel qui est complet en la matière est à 17,5%.

Sur le vélo je rejoins tout à fait les remarques qui ont été faites. Oui, il est exact de dire que la progression des cyclistes est plus aisée et donc qu'elle est beaucoup plus importante quand les voies sont sécurisées. C'est pourquoi la Ville de Bordeaux depuis 3 ans déjà demande à Bordeaux Métropole deux choses en priorité : une continuité des pistes cyclables et une sécurisation des pistes cyclables existantes.

Je vous renvoie quand même à quelques villes de l'Europe du Nord qui ont une culture en la matière beaucoup plus ancienne que la nôtre. Quand vous vous baladez à Copenhague vous n'avez pas besoin d'équipements ad hoc parce qu'il y a tellement de cyclistes et une culture tellement ancienne de la pratique du vélo qu'en effet les vélos se confondent avec les voitures et que les deux vont de pair, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas, j'en conviens, ici à Bordeaux.

M. GUENRO : « Pas de stratégies partagées sur le développement durable et la transition énergétique, pas d'approche globale systématique », je m'inscris en faux contre votre propos. Justement, nous essayons d'avoir une vision systémique des choses. On ne peut pas avoir une politique de développement durable digne de ce nom si on ne raisonne pas devant la complexité et l'inter-opérationnalité de tous les problèmes que nous avons à traiter, si on n'a pas une vision systémique des choses. C'est ce qu'on essaie de faire depuis 2008.

C'est une démarche qui est en train aujourd'hui à Bordeaux-Métropole depuis le mois de juillet. Je vous invite à y participer. Les travaux et la réflexion ont commencé, puisque comme je le rappelais en préambule de cette présentation, la majorité des compétences relevant de la transition énergétique, ça ne vous a pas échappé, sont parties à la Métropole.

Quant à la part ridicule, Pierre HURMIC, des énergies renouvelables sur le territoire, si vous aviez pu participer à notre Conseil du développement durable on vous aurait bien expliqué que - comme ça l'est dans le rapport, et on vous a même envoyé par écrit à votre demande les éléments sur ce sujet - si l'on réintroduit, effectivement, la part énergies renouvelables des réseaux de chaleur existants qui ont fortement progressé, je ne parle pas de ceux à venir, si l'on réintroduit le parc des Ombrières, effectivement on n'est pas à 9,75%, on est à 20%.

Vous faites toujours des observations sur les chiffres. Je le regrette parce que j'imaginerais et j'espérerais des contributions un peu plus constructives de votre part.

Voilà ce que je pouvais relever et vous indiquer à ce stade.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il un vote, Monsieur le Secrétaire ?

Pas de vote.

Merci pour ce débat.

Je crois qu'on peut le constater, d'ailleurs vous l'avez dit les uns et les autres, qu'il y a une vraie volonté dans notre équipe municipale de se porter le plus possible en première ligne dans cette lutte pour le développement durable et contre le réchauffement climatique et tous les autres aspects du développement durable qui ne se limite pas évidemment au réchauffement climatique.

Les résultats sont encourageants. Il y a une marge de progrès considérable. Je serais bien le dernier à dire le contraire.

Donc on a beaucoup à faire aujourd'hui, en particulier pour l'utilisation des énergies nouvelles dans les nouvelles constructions et pour la multiplication des bâtiments à énergie positive. On est là dans un conflit évident. On met la pression sur les constructeurs pour qu'ils construisent moins cher et ils vous expliquent que construire à énergie positive ça coûte plus cher. C'est cette contradiction qu'il n'est pas facile de résoudre.

Mme JAMET pour une petite resucée.

MME JAMET. -

Je voulais juste dire qu'il était loin de moi dans mon propos de critiquer systématiquement...

M. LE MAIRE. -

On ne vous a pas reproché ça, Madame.

MME JAMET. -

Quand je parle on ne comprend ce que je veux dire. Ce que j'ai dit exactement c'est qu'on peut faire mieux et vraiment mieux.

M. LE MAIRE. -

Voilà une conclusion consensuelle.

MME JAMET. -

J'appelle vraiment à ce qu'on aille plus vite et plus loin.

M. LE MAIRE. -

Je serais bien aveugle si je disais qu'on ne peut pas faire mieux. Bien sûr qu'on peut faire mieux et on va faire mieux.

Je voudrais rendre hommage à Mme WALRYCK qui est habitée d'une vraie foi dans ce domaine et qui y consacre beaucoup d'énergie ici comme à la Métropole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

à Bordeaux
BILAN 2014

SOMMAIRE

Introduction	3
Préserver les ressources et lutter contre le changement climatique	5 à 10
Construire et aménager une ville durable	13 à 17
Cohésion sociale et territoriale	19 à 20
Epanouissement de tous les êtres humains	21 à 22
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	23 à 25
Index des graphiques	27
Annexe baromètre	29

INTRODUCTION

Le rapport développement durable est la conséquence des lois « Grenelle » et de l'adoption d'une stratégie nationale, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement renforcé par le décret du 17 juin 2011 qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50000 habitants. Le rapport développement durable 2014/2015 de Bordeaux est présenté cette année dans un contexte particulier marqué par trois événements clés, le premier international avec l'ouverture en fin d'année de la COP 21 (Conférence des Parties sur le climat)¹, le second national avec l'adoption de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et le troisième lié aux conséquences plus locales relatif à la déclinaison de la loi MAPTAM.

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale. Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population) selon les instances participatives mises en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable.

La loi MAPTAM est cependant venue modifier de manière assez significative le champ des compétences détenues par la commune en matière de développement durable.

L'élaboration et l'adoption d'un plan climat-énergie territorial n'a plus de caractère obligatoire. De même, plusieurs compétences exercées par les communes telles notamment que le contrôle et le suivi des concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ou encore la surveillance de la qualité de l'air ont été transférées à Bordeaux Métropole.

La Ville ayant procédé en 2014 à un tour d'horizon complet des 260 actions inscrites au programme de son Agenda 21 de première génération (2009-2014), le conseil consultatif et participatif du développement durable de Bordeaux qui s'est réuni le 6 novembre dernier pour débattre et partager les principales avancées en matière de développement durable sur le territoire bordelais a réservé également un temps d'échange à l'examen du nouveau contexte réglementaire créé par la loi MAPTAM. L'instance de gouvernance qui se réunissait pour la 7^{ème} fois depuis l'adoption de son Agenda 21 a noté avec satisfaction que les services mutualisés poursuivront le suivi et la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de Bordeaux et que le plan climat énergie territorial (2012-2016) sera mené jusqu'à son terme. Le présent rapport prend en compte les remarques du conseil consultatif et participatif. Enfin et pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre et l'élargissement de la responsabilité sociétale de la collectivité, la ville poursuivra les actions inscrites à son Agenda 21 à la fois à l'échelle des quartiers (actions reproductibles) et à l'échelle des services (exemplarité).

Le rapport « développement durable » propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la qualité de vie des Bordelaises et des Bordelais. Ce rapport met en perspective, pour Bordeaux, le bilan de son action et apporte des précisions concernant des actions nouvelles et innovantes mises en œuvre au cours de l'année 2014/2015.

1 - Dans ce contexte, « l'Appel de Bordeaux » lancé lors des Assises nationales de l'énergie affirmait, dès janvier 2015, la volonté des territoires de répondre à l'urgence du défi climatique.

PRESERVER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Consommation d'énergie dans le patrimoine municipal

Conformément aux objectifs affichés dans le PCET 2012-2016, les actions tendant à réduire la consommation d'énergies dans les bâtiments se sont poursuivies. La consommation corrigée des variations saisonnières et de l'évolution du patrimoine de l'année 2014 s'élève à 62,3 GWh (soit 4,3% de moins qu'en 2013). La réduction de l'année 2014 porte donc à 33% la baisse cumulée depuis 2007 (fig.1). Sur cette même période les émissions de CO₂ ont diminué de 35% pour le gaz et de près de 20% pour l'électricité. Pour atteindre l'objectif ambitieux de réduction des consommations de 50% à l'horizon 2016, la Ville a relancé une dynamique vertueuse de la part des exploitants de chauffage à l'occasion du renouvellement en 2015 des contrats d'exploitation de chauffage et de ventilation et poursuit ses autres actions portant à la fois sur le comportement des agents (Académie climat énergie) et sur la réduction de consommation des bâtiments municipaux.

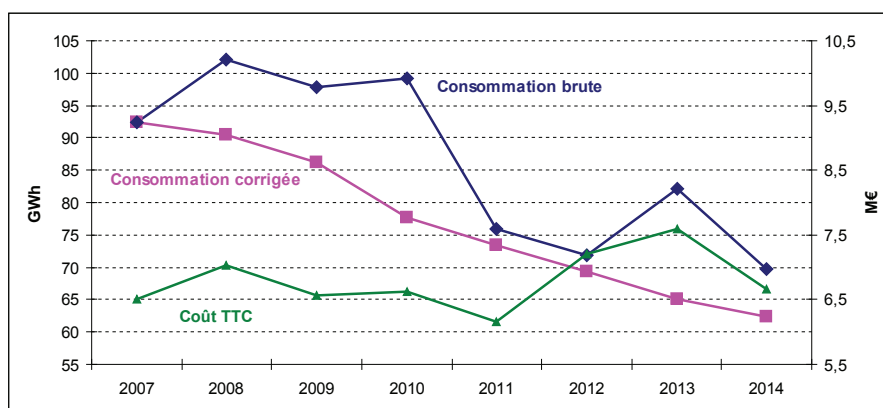


Fig 1 : Evolution de la consommation d'énergies et du coût du gaz et de l'électricité (2007-2014)

Les actions menées depuis 2007 ont permis de stabiliser le poste « achat d'énergie » dans le budget de fonctionnement municipal. La facture énergétique des bâtiments de la ville ressort ainsi à 6,66 M€ en 2014 contre 6,50 M€ en 2007, malgré une augmentation moyenne du prix du gaz de 39% et de 48% pour l'électricité sur la période.

En 2015, la Ville de Bordeaux a lancé un appel d'offres d'achat du gaz et contribué à un appel d'offre de l'électricité conformément à l'article L 337-9 du code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente (TRV) pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA (les tarifs « jaune » et « vert ») étant supprimés fin 2015, appel d'offres qui réunissaient notamment Bordeaux Métropole, Bordeaux, Pessac, Mérignac, Bassens, Bègles et Gradignan. Les baisses significatives (économies sur les factures de 12,8% pour l'électricité et de 14% pour le gaz) permises par ces deux appels d'offres dégagent des marges de manœuvre pour poursuivre l'effort de maîtrise de l'énergie dans le parc municipal.

La consommation d'énergie nécessaire à l'éclairage public a diminué de 17% entre 2007 et 2014 et la puissance électrique de 20% (de 5,9MW à 4,8MW) (fig.2). Sur cette même période le nombre de points lumineux a augmenté de 16%. A parc constant la consommation d'énergie a été réduite de plus d'un tiers, grâce notamment au travail mené sur l'intensité lumineuse et sur la puissance électrique installée.

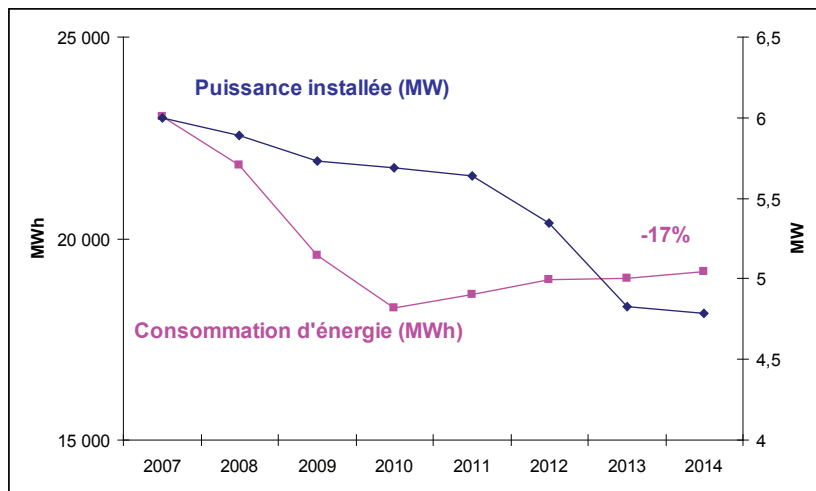


Fig. 2 : Evolution de la consommation d'énergie de l'éclairage public (2007-2014)

Les énergies renouvelables

Dès 2013, l'objectif visant à porter la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal à 23% est atteint. Toutefois, la Ville continue à étudier systématiquement le potentiel solaire des toitures des bâtiments municipaux à l'occasion de leur réhabilitation ou de leur construction et leur potentialité de raccordement à des réseaux de chaleur. L'ambition du Plan climat 2012-2016 est désormais de développer les énergies renouvelables sur le territoire pour porter leur part à 10% en 2016. Cette part s'élève à fin 2014 à 9,75% (mix électrique national compris, hors transport).

Les réseaux de chaleur sont des outils incontournables de la transition énergétique car ils peuvent facilement être alimentés en énergies renouvelables (géothermie, bois...) et ils desservent un grand nombre de logements et d'équipements. L'enjeu pour Bordeaux est de convertir aux énergies renouvelables les réseaux de chaleur existants et de créer de nouveaux réseaux alimentés majoritairement en énergies renouvelables. Ainsi, à fin 2014, la part des énergies renouvelables alimentant les réseaux de chaleur publics ou privés du territoire communal a progressé à 59% (fig.3).

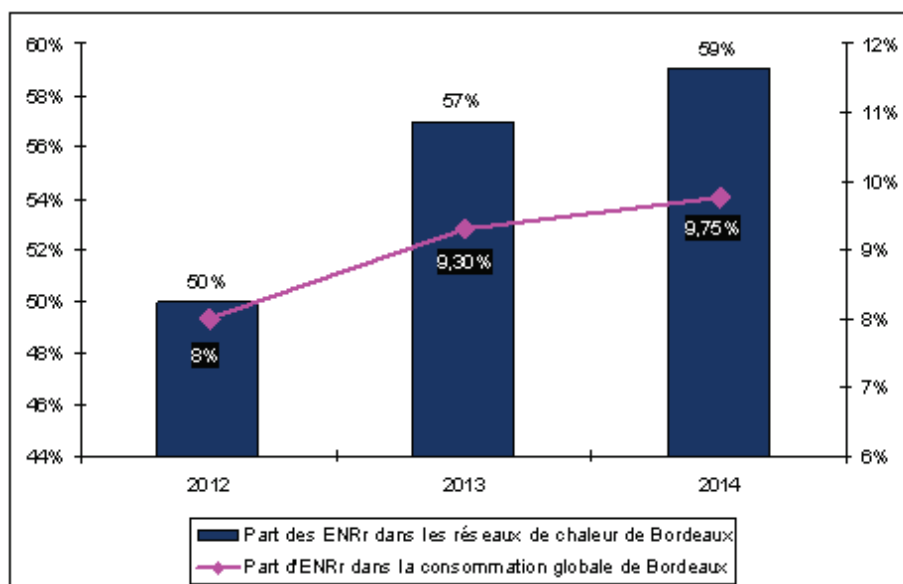


Fig. 3 : Evolution de la part d'ENRr dans les réseaux de chaleur de Bordeaux et dans la consommation globale d'énergie

ZOOM SUR...

...Le réseau de chaleur des Bassins à flots

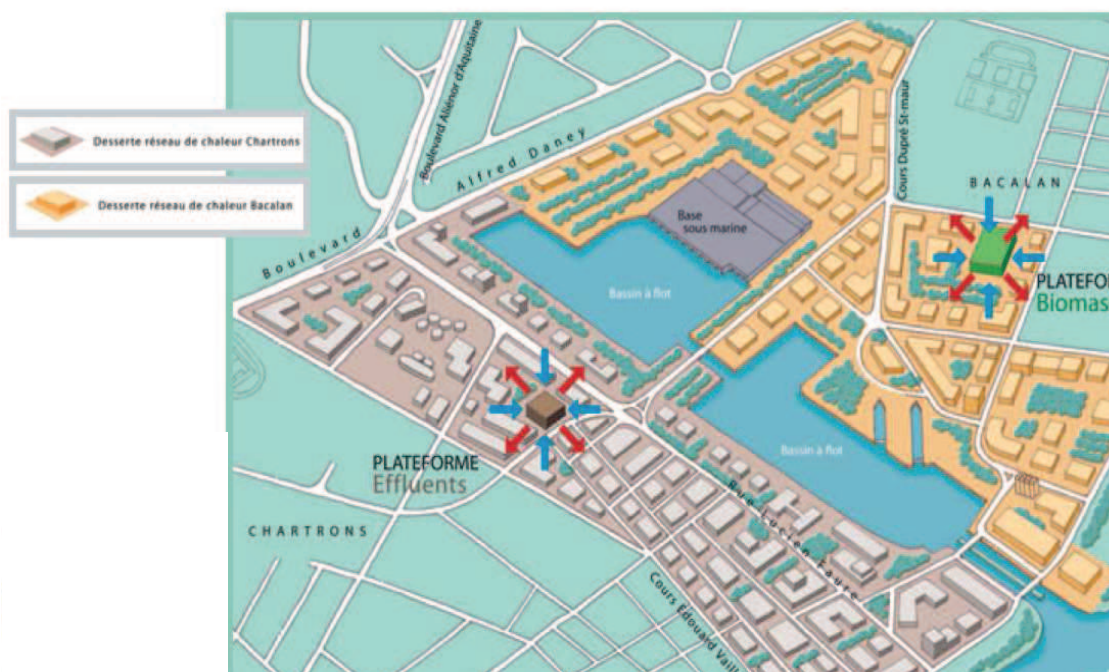
Le réseau de chaleur d'une longueur de 10 km alimentera à terme l'habitat neuf, l'habitat existant et le tertiaire pour un total de 700.000 m² soit l'équivalent de 5000 logements. La chaleur est produite par 2 types d'installations d'une puissance de 41 MW :

- « **Une plateforme effluents** »

Installée à proximité immédiate de la station de traitement des eaux usées Louis Fargue, cette plateforme sera destinée à récupérer la chaleur résiduelle des effluents de la station et à la distribuer par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations et de pompes à chaleur situées en pied des bâtiments.

- « **Une chaufferie biomasse** »

Implantée rue de New-York, la chaufferie biomasse produira le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour toute la zone Nord du quartier. Elle sera alimentée à hauteur de 30% en plaquettes forestières, rémanents de coupe, petit bois, taillis non valorisés issus de forêts situées dans un rayon de 150 km maximum. 40% des apports seront réalisés à base de déchets d'élagage et les 30% restants proviendront de bois recyclés.



Exploité depuis octobre 2014, le réseau, en cours de construction, s'étend en octobre 2015 sur 4km côté Bacalan et 3km côté Chartrons soit 80% de la tranche 1 qui court jusqu'en 2017.

Maîtrise de la consommation d'eau des services de la Ville

Entre 2006 et 2014, la consommation d'eau de la Ville de Bordeaux a diminué de 64% (fig.4). L'objectif du Plan Climat 2012-2016 (moins 60 %) est dépassé grâce aux efforts réalisés dans :

- Les bâtiments municipaux : -36%
- Les espaces verts : - 84%
- Les infrastructures sportives - 39%
- Les services dits urbains (propreté, fontaines...) : - 61%

Les prélèvements en nappes profondes ont parallèlement été réduits de 64%, bien au delà de l'objectif de 20% de diminution de la pression anthropique sur ces nappes recommandés par le SAGE.

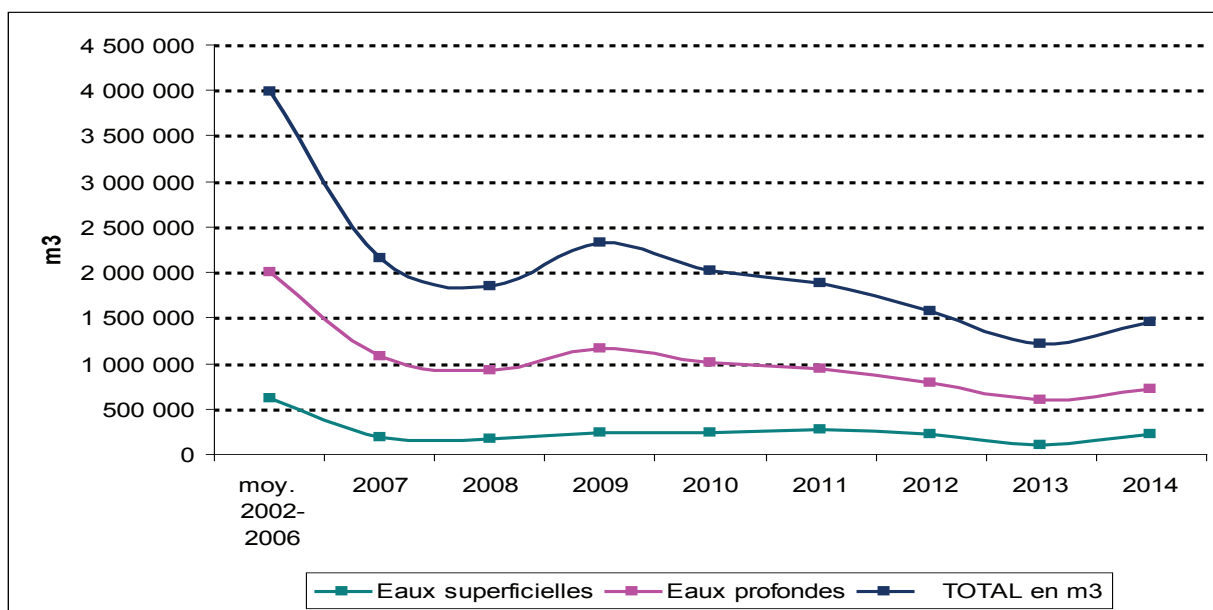


Fig. 4 : Evolution de la consommation d'eau des services municipaux (2002-2014)

Accompagner les Bordelais vers la maîtrise de leurs consommations d'eau et d'énergie

Après une baisse remarquable enregistrée entre 2006 et 2010 (réduction de 70 à 60 m³ en moyenne par habitant), on observe une stabilisation de la consommation d'eau des Bordelais depuis 2010 (fig.5). Cette consommation reste très en deçà de la consommation moyenne nationale qui s'élève à 89 m³ par habitant. Néanmoins, des actions doivent être engagées pour permettre à nouveau une baisse des consommations d'eau par habitant.

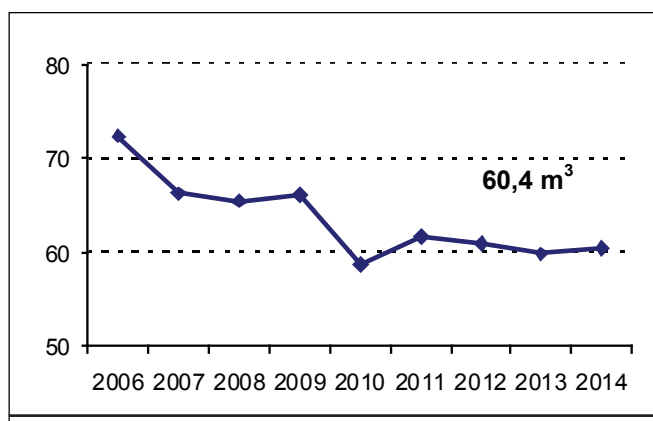


Fig. 5 : Consommation d'eau par habitant en m³ sur le territoire de Bordeaux (source : Bordeaux Métropole)

Sur la période 2008-2014, la consommation de gaz sur le territoire de Bordeaux diminue sensiblement, bien que moins que la moyenne française (15% pour 19%). En revanche, la consommation d'électricité ne diminue que de 1% sur le territoire bordelais pour une réduction de 6% dans l'ensemble de l'hexagone.

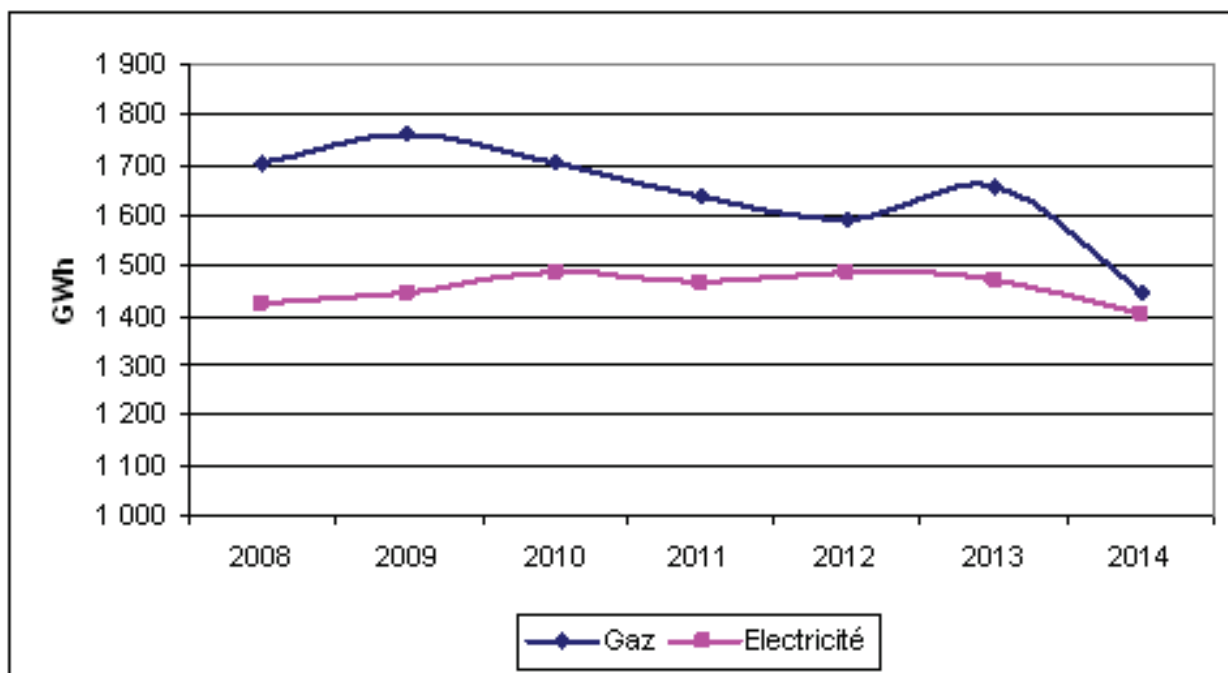


Fig. 6 : Evolution de la consommation de gaz et d'électricité sur le territoire de Bordeaux (2008-2014)

ZOOM SUR...

Le défi des « Familles à énergie positive »

En 2014, la Ville de Bordeaux a participé pour la deuxième fois au défi national « Familles à énergie positive », initié par l'ADEME, dont l'objectif est de mobiliser la population de façon concrète, efficace et conviviale sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations d'énergie à la maison.

Le défi qui s'est déroulé en équipe pendant toute la saison de chauffage, a permis de mobiliser au total 80 familles dans chaque quartier de Bordeaux. Depuis 2013, 160 foyers y ont participé.

Tout au long du défi, un capitaine d'équipe en lien avec trois associations de conseils en énergie, a eu pour mission d'accompagner ses co-équipiers et de définir avec eux, autour de moments conviviaux et d'ateliers thématiques, des trucs et astuces pour économiser l'énergie et l'eau. Le défi des familles à énergie positive n'a pas seulement l'ambition de réduire les consommations des participants mais se veut créateur de lien social.

Le pari des familles participantes était de réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes.

Le pari est largement gagné! Les familles engagées ont réduit, en moyenne, leur consommation d'eau de 18% et leur consommation d'énergie de 16% représentant une économie financière moyenne pour chaque famille de l'ordre de 200 €.

Ce défi est relancé à l'automne sur l'ensemble de Bordeaux Métropole.

Accompagner les entreprises vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

La Ville a poursuivi en 2014 l'animation du Club climat énergie qui réunit 38 entreprises signataires de la charte d'engagement climat énergie. Plusieurs réunions thématiques (maîtrise de l'énergie et sensibilisation des salariés, RT 2012 : de la réglementation à l'usage du bâtiment, énergies renouvelables et réseaux de chaleur...) se sont tenues. Une réflexion est actuellement menée au sein du Club sur l'intérêt de son élargissement.

Une ville de pierre

Les opérations d'aménagement engagées se sont poursuivies : notamment dans le cadre du PAE des bassins à flots avec la livraison des premiers logements rue Achard, à Ginko avec le lancement de la phase 3, à Brazza avec la désignation des opérateurs sur plusieurs îlots ainsi que les équipes de maîtrise d'œuvre ou encore avec l'achèvement des réhabilitations de la halle des Douves et du théâtre de la Lucarne, l'aménagement de la rue Kléber en rue-jardin, la réalisation de 166 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 167 logements privés dans le cadre de l'OPAH RU, ainsi que la remise aux normes d'un hôtel meublé de 15 chambres, la rénovation thermique de 44 logements et l'accompagnement de 21 ménages en auto-réhabilitation dans le cadre de Bordeaux [Re] Centres.

ZOOM SUR...

...Allô énergie

Pour répondre à l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique, la Ville a lancé en septembre 2013, le dispositif *Allô énergie* qui a permis d'intensifier le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique qu'ils soient propriétaires occupants, locataires du parc privé ou public. 200 visites ont été réalisées grâce notamment au signalement des donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, espaces info énergie, services de la Ville, associations caritatives...). Ce dispositif permet d'appréhender toutes les dimensions de la précarité énergétique car il permet non seulement de repérer les ménages en surconsommation et/ou en impayés de facture mais également les ménages en restriction de chauffage. Face au succès du dispositif celui-ci a été reconduit en 2015 avec un objectif d'accompagnement de 400 foyers avant d'être étendu à l'ensemble de la Métropole.

Le dispositif en quelques chiffres :

- 200 visites
- 80% locataires dont $\frac{3}{4}$ du parc privé
- 45% sont des personnes seules
- 18% de familles monoparentales
- 38% des foyers ont une activité professionnelle
- Les $\frac{3}{4}$ des personnes rencontrées présentent des revenus très faibles (moins de 11.500 € /an /unité de consommation).

Une ville verte

La trame verte bordelaise se décline sur 3 axes : paysagère, sociale et écologique.

La **trame verte paysagère** accompagne le projet urbain en développant les projets structurants d'espaces verts ou de nature. Le Parc aux Angéliques constitue un espace de transition entre le futur bâti et les berges naturelles de la Garonne. Sur la séquence Queyries du parc, la Ville aménage à raison d'un hectare par an jusqu'en 2017. L'ouverture au public, en octobre 2015, de la séquence Deschamps du Parc aux Angéliques s'inscrit dans cette continuité. Sur l'aval, la séquence Brazza a fait l'objet d'une première partie d'aménagement transitoire de 3,5 hectares avec la prise en compte de la pollution du sol et l'expérimentation d'une phytoremédiation en collaboration avec l'INRA. La construction du Parc aux Angéliques va se poursuivre sur l'ensemble de la rive droite bordelaise de la Garonne.

La proximité n'est pas en reste avec la création de squares nouveaux comme le square Paul Abadie, le square de la Croix du Sud, le Jardin des Remparts et prochainement le Jardin de la Porcelaine. Dans tous les projets, la concertation du public est une composante majeure.

La **trame verte sociale** favorise l'essor d'une politique en faveur des jeux d'enfants, réhabilitation d'aires existantes et création de nouvelles aires de jeux (île aux enfants du Jardin Public, Jardin d'enfants du Parc Cérey, etc.) qui va se poursuivre dans les quartiers. La création de jardins partagés au rythme d'environ trois créations par an continue. Bordeaux possède plus de 20 jardins partagés de différentes natures (intergénérationnels, d'insertion de publics en difficulté, etc.). Enfin, toujours dans l'optique de combiner lien social et sensibilisation à l'environnement et à la qualité de vie, la végétalisation des rues prend son essor grâce à la Charte de la végétalisation des Rues de la Ville, plus de 1300 demandes seront honorées en 2015.

La trame verte écologique a permis la labellisation de la gestion de 236 hectares d'espaces emblématiques, par la mise en place d'un schéma de management environnemental, et la labellisation de 10 parcs comme «Refuges LPO».

La prise en compte des corridors écologiques se fait d'une part dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques puisqu'une bande tampon pour la biodiversité est conservée en l'état sur la berge et sur une largeur de 10m environ le long du parc et d'autre part, sur l'ensemble des zones naturelles du nord de la Ville (bois de Bordeaux et Parc Floral) dans le cadre de la compensation en relation avec la construction du stade Matmut Atlantique et des ateliers du tramway sur des zones étant potentiellement des habitats pour des mammifères semi aquatiques. Dans ce cadre, des mesures sont prises afin de faire de cet ensemble de parc un vrai corridor pour ces espèces animales entre les berges de Garonne et la réserve naturelle de Bruges (Natura 2000 dans les deux cas). Des passages à faune sous voirie sont en cours d'aménagement.

Une ville qui s'adapte

Deux études ont été menées pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. L'une dans le cadre d'un programme européen «ADAPTA CLIMAT II», l'autre engagée sur l'ensemble de la Métropole.

La première étude montre que sur Bordeaux les épisodes de fortes chaleurs sont chaque année plus longs et plus fréquents et que le pic meurtrier de 2003 est devenu un standard (fig.7). L'adaptation de nos modes de construire et d'aménager l'espace public à ces conditions de vies dégradées impose la recherche de solutions à tous les stades des projets.

La seconde étude montre comment le choix d'implantation et d'irrigation de la couverture végétale ou la nature des revêtements (toitures, voiries,...) constituent des pistes sérieuses et mieux connues pour atténuer les conséquences de ce réchauffement.

L'ensemble des conclusions de ces études a été porté à connaissance des services en charge de l'aménagement urbain.

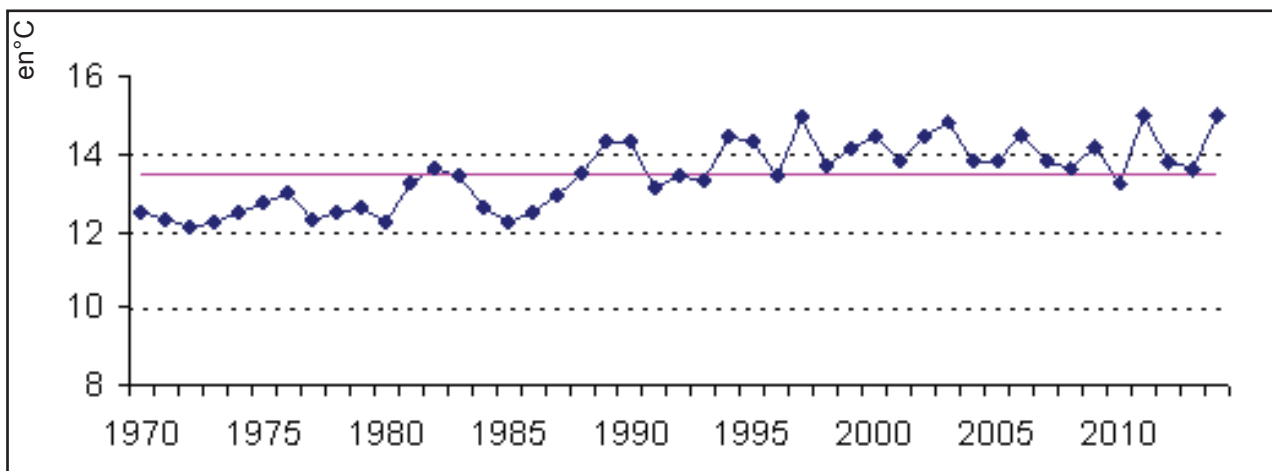


Fig. 7 : Température annuelle moyenne constatée à Bordeaux en Celsius
(Source : infoclimat.fr)

Une ville « propre »

La Grenelle de l'environnement préconisait de réduire le poids des ordures ménagères de 7% par habitant afin d'atteindre 363 kg/an/habitant à l'horizon 2015 (collecte en porte à porte des particuliers et des professionnels, apports volontaires). Cet objectif est atteint depuis 2008 sur l'ensemble de la Métropole. Les volumes collectés continuent à baisser régulièrement pour atteindre en 2014, 328 kg/an/habitant (fig. 8).

La collecte sélective (en porte-à-porte et collecteurs de verre) semble se stabiliser. Notons toutefois que 16 008 tonnes de verre ont été collectées en 2014, soit plus 2,7% par rapport à 2013.

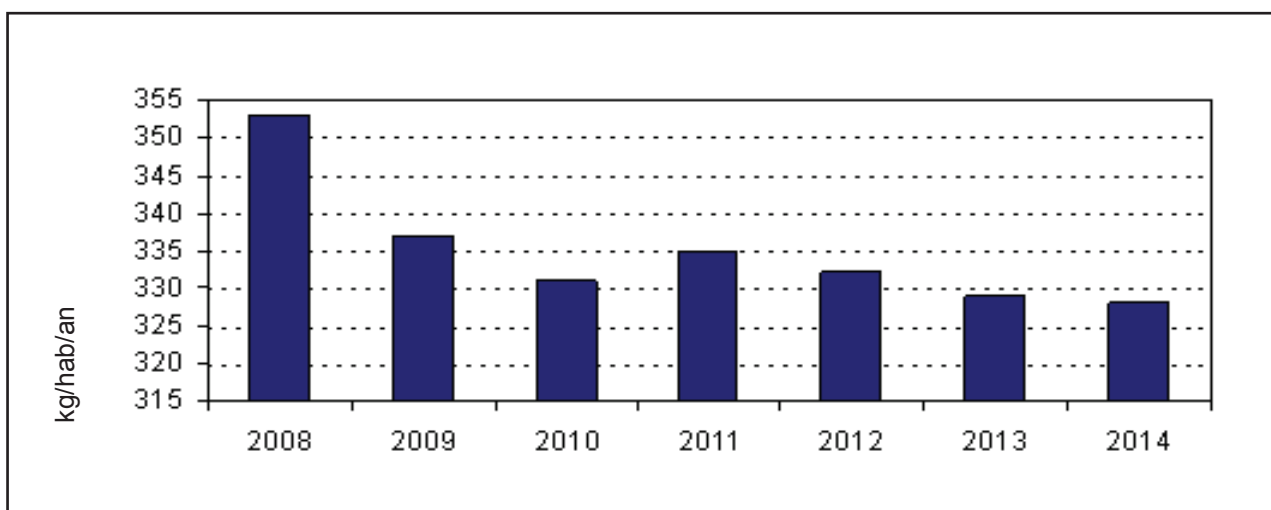


Fig. 8 : Evolution du poids des ordures ménagères générées
(Source : Bordeaux Métropole)

Une ville « mobile »

Les données 2014 de l'observatoire métropolitain du vélo font état d'une augmentation du nombre de cyclistes de 2,6% (63 200 contre 61 600 en 2013) par rapport à 2013. Les comptages réalisés sur une quarantaine de postes indiquent une forte progression du nombre de cyclistes sur les voies avec aménagement spécifique pour vélo (+9%) et dans les zones apaisées (+241%).

La Ville de Bordeaux compte désormais 105 stations de VCUB avec les nouvelles stations du parc des Expositions, Berges de Garonne, Palais des Congrès et sur le quartier Stéhélin.

Les 40 stations Blue Cub dont 36 installées sur Bordeaux enregistrent fin 2014, 2120 abonnements dont 63% résident sur Bordeaux.

Les 24 stations Citiz dont 20 sur Bordeaux enregistrent 986 abonnés en 2014 soit une progression de 6% par rapport à 2013.

Concernant le parc auto municipal, l'effort de mutualisation des véhicules légers s'est poursuivi, permettant une réduction du nombre d'engins au sein des services de la Ville. Ainsi entre 2011 et 2014, le nombre de véhicules est passé de 857 à 840. En 2014, 10 nouveaux agents ont été formés à l'écoconduite.

Entre 2007 et 2014, la consommation de carburant a diminué de 6,3% (fig.9), dans le même temps la facture de carburant a augmenté de 10%. Cette hausse du coût du carburant amène la Ville à rechercher des solutions alternatives notamment par l'achat de véhicules utilitaires électriques. A fin 2014, ces véhicules représentent 15% de la flotte utilitaires. Afin de favoriser l'usage du véhicule électrique en milieu urbain, la Ville a installé des bornes de recharge électrique. Les 5 bornes en service sont utilisées en moyenne 6,5 fois par jour. A titre expérimental, un pool de 5 vélos à assistance électrique a été installé à la Cité municipale pour les déplacements professionnels des agents.

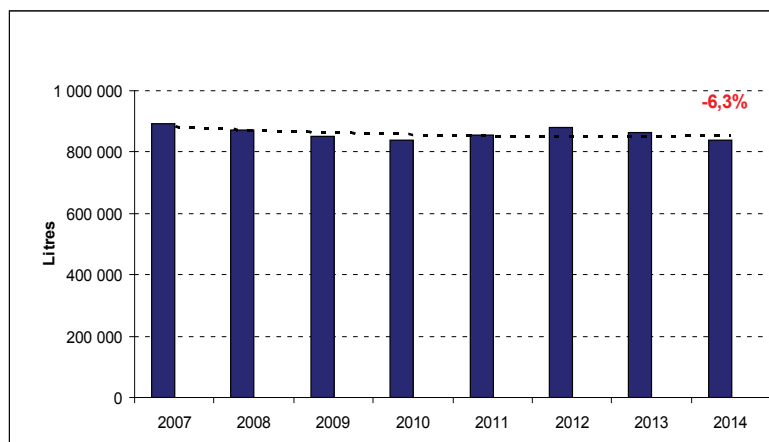


Fig. 9 : Evolution des consommations de carburant du parc municipal

Une ville « respirable »

Selon AIRAq, les valeurs réglementaires d'émissions de polluants mesurées sur les stations relais sont respectées en 2014. Sur la période 2005 - 2014 (fig. 10), l'ensemble des polluants connaissent une baisse significative : -14% pour le NO₂, -17% pour les PM10, -31% pour les PM 2,5 et enfin -62% pour le SO₂, à l'exception de l'ozone dont les concentrations sont stables depuis ces 5 dernières années (-1%). L'indice ATMO³ de 2014 indique une qualité de l'air bonne, puisque pour 71% des cas la qualité de l'air est jugée comme bonne voir très bonne, 27% de qualité moyenne, et pour 2% de mauvaise à très mauvaise (contre 4% en 2012 et 2013).

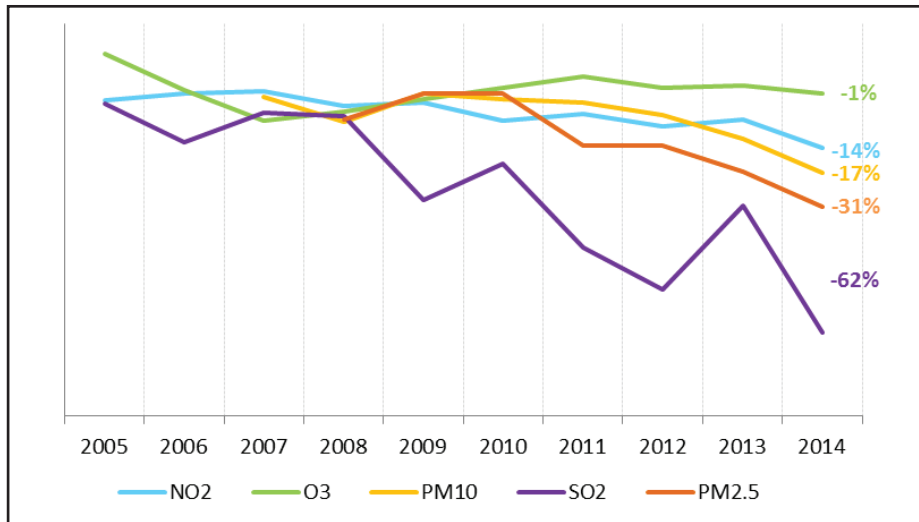


Fig. 10: Evolution des polluants sur l'agglomération bordelaise (source AIRAQ)

L'effort mené par toute l'agglomération dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère (PPA) diligenté par l'Etat doit cependant être poursuivi sans relâche. A titre d'exemple, la Ville de Bordeaux est certes sortie du contentieux entre l'Etat français et la Commission européenne sur la qualité de l'air en raison de ses bons résultats en matière d'émissions de particules fines (PM 10), elle y est par contre rentrée récemment (la station de mesure Gambetta ayant dépassé les valeurs limites en NO₂ sur une des trois années de référence retenues par la Commission européenne dans le cadre de ce contentieux) alors que la concentration moyenne annuelle en NO₂ diminue régulièrement sur l'agglomération depuis 2007⁴.

2 - Le dioxyde d'azote (NO₂) provient principalement du trafic routier. Les particules fines (PM10 et PM2,5) proviennent principalement du secteur résidentiel (chauffage), du trafic routier mais aussi de l'industrie. Le dioxyde de soufre (SO₂) est émis par l'utilisation de combustibles fossiles soufrés (fioul, charbon). L'ozone (O₃) est un polluant secondaire qui provient de la réaction des polluants primaires.

3 - L'indice ATMO concerne toutes les grandes agglomérations françaises de plus de 100 000 habitants. C'est un chiffre allant de 1 à 10 associé à un qualificatif (de très bon à très mauvais). Cet indice et son mode de calcul actuels sont précisément définis au niveau national par l'arrêté du Ministère de l'Environnement du 22 juillet 2004 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2011.

4 - Bordeaux Métropole est lauréate depuis septembre 2015 de l'appel à projets « villes respirables en 5 ans » qui vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

En complément et compte tenu de l'évolution du tourisme fluvial à Bordeaux, une étude va être engagée pour mesurer l'impact environnemental des paquebots (air, collecte des déchets) et pour évaluer les pistes d'atténuation.

Une ville attentive

Sur le plan local et en termes de cohésion sociale et territoriale, l'année 2014 a été marquée par les faits suivants :

- le lancement du Pacte de cohésion sociale et territoriale en novembre à Darwin lors du *Grand débat* qui a réuni 3000 participants.
- l'ouverture en octobre du PIMMS de Bordeaux, Point Information Médiation Multi Services; fondé sur un large partenariat, il a pour objectif de favoriser l'accès aux droits des publics confrontés à différentes formes de précarité et de vulnérabilité.
- la création de l'Observatoire bordelais de l'égalité afin d'établir un diagnostic et de rédiger un plan local de lutte contre les discriminations.
- l'adoption du Plan pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes en janvier 2014, dans le cadre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Une ville dans l'échange de savoir-faire

Sur le plan international, notons également :

- Dans le cadre des 4^{èmes} Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, Bordeaux a reçu le prix spécial de la coopération décentralisée pour le projet *Bilan carbone* mené avec sa ville jumelle de Wuhan. Les deux villes et le *Wuhan Carbone Reduction Association* collaborent depuis 2011 à l'adaptation d'une politique de comptabilisation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la ville de Wuhan avec des possibilités d'applications sur la province du Hubei.
- La reprise des contacts avec le Mali a permis d'accueillir une délégation de Maires maliens en collaboration avec *Cités Unies France* et d'officialiser l'attribution d'une subvention d'aide au *Programme national de relance pour le développement durable du Mali*.

Une ville solidaire

Les chiffres marquants de l'année sont les suivants :

- Au titre de la loi SRU, Bordeaux compte 6 pensions de famille, soit 120 places.
- Le taux de logement social s'élève à 16,3% (contre 14,3% en 2008 et 25% exigés en 2025)
- L'accueil des usagers du Foyer Leydet s'est poursuivi malgré les travaux réalisés en site occupé; pour une offre de 64 places, le taux d'occupation s'élève à 99,70 %
- Dans le cadre du suivi des squats et des situations d'occupation impropre du logement, on compte 36 situations sous arrêtés, 15 signalements et 28 situations résolues (état au 06/02/15)
- 98 personnes ont bénéficié de repas durant la période estivale, pour 365 kg de nourriture distribuée.
- La *Semaine bleue* a été organisée en octobre au bénéfice des 48 000 Bordelais de plus de 60 ans; 11 500 d'entre eux sont détenteurs du *Pass senior*.

ZOOM SUR...

Le handicap

En octobre 2014, Bordeaux est devenue la 1^{ère} ville française labellisée *Destination pour tous* pour l'accueil des personnes en situation de déficience mentale ou motrice. Ce label est attribué pour 3 ans aux territoires qui, ayant développé l'accessibilité pour au moins deux familles de handicap, s'engagent à élargir leur offre touristique et à proposer de nouvelles prestations. Créée par les ministères du tourisme, des solidarités et de la cohésion sociale, cette distinction, vient s'ajouter au label *Tourisme et handicap* attribué à 44 sites répartis sur le territoire communal.

Avec 59 nouvelles places de stationnement réservé, l'hyper-centre atteint un taux de 3,66% pour une moyenne de 2,1% dans l'ensemble de la ville (1,5% en 2009).

Avec l'appui du FIPHFP, la Commission communale d'accessibilité poursuit le déploiement du schéma directeur de mise en accessibilité des établissements municipaux et le taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans l'effectif municipal s'élève désormais à 8,28% alors que le taux national n'est que de 4,20% (fig.11).

Dans le domaine de l'emploi, 1400 visiteurs et 50 employeurs ont été recensés aux *Rencontres Emploi et Handicaps 2014*.

Sur le plan sportif, 20 disciplines et 21 équipements sont désormais adaptés au handicap.

En faveur des enfants en situation de handicap, 418 élèves ont bénéficié d'un PPS (projet personnalisé de scolarité) leur permettant d'être scolarisés en milieu ordinaire.



Fig. 11 : Taux d'emploi Handicap dans l'effectif municipal
(Source : Mission Handicap Ville de Bordeaux)

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Une ville exemplaire

A ce titre, plusieurs opérations peuvent être citées :

- La 7^{ème} édition de Quai des Sports a attiré près de 45 000 personnes; en plus des nombreuses activités, un *village écocitoyen* proposait des ateliers sur l'eau, la nutrition, la santé, l'électricité, la faune et la flore
- La création d'un réseau d'Ambassadeurs du développement durable à l'occasion de l'installation des 850 agents municipaux à la Cité municipale. Les deux principaux objectifs de ce réseau sont, d'une part, de permettre aux agents de mieux intégrer et accompagner les performances techniques du bâtiment, et d'autre part, de faire évoluer le comportement des agents sur des enjeux tels que l'économie circulaire ou la sobriété des consommations. Dans cet esprit, plusieurs actions ont été engagées, telles que le tri et la valorisation du carton et cartouches d'imprimante, la maîtrise de la consommation de papier ou encore l'optimisation des veilles des ordinateurs.

Une ville éduquée et dans le dialogue

La Ville soutient les associations investies dans le développement durable en portant une attention particulière à la pérennisation des actions relatives à l'éducation et à la sensibilisation (figure 12). Ces associations sont devenues au fil des ans de véritables partenaires de la Ville dans l'accompagnement des Bordelais au changement de comportement. Ce partenariat fait l'objet d'une convention d'objectifs renouvelée chaque année. Parmi les missions soutenues régulièrement, on peut noter celles de la CLCV, du Creaq, du Pact HD, des Petits Débrouillards, de Récup'R, de l'ALEC et de Vélocité.

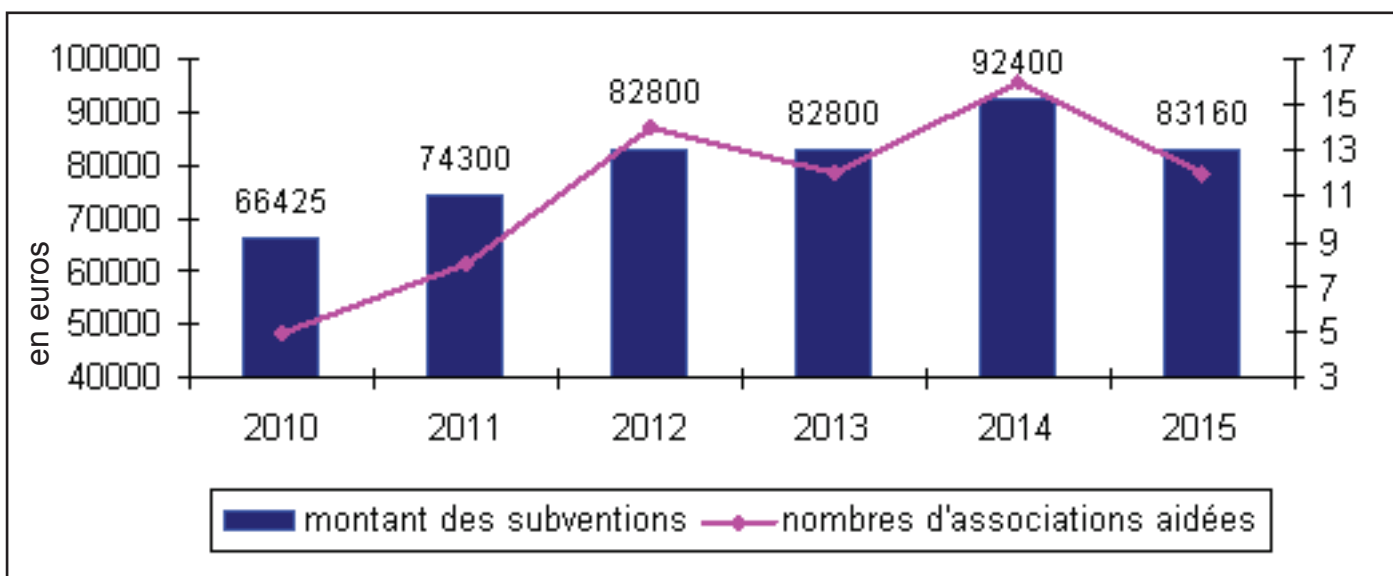


Fig. 12 : Associations et budgets alloués de 2010 à 2015

Depuis 6 ans, le Jardin botanique apporte son expérience en éducation. Les effectifs d'élèves sensibilisés sont en progression comme indiqué sur la figure 13.

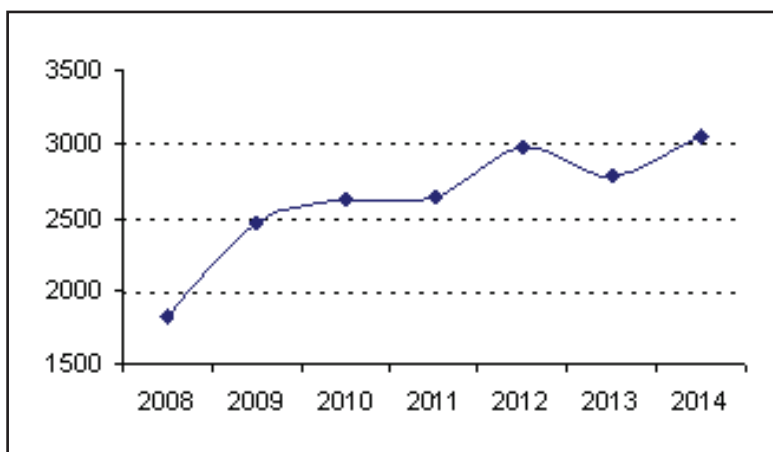


Fig. 13 : Evolution du nombre d'enfants ayant fréquenté des classes vertes

Les chiffres marquants sont :

- 92 actions labellisées Développement durable en maternelle et 235 en classes élémentaires ont été menées dans le cadre de la convention triennale Ville de Bordeaux et la DSDEN.
- 130 000 personnes ont participé aux *Journées européennes du patrimoine*
- 18 projets d'échanges culturels internationaux ont été financés dans le cadre de la convention entre la Ville de Bordeaux et l'Institut Français, pour un montant de 74 000 €
- la 9^{ème} édition des AJC, Aide aux Jeunes pour Concrétiser leurs idées, a recensé plus de 40 projets «pour leur ville» proposés par des 13-25 ans
- 7 rencontres *Parole aux Jeunes* ont été organisées ; ces temps d'échanges portent sur les questions qui préoccupent les 57 000 Bordelais de 16/25 ans (l'emploi, la formation, le logement, la mobilité, l'accès à culture, ...)
- 6 000 jeunes de 16/25 ans sont désormais détenteurs de la *Carte jeunes*.

ZOOM SUR...

La Maison écocitoyenne

La Maison écocitoyenne a reçu 25 000 visiteurs en 2014, soit près de 111.300 visiteurs depuis son ouverture en octobre 2010. Cette progression annuelle de 10% est due à une programmation plus dense avec notamment des cycles de conférences, des programmes spécifiques conçus en fonction des publics et la réalisation d'expositions telles que :

- *Cherchez la p'tite bête* sur la richesse de la biodiversité dans les jardins vue par des entomologistes photographes (près de 5000 visiteurs entre le 28 janvier et le 27 avril).
- *Les yeux plus gros qu'le ventre* sur le gaspillage alimentaire (9 mai - 31 août)
- *L'Archiduchesse*, élaboration et exposition d'une œuvre collaborative réalisée par Rustha-Luna Pozzi-Escot à partir de textiles récupérés (2 - 28 septembre)
- *La recherche, c'est la santé* dans le cadre des 50 ans de l'Inserm (30 septembre - 21 décembre).

Depuis son ouverture, la Maison écocitoyenne organise en moyenne 360 événements par an, ateliers et animations en partenariat avec les associations locales, spectacles, expositions, colloques ou conférences.

DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

En tant que ville centre d'une agglomération et capitale régionale en forte croissance démographique, la Ville entend poursuivre son développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Cette volonté se manifeste notamment au travers de 2 grands axes :

- Une politique économique tournée vers l'esprit d'entreprise, l'emploi et l'insertion
- Une gouvernance alimentaire cohérente, résiliente et partagée.

Une ville entreprenante

Dans cet esprit, en 2014, on note les initiatives suivantes:

- La convention signée en février pour la période 2014-2016 entre la Ville et la Maison de l'Emploi afin de mieux anticiper les mutations économiques du territoire et développer l'emploi local
- L'ouverture d'une nouvelle pépinière d'entreprises « Le Campement », prioritairement consacrée aux métiers de l'économie verte et du développement durable, à Darwin. 27 pépins accueillis sur 1000 m² pour une durée maximum d'hébergement de 23 mois
- La création du Conseil des entrepreneurs de Bordeaux constitué d'une trentaine d'entreprises représentatives des différents secteurs économiques de la métropole
- En plus du mois de l'économie sociale et solidaire (ESS), 12 manifestations ont été organisées au profit de l'ESS dont 4 directement par la Ville de Bordeaux (le Café des bénévoles de l'emploi, le Village Solidaire, le café des acteurs de l'ESS et l'atelier « comment les entreprises créent-elles du lien social ? »).

Une ville solidaire

Les chiffres marquants de l'année sont les suivants :

- 1 200 personnes ont été accueillies par le PLIE de Bordeaux et 926 accompagnées.
- 234 000 heures d'insertion et 662 bénéficiaires (fig. 14)
- 7 300 personnes ont participé aux événements organisés par la Maison de l'Emploi et 250 porteurs de projet ont été accompagnés.
- Le nombre de personnes en insertion socio-économique a progressé de 26,8% à la Direction des parcs, jardins et des rives grâce à l'augmentation des superficies confiées, notamment au Parc aux angéliques.

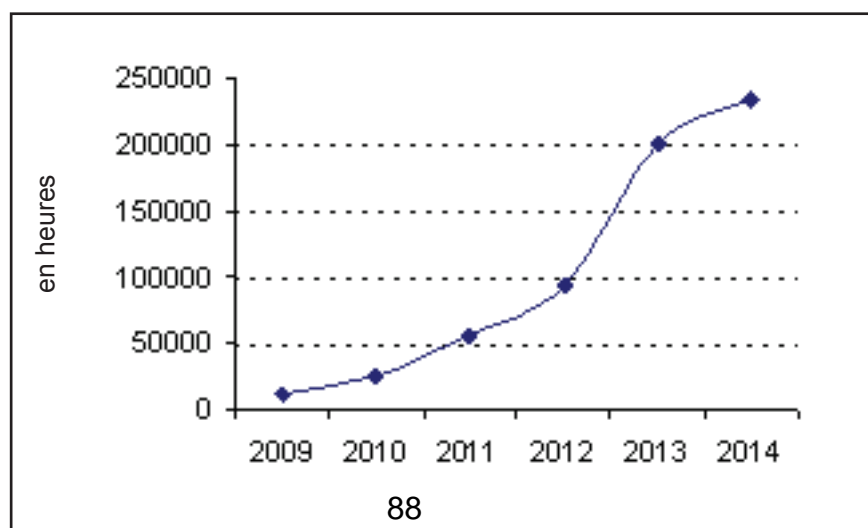


Fig. 14 : Nombre d'heures d'insertion (source PLIE Bordeaux)

Une ville engagée

- 45 entreprises sont hébergées dans les trois pépinières bordelaises que sont le Campement, l'Eco-créative des Chartrons et Sainte Croix
- 198 entreprises ont été financées par la Caisse sociale de développement local
- Près 500 personnes environ ont été accueillies lors de la 1^{ère} édition de CICLE, Forum de l'économie circulaire en juillet et la préfiguration d'un comité bordelais pour l'économie circulaire est en cours
- La baisse du tonnage collecté par le Relais Textile Gironde et du nombre de ses points d'apport volontaire correspond, en contrepartie, à l'évolution de l'activité d'organisations caritatives telles que le Secours populaire, le Secours catholique ou la Croix rouge mais également à l'émergence de nouvelles solutions de recyclage telles que celles proposées par de grandes enseignes, comme H&M ou Simply Market, en échange de bons d'achats (fig.15).

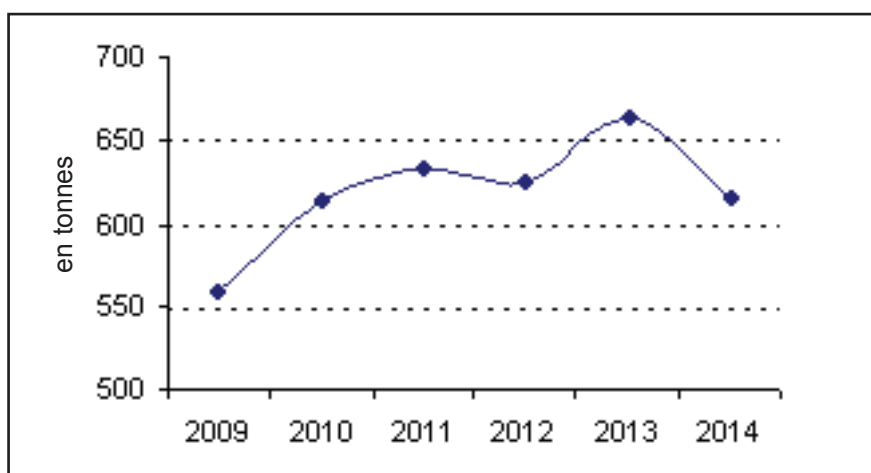


Fig. 15 : Collecte en tonnes des bornes Relais à Bordeaux (source le Relais Textile Gironde)

Une ville « bio »

Le SIVU Bordeaux Mérignac enregistre une progression régulière du taux de denrées issues de l'agriculture biologique (34,5% du budget alloué aux matières premières).

Les volumes d'achats bio sont passés de 9,91% en 2009 à 29,6% en 2014 dépassant largement l'objectif national fixé à 20% (fig.16).

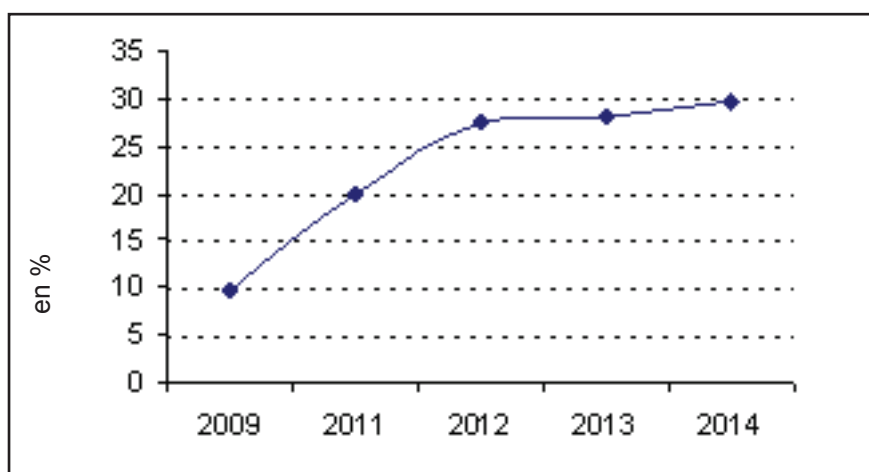


Fig. 16 : Evolution du taux de denrées issues de l'agriculture biologique au SIVU Bordeaux Mérignac (source SIVU)

ZOOM SUR...

L'enjeu de la relocalisation du système alimentaire

C'est à partir des constats issus de son Agenda 21 que Bordeaux a entamé depuis plusieurs années une longue réflexion sur les enjeux de l'alimentation durable et a été désignée, en mars 2014, ville pilote en matière de gouvernance alimentaire par la Dreal Aquitaine.

Bordeaux, ville centre d'agglomération et capitale régionale dont le nombre d'habitants ne cesse de croître, s'interroge autant sur les quantités nécessaires à son approvisionnement que sur la nécessité de répondre aux attentes des habitants en termes de goût, de prix et de santé, de participer à l'émergence d'un nouveau schéma coordonné de production d'aliments sains, locaux et de saison, de soutenir les producteurs pour conserver les savoir-faire et créer des emplois, de réduire le gaspillage alimentaire ou de réguler l'usage produits chimiques pour protéger l'environnement.

Trois études menées en 2014 sur le territoire corroborent le bien-fondé de ces réflexions :

- Le diagnostic territorial alimentaire de Bordeaux financé par la Dreal Aquitaine identifie les acteurs et leur capacité à articuler leurs actions au sein d'un système local
- L'analyse des stratégies territoriales en faveur des circuits courts et de proximité en Aquitaine menée par Bordeaux Sciences Agro
- Une cartographie de la demande alimentaire locale menée par le Crepaq

Dans ce contexte, Bordeaux a décidé d'organiser une journée de réflexion pour répondre à ces enjeux et permettre à chacun de s'informer, comprendre, intervenir et s'engager sur l'alimentation durable dans la ville, à l'échelle de son bassin de vie.

En écho de l'exposition universelle de Milan, focalisée sur Nourrir la Planète-Energie pour la vie, les contacts établis avec l'IUFN (International Urban Food Network) ont permis d'inscrire Bordeaux dans le circuit européen de la Caravane Milan 2015, série d'évènements itinérants.

Ce projet a obtenu le soutien de la Dreal et de la Draaf Aquitaine et l'évènement « MANGEONS, bien, bon, pas loin » a eu lieu le 3 juin 2015. Plus d'une centaine de parties prenantes y ont validé le bien-fondé du projet de création d'une instance locale de gouvernance alimentaire et salué l'intention de la Ville de signer l'Urban Food Policy Pact de Milan, charte d'engagement internationale en faveur d'une alimentation durable pour tous.

Ce pacte a été signé par la Ville le 15 octobre dernier.

INDEX DES GRAPHIQUES

Fig 1 : Evolution de la consommation d'énergies et du coût du gaz et de l'électricité (2007-2014)	5
Fig.2: Evolution de la consommation d'énergie de l'éclairage public (2007-2014)	6
Fig. 3 : Evolution de la part d'ENRr dans les réseaux de chaleur de Bordeaux et dans la consommation globale d'énergie	7
Fig. 4 : Evolution de la consommation d'eau des services municipaux (2002-2014)	9
Fig. 5 : Consommation d'eau par habitant en m ³ sur le territoire de Bordeaux	9
Fig. 6 : Evolution de la consommation de gaz et d'électricité sur le territoire de Bordeaux (2008-2014)	10
Fig. 7 : Température annuelle moyenne constatée à Bordeaux en degré Celsius	15
Fig. 8 : Evolution du poids des ordures ménagères générées	15
Fig. 9 : Evolution des consommations de carburant du parc municipal	16
Fig. 10 : Evolution des polluants sur l'agglomération bordelaise	17
Fig. 11 : Taux d'emploi Handicap dans l'effectif municipal	20
Fig. 12 : Associations et budgets alloués de 2010 à 2015	21
Fig. 13 : Evolution du nombre d'enfants ayant fréquenté des classes vertes	22
Fig. 14 : Nombre d'heures d'insertion	23
Fig. 15 : Collecte en tonnes des bornes Relais à Bordeaux	24
Fig. 16 : Evolution du taux de denrées issues de l'agriculture biologique au SIVU Bordeaux Mérignac	24

ANNEXE BAROMETRE

LE BAROMETRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE BORDEAUX

Un outil stratégique de développement durable

Le baromètre de Bordeaux est un outil de suivi et de positionnement du territoire bordelais par rapport à un panel de 8 collectivités. Il illustre de manière synthétique les résultats des actions engagées en matière de politique de développement durable. Cet état des lieux comparé permet de définir des marges d'amélioration et des perspectives.

Les indicateurs :

Pour être intégrée, chaque donnée doit être pertinente, actualisable et suivie par les collectivités du panel.

Les indicateurs sont rassemblés selon quatre grandes thématiques : énergie, mobilité, qualité de vie et environnement, économie, solidarité et consommation responsable

Trois types d'indicateurs sont présentés :

- **L'indicateur agrégé** est l'indicateur représentatif du thème. Il permet de connaître rapidement le positionnement de Bordeaux. Certains sont calculés à partir de plusieurs indicateurs de la thématique.
- **Les indicateurs "Bordeaux /panel"** permettent de comparer Bordeaux aux villes du panel. Les résultats de Bordeaux sont comparés à la moyenne des résultats du panel. A côté de chaque indicateur figure le nombre de villes comparées (ce chiffre ne peut être inférieur à 3).
- **Les indicateurs locaux** montrent l'évolution annuelle de la collectivité depuis 2008. Ils caractérisent uniquement le territoire de Bordeaux et contribuent à l'évaluation de la stratégie de développement durable.

66 Un panel de villes

Afin de relativiser la situation de Bordeaux, un panel de 8 collectivités de taille comparable a été défini. Ces collectivités sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et portent des projets identiques à ceux de Bordeaux.

Les 8 villes du panel sont : Grenoble, Montpellier, Rennes, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Lille et Bordeaux.



> Energie

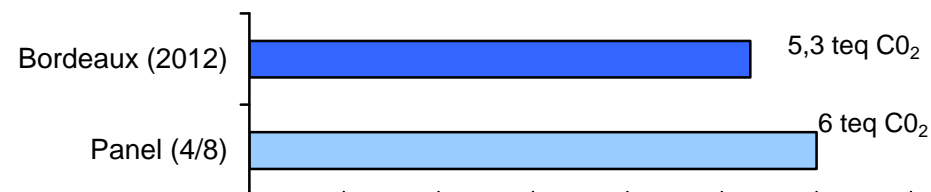
Grâce à une politique conjuguant travaux d'économies d'énergie sur le bâti, amélioration des performances des installations techniques et actions sur le comportement des utilisateurs, la consommation des bâtiments municipaux a baissé de près de 33% en 6 ans (objectif : -50% en 2016). Sur cette même période, la consommation d'énergie liée à l'éclairage public a été réduite de 17% et la consommation de carburant des véhicules municipaux de 6,3%.

La part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments du patrimoine municipal est passée de 6% en 2007 à 23% en 2014.

Les résultats de Bordeaux comparés au panel montrent la nécessité de poursuivre les actions de maîtrise de l'énergie (patrimoine municipal, particuliers, bailleurs, entreprises, lutte contre la précarité énergétique...) et de développer les ressources alternatives aux énergies fossiles (énergies renouvelables, réseaux de chaleur, smart grids,...).

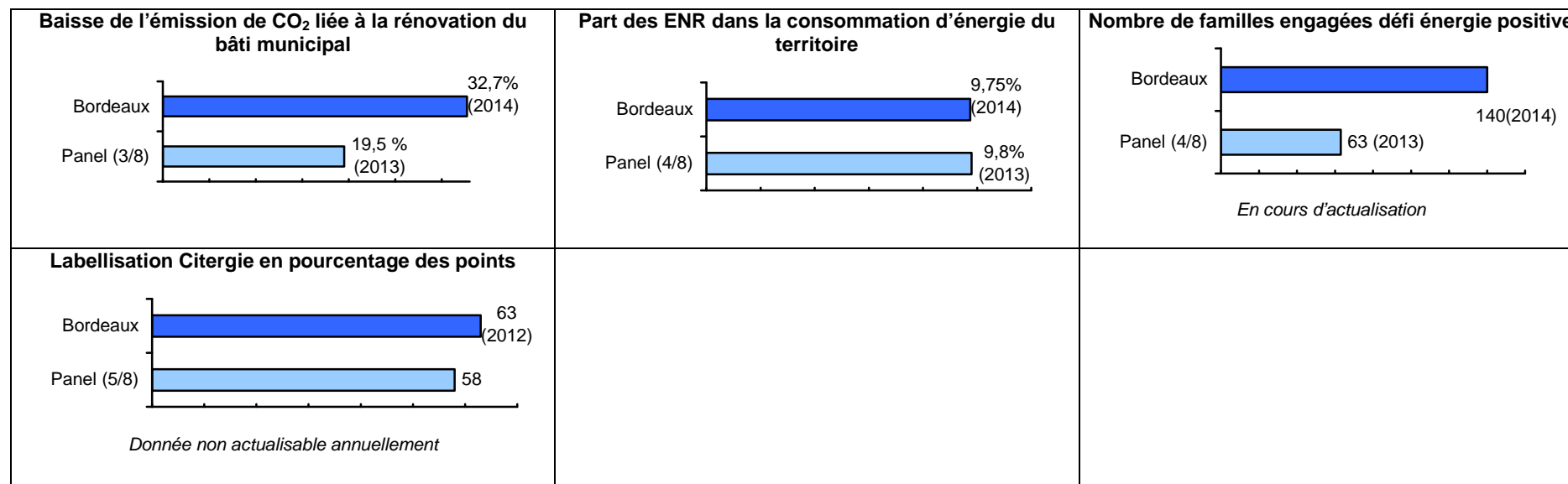
Emissions de GES par habitant

Les données du panel varient de 2009 à 2012 (Bordeaux). Un tel bilan n'est pas actualisable annuellement.

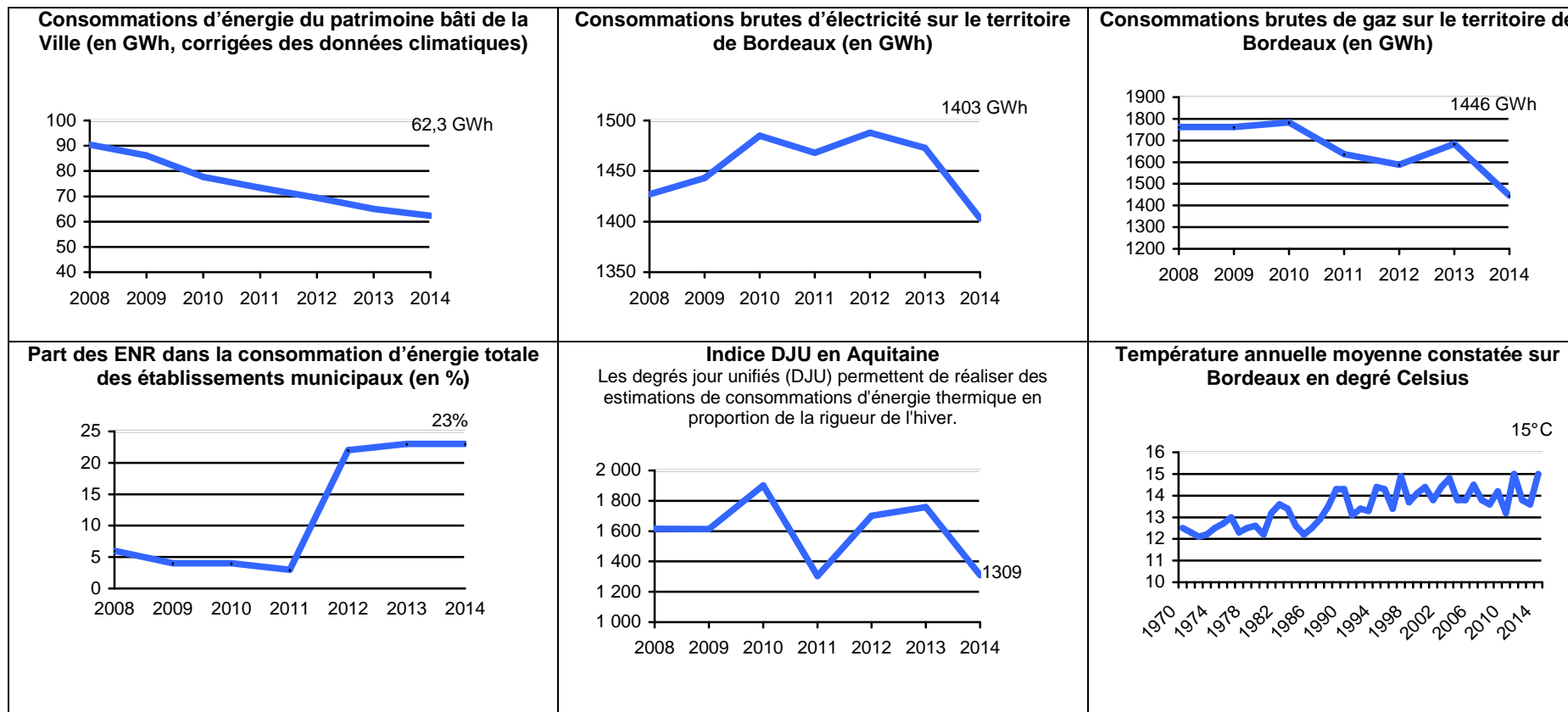


97

Bordeaux / panel



Indicateurs locaux



86



> Mobilité

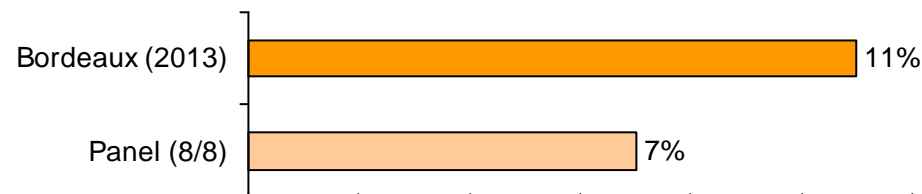
En 2009, la Ville s'est engagée au travers de la Charte de Bruxelles à atteindre un taux d'usage du vélo d'au moins 15% dans le partage modal des moyens de déplacements à l'horizon 2020.

Entre 1998 et 2009, les modes de déplacement ont considérablement évolué. La voiture est en recul de 12 points au profit du vélo (multiplié par 3), des transports en commun (TC) et de la marche.

Les résultats de Bordeaux sont en tête du panel mais des efforts restent nécessaires pour favoriser les déplacements doux : réduire les discontinuités piétonnes et cyclables, poursuivre les aménagements cyclables, formaliser le plan de déplacement urbain, développer les TCSP,....

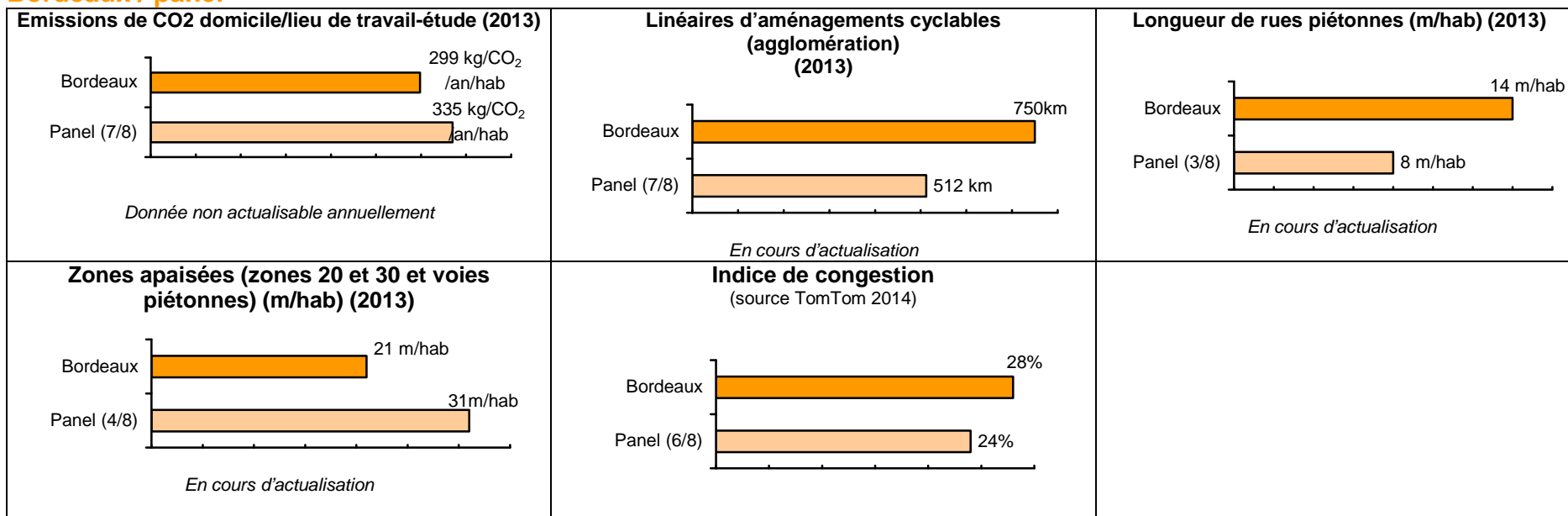
Part modale du vélo

Objectif de la charte de Bruxelles : 15%



Bordeaux / panel

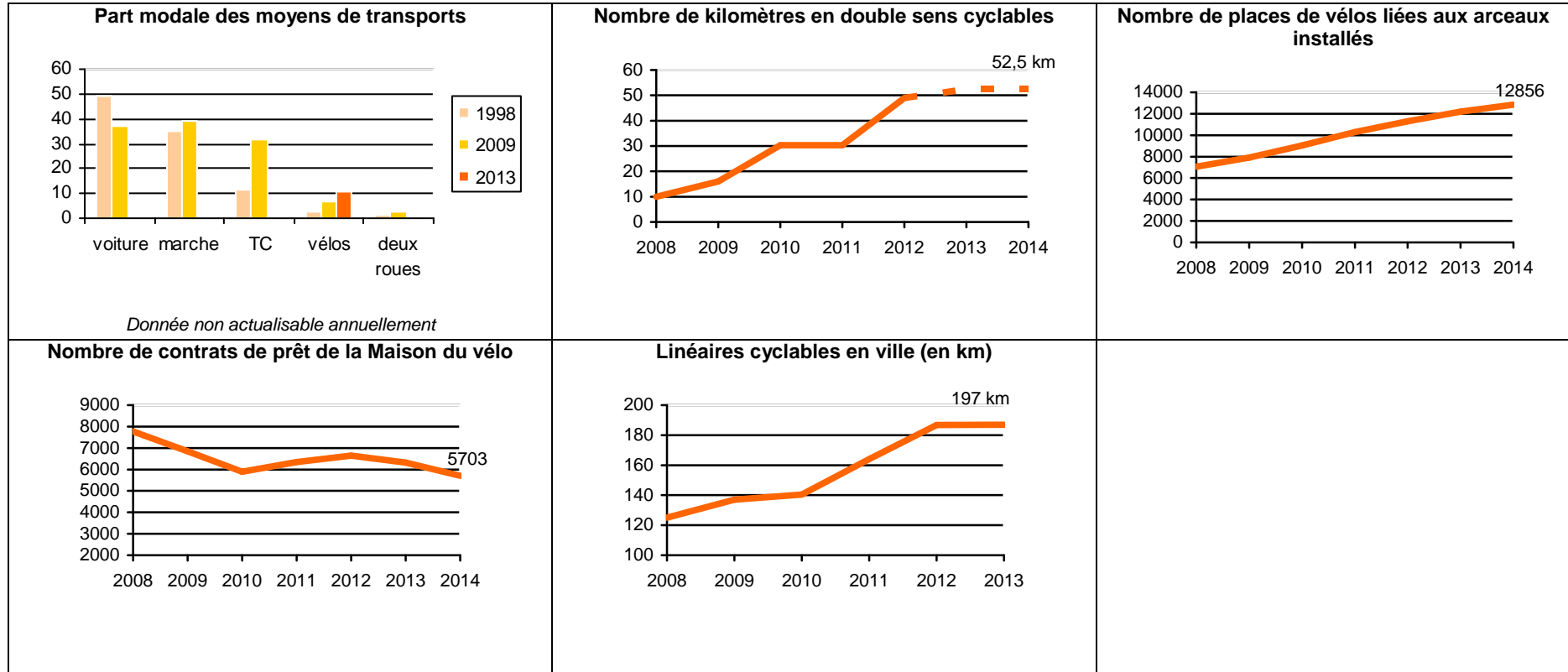
69



Délégation au développement durable – octobre 2015 – baromètre n°2

Nota Bene : par défaut, les données bordelaises indiquées sont datées de 2014, si ce n'est pas le cas, la date de référence est précisée. Les données du panel sont pour l'essentiel datées de 2013.

Indicateurs locaux



100



> Qualité de vie et environnement

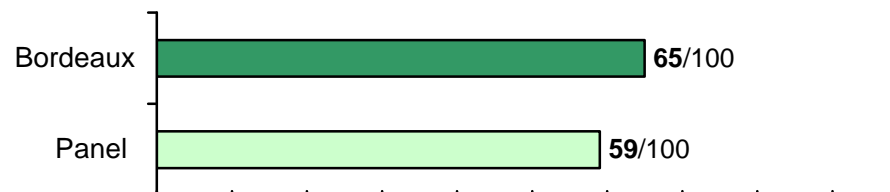
Avec 12 % de son territoire recouvert d'eau et près de 10 % par des zones boisées et des espaces verts gérés durablement par les services municipaux, la Ville offre une haute qualité de vie et environnementale aux Bordelais.

Dans les prochaines années, la Ville devra intensifier le développement de la trame verte, effacer les discontinuités écologiques, poursuivre ses actions de sensibilisation (eau, déchets, gestion écologique...) et traiter le problème de la qualité de l'air extérieur par des actions de fond, notamment en termes de circulation, de chauffage,....

Indicateur agrégé « qualité de vie »

Issu de la synthèse de quatre indicateurs : qualité de l'air, poids des déchets collectés, surface d'espace vert et qualité de l'eau. Chacun contribue pour 1/4 à la notation finale et a pour valeur de référence maximale la donnée la plus exemplaire répertoriée parmi les huit villes du panel.

Le choix des indicateurs agrégés et leur mode de calcul sont dictés par la pertinence des indicateurs et la représentativité du panel. MAJ panel 2014 hormis surface d'espaces verts.



Bordeaux / panel

101

<p>Surface d'espaces verts par habitant (Panel non actualisé)</p> <p>NB : Les modes de calculs varient selon les collectivités. A titre d'exemple, certaines collectivités incluent les cimetières ce qui n'est pas le cas de Bordeaux.</p>	<p>Qualité de l'air : indice ATMO, nombre de jours situés entre 6 et 10</p>	<p>Qualité de l'eau : mg de nitrates par litre d'eau</p> <p>NB : Les valeurs indiquées ci-dessus sont issues d'une source Bordeaux Métropole 2015. Elles se substituent aux données précédentes basées sur une référence ARS 2011.</p>
<p>Nombre d'arbres publics par hectare (Panel non actualisé)</p>	<p>Poids des déchets collectés (ordures ménagères et assimilés) par habitant</p>	

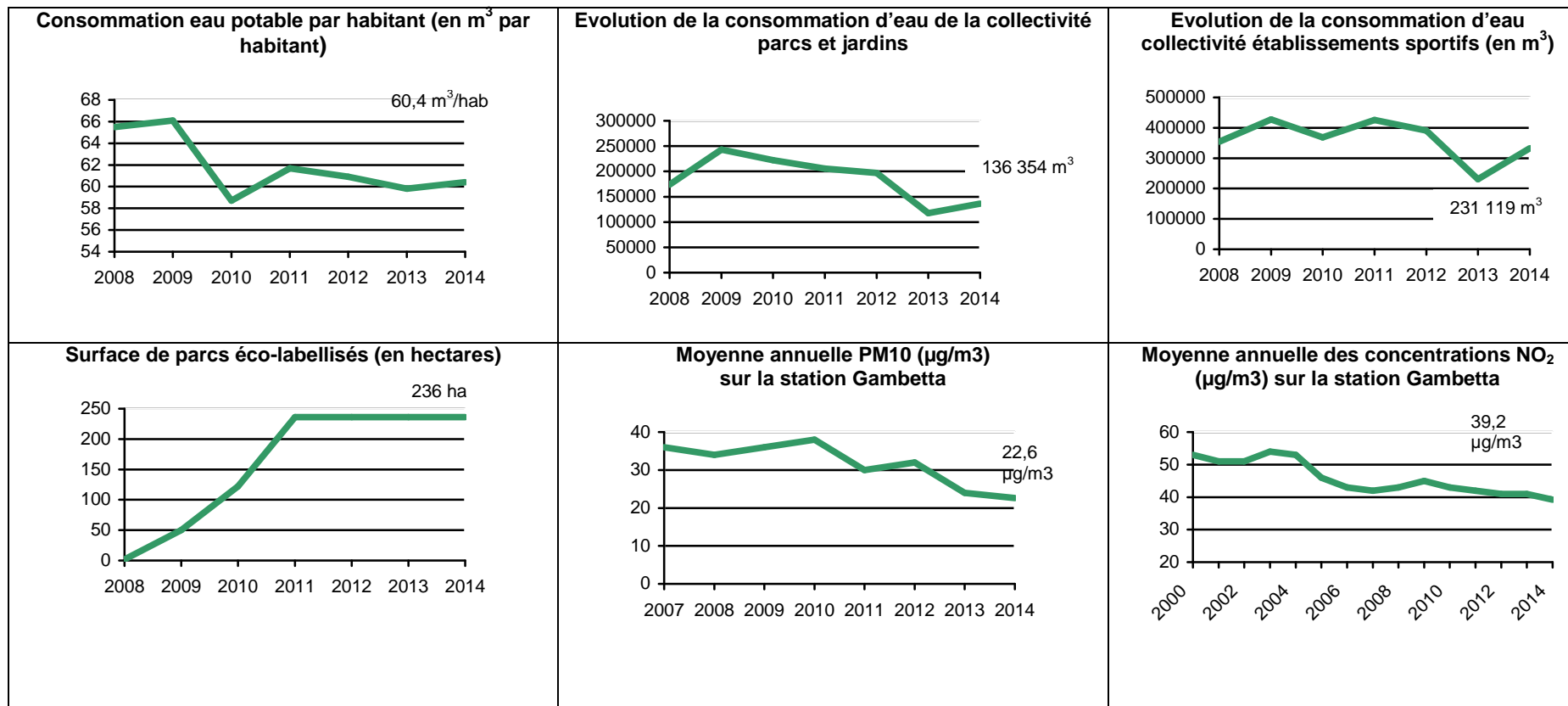


Délégation au développement durable – octobre 2015 – baromètre n°2

Nota Bene : par défaut, les données bordelaises indiquées sont datées de 2014, si ce n'est pas le cas, la date de référence est précisée. Les données du panel sont pour l'essentiel datées de 2013.

Indicateurs locaux

102

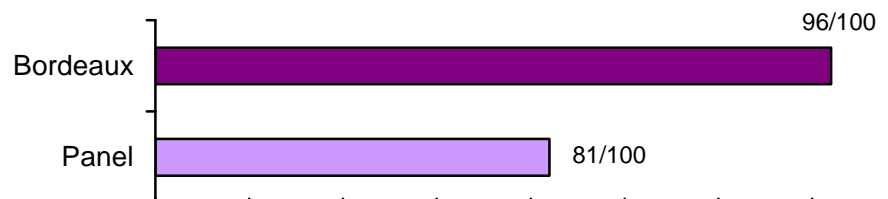


> Economie, solidarité et consommation responsable

Le PIB n'est plus considéré comme le seul moyen de mesurer la richesse d'un pays. L'objectif est désormais d'adopter des comportements responsables permettant de transformer les économies et de déployer un mode de croissance inclusif. De nouveaux modèles, tels que l'économie sociale et solidaire, la responsabilité sociétale des organisations/ entreprises ou l'économie circulaire, émergent progressivement au bénéfice de tous, y compris des plus fragiles, en créant du lien et de l'emploi. La sensibilisation des habitants (Maison écocitoyenne), la biodiversité (jardins, rues végétalisées), la proximité (concertation, participation) ou la qualité de la restauration collective (taux de bio) participent de la notion de *haute qualité de vie* voulue par la Ville pour ses habitants.

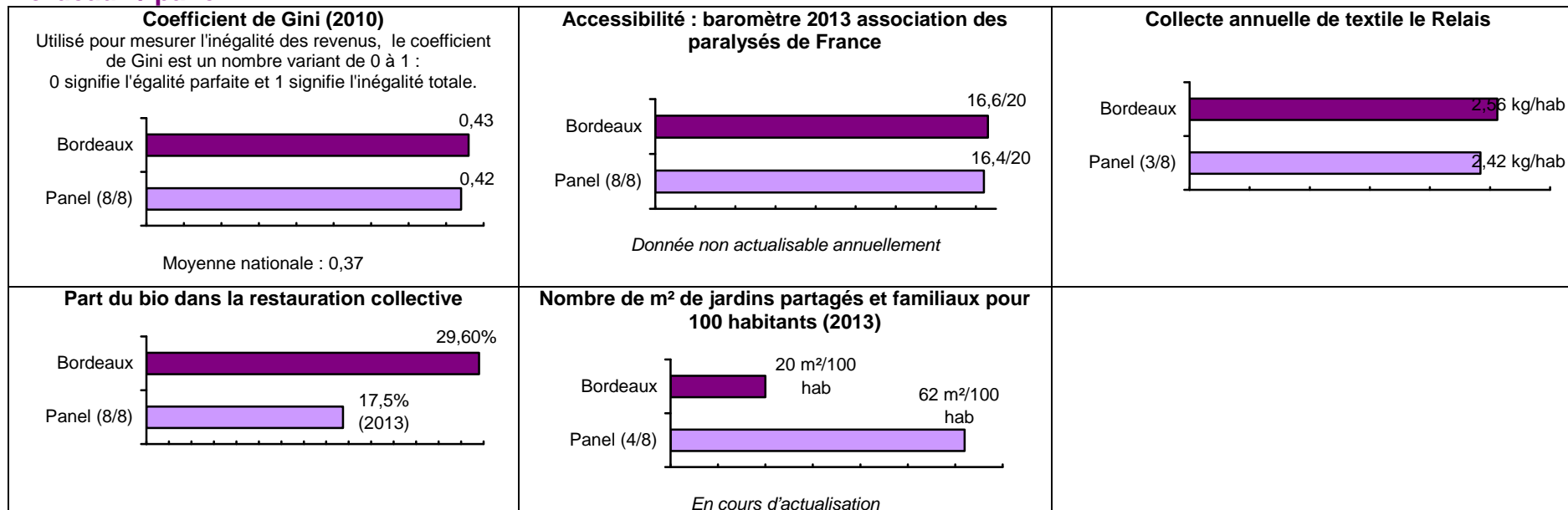
Indicateur agrégé

Issu de la synthèse de 4 indicateurs : coefficient de Gini (inégalité), accessibilité, collecte annuelle de textile et part du bio dans la restauration collective. Chacun contribue pour 1/4 à la notation finale. Le choix des indicateurs agrégés et leur mode de calcul sont dictés par la pertinence des indicateurs et la représentativité du panel. MAJ 2014 sur la seule collecte textile.



103

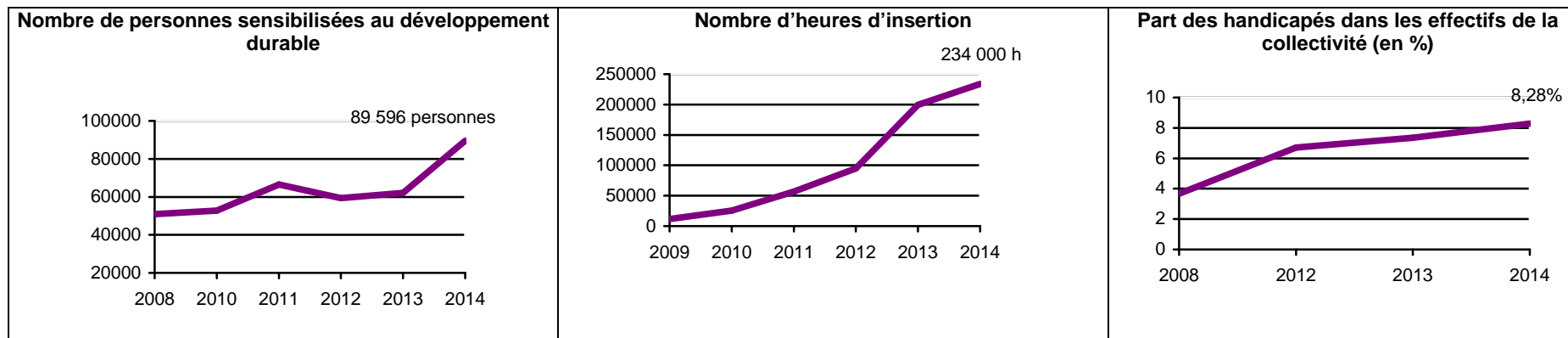
Bordeaux / panel



Délégation au développement durable – octobre 2015 – baromètre n°2

Nota Bene : par défaut, les données bordelaises indiquées sont datées de 2014, si ce n'est pas le cas, la date de référence est précisée. Les données du panel sont pour l'essentiel datées de 2013.

Indicateurs locaux



104



Mairie de Bordeaux
Délégation au
développement durable

del.dev.durable@mairie-bordeaux.fr
05.56.10.20.30

D-2015/548
Débat d'orientation budgétaire 2016

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, je vais faire une présentation assez sommaire sachant qu'après on pourra ouvrir un débat, car, je vous le rappelle, c'est un débat. Ce n'est pas un vote.

Comme vous l'avez précisé en début de séance c'est un débat d'orientation budgétaire qui est dans la nouveauté eu égard à deux textes de loi qui ont proposé de réformer ce genre d'exercice, je pense à la loi MAPTAM, cela a induit notre assemblée à présenter un projet de mandature, et puis la loi NOTRe de cet été 2015 qui demande pour les communes de plus 50.000 habitants d'avoir un passage plus détaillé sur toutes les dépenses de personnel et l'état des effectifs. Nous le retrouvons dans ce document. Et de pouvoir joindre un document plus conséquent sur le développement durable. C'est le débat que nous venons de terminer entre nous.

Si nous devons reprendre dans le détail ce document d'orientation budgétaire, vous avez une première partie qui reprend essentiellement des données et considérations qui sont issues du projet de loi de finance 2016 sur l'état économique international et l'environnement autour de la France.

Vous aurez remarqué que nous avons été très factuels là-dessus, que nous reprenons de façon très objective tout ce qui était présenté par le gouvernement et qu'on n'allait pas ici commenter positivement ou négativement ces projections.

Toutefois j'attire votre attention sur la page 6 qui fait état de l'évolution des déficits des administrations publiques au sens des critères de Maastricht et l'évolution de la dette des administrations publiques, où vous pouvez remarquer qu'il y a eu une certaine constance à ce niveau-là, une certaine minéralité, même si aujourd'hui les objectifs nous amènent à un équilibre, en tout cas à ne pas augmenter la dette et plutôt à réduire les déficits.

Sur les considérations plutôt locales, comme je le disais en préambule, il y a un gros pavé, si vous me permettez l'expression, sur le paysage institutionnel et budgétaire qui est nouveau.

Le paysage institutionnel, c'est la concrétisation de la loi MAPTAM de janvier 2014, qui je le rappelle, a repris pour beaucoup les orientations du texte qui avait été présentées en décembre 2010 qui proposaient notamment l'instauration des métropoles et donc la création de ces métropoles avec les transferts de compétences qui s'y rattachent, nous sommes concernés en premier lieu, et les transferts du personnel avec la mutualisation des services.

Je rappellerai que pour tout ce qui concerne les transferts de compétences il y a la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui a été mise en place, dont le travail est de pouvoir évaluer le coût et les attributions de compensation à chacun des transferts.

Pour mémoire, rappelez-vous qu'il s'est agi des parts cédées par la Ville à Bordeaux-Métropole dans le cadre de Régaz, c'est un peu une vision du bilan plus qu'une prospective, et que dans le même ordre d'idée c'est cette même commission qui a eu à proposer dans le cadre de la mutualisation des services les attributions de compensation.

Ces attributions de compensation vous seront présentées de façon plus formelle avec une délibération au Conseil Municipal au plus tard en janvier 2016 ; je pense même qu'on pourra la présenter d'ici la fin de l'année et pourquoi pas à l'occasion du vote du budget.

Je rappelle que dans le cadre de cette mutualisation ce sont 1358 agents de la Ville qui vont intégrer Bordeaux-Métropole au 1^{er} janvier sous forme de services communs.

Vous aurez eu une lecture attentive, j'imagine, sur une délibération qui n'a pas été mise en débat, sur laquelle vous avez pu plancher sur l'organisation de ces services communs et de ces transferts de personnel, avec le choix de la Ville de Bordeaux et de son maire de pouvoir être dans le cycle 1 et parmi les communes qui transfèrent l'essentiel, sinon la totalité de ses services ressources, je pense au service des ressources humaines, au service des finances, juridique, commandes publiques et aussi tout ce qui concerne l'occupation du domaine public, plus particulièrement la propreté. Vous avez eu des échanges là-dessus.

Un contrat d'engagement a été présenté dans une délibération aujourd'hui que vous avez adoptée, le contrat d'engagement étant le document qui permet de régir les relations entre la collectivité municipale et l'établissement Bordeaux-Métropole, notamment tout ce qui concerne les liens hiérarchiques ou fonctionnels.

S'agissant des impacts budgétaires de cette mutualisation je rappellerai que jusqu'en 2016, donc encore cette année, nous recevions une attribution de compensation de Bordeaux-Métropole d'un peu plus de 20 millions d'euros. Elle faisait suite au passage en Taxe Professionnelle Unique en 2001. Et avec ce transfert de personnel, ce transfert de compétences, cette mutualisation des personnels, c'est une attribution qui va aller en sens inverse, c'est la Ville de Bordeaux qui versera chaque année un peu plus de 60 millions d'euros à Bordeaux-Métropole, essentiellement d'ailleurs par rapport aux 1300 agents qui sont transférés.

Nous aurons des discussions plus poussées là-dessus au moment du vote du budget.

Sont aujourd'hui en débat des questions s'agissant de l'imputation budgétaire, notamment de tout ce qui touche à l'entretien et à des dépenses d'investissements qui aujourd'hui vont se retrouver dans l'attribution de compensation versée par la Ville dans sa section de fonctionnement, ce qui va dégrader en valeur faciale notre épargne nette. Il y a des projets d'amendements qui seront portés par le gouvernement à la demande du Président de Bordeaux-Métropole et du Maire de Bordeaux afin de pouvoir retirer tout ce qui concerne l'investissement de cette attribution de fonctionnement et le ré-imputer sur la section d'investissement.

Nous retrouvons dans ce document une partie sur la politique fiscale de la Ville de Bordeaux. Vous avez des tableaux très parlants de l'évolution de nos taux. Je pense notamment à la taxe d'habitation avec un comparatif par rapport à d'autres blocs communaux.

Vous aurez pu remarquer que la Ville de Bordeaux se situe plutôt dans les marges basses que dans les marges hautes sur cet impôt.

Je rappelle qu'entre 2009 et 2014 le choix du Maire de Bordeaux et de son équipe municipale a été de ne pas augmenter les taux de la ville. Je vous incite à reprendre vos feuilles d'impôts tant sur la part foncière que sur la part habitation. Quand on compare avec d'autres collectivités ça n'a pas toujours été le cas.

Certes nous avons fait le choix en 2015, nous nous en sommes expliqués, de proposer une augmentation de 5% des taux, notamment du fait de la baisse substantielle des dotations.

Je rappelle à cette occasion qu'avec le projet de réduction des dotations versées aux collectivités, l'Etat aura assuré une ponction de plus de 10 milliards d'euros. Ça se traduit très concrètement pour la Ville de Bordeaux pour son exercice 2016 par une baisse de la DGF de près de 10 millions d'euros ; et si on devait calculer l'ensemble de cette baisse de dotation sur les exercices 2015, 2016/2018, en cumulé c'est près de 70 millions d'euros de ressources venant de l'Etat qui viendront à nous manquer.

Je rappelle d'ailleurs, ça me permet de revenir aux questions de fiscalité, que le point de fiscalité sur la Ville de Bordeaux c'est 2 millions d'euros. Donc l'évolution de 5% en 2015 ne nous aura jamais permis que de compenser la baisse des 10 millions d'euros.

L'engagement qui a été pris par cette équipe et par Monsieur le Maire étant bien évidemment de ne pas revenir sur cette politique fiscale d'ici la fin du mandat.

Je rappelle d'ailleurs aussi que nous avons une politique sur l'abattement à la base très favorable puisque nous sommes au maximum de ce que nous permet la loi avec un abattement forfaitaire de 19% sur l'abattement à la base qui touche la taxe d'habitation.

Je ne vous refais pas le détail sur la Dotation Globale de Fonctionnement, mais vous verrez un schéma très intéressant en page 13 sur l'évolution simulée et constatée de la Dotation Globale de Fonctionnement où en 2013 nous étions à près de 60 millions d'euros versés par l'Etat pour arriver en 2017 à 32 millions d'euros.

Même mouvement constaté sur l'évolution de la Dotation Nationale de Péréquation avec une courbe en chute libre à partir de 2015.

Je rappelle, ça a fait l'objet d'une délibération pour 2015, qu'avec l'augmentation cumulée physique de nos bases, +1,5%, c'est lié principalement à l'arrivée de nouveaux contribuables sur notre commune, et puis l'évolution décidée par l'Etat à chacune des lois de finances, 0,8%, même si cette année rien n'est précisé dans le PLF, nous espérons recevoir à peu près 215 millions d'euros de produit fiscal pour l'année 2016 là où nous avons reçu 210 millions en 2015.

Les recettes des services :

Nous nous donnons comme objectif une progression de 1,5% de nos recettes des services municipaux pour les années à venir.

Nous intégrons aussi, vous le retrouverez tout à l'heure au moment du vote de la Décision Modificative n° 2, une évolution favorable de nos droits de mutation qui pour l'année 2015 ont évolué de façon très favorable, +12%, par rapport aux simulations que nous avons présentées au moment du vote du budget.

S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, dès lors que nous avons fait le choix du gel fiscal pour les années qui viennent, il va falloir compenser toutes ces baisses de recettes par des mesures plus volontaristes. C'est celles que l'on a déjà entreprises sur nos dépenses de fonctionnement avec notamment l'encadrement très sourcilieux sur nos dépenses de personnel ; et sur la part des dépenses de personnel qui restent à notre charge, c'est donc les 3.000 agents qui restent Ville de Bordeaux, nous souhaitons encadrer cette évolution à 1,75% d'augmentation annuelle.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement nous avons déjà entrepris dès 2014 un certain nombre de réductions de nos dépenses, ou un meilleur contrôle de nos dépenses, je pense notamment à la sanctuarisation, certes, de nos dépenses sur les subventions, mais nous n'avons pas continué cette marge de progression qui était constatée depuis de nombreuses années. Je rappelle et j'indique à tous ceux qui veulent bien l'entendre que d'autres collectivités ne sont pas à la sanctuarisation ni au gel des subventions, mais plutôt à leur baisse.

Quand je dis qu'on sanctuarise et qu'on gèle notre enveloppe d'un peu plus de 40 millions d'euros sur les subventions, ça induit qu'avec des augmentations mécaniques, notamment à partir de 2014 le choix qui a été fait par la Ville de confier à son réseau associatif la gestion des rythmes scolaires, c'est à peu près 2 millions d'euros par an - Emmanuelle CUNY pourra nous le confirmer tout à l'heure lors de la présentation de sa délibération sur ce sujet - nécessairement il a fallu imposer des réductions sur un certain nombre de nos associations.

Concernant les recettes d'investissement et en attendant ce qui devrait être une réforme du FCTVA, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, toutes les collectivités sont soumises au paiement de cette TVA et l'Etat dans sa générosité nous en rembourse un ou deux ans après une partie. Là où on débourse 20 points, on nous rembourse 15,6 ou 15,7 points à N + 1 ou N + 2.

Sur nos recettes d'investissements, nous attendons donc des recettes provenant du FCTVA et d'un certain nombre de subventions d'équipements, et puis bien évidemment, c'est un programme que nous avons initié notamment au moment de la décision de la construction de la Cité Municipale, de la cession d'un certain nombre de nos immeubles, je pense notamment pour 2016 au devenir de l'ancien CCAS qui sera mis en vente.

Sur nos dépenses d'investissement, c'est un sujet qui a été « débattu » tout à l'heure au moment du plan de mandature. Je rappelle que la moyenne tolérable d'investissement annuel pour une collectivité de notre strate est autour des 60 / 70 millions d'euros. Nous avons eu un pic à partir de 2012, en 2013, 2014, 2015 au-dessus de 70 millions d'euros, mais en prospective sur les années suivantes nous reviendrons sur un étiage à 70 / 80 millions d'euros.

A l'arrivée d'Alain JUPPE à la Ville de Bordeaux les investissements avaient de la peine à dépasser les 40 millions d'euros annuellement.

Vous avez un tableau en page 17 qui vous présente tout ça, avec un projet de dépenses d'équipements pour 2016 de 84 millions d'euros. Nous aurions dû être aux alentours de 100 millions d'euros, mais sachant qu'avec la mutualisation et la métropolisation il y a un certain nombre d'investissements qui seront dorénavant supportés par Bordeaux-Métropole ce qui va réduire nos investissements propres, pour arriver en 2017, 2018, 2019, 2020 à des volumes de 70 millions d'euros.

J'en profite pour m'arrêter quelques instants, je suis prêt à en débattre avec vous plus en avant, sur le ratio et la répartition entre les dépenses sur de gros équipements comme vous aimez les appeler et les équipements de proximité. Je maintiens et on l'écrit qu'à partir de 2016 on reviendra sur une répartition de 70%, même un peu plus, sur des équipements de proximité, et moins de 30% sur des équipements plus structurants ou des équipements de centralité.

J'ai même d'ailleurs à cette occasion en préparant ce document fait un petit point sur la répartition de ces dépenses sur les années précédentes. Quand on évalue à un peu plus de 600 millions d'euros notre stock de dépenses d'investissements, celles qui ont été engagées ou celles qui vont être engagées, j'ai pris une date de référence 2013, on s'aperçoit que les gros équipements, j'y mets dedans la Cité Municipale, la Cité du Vin, le stade, représentaient 35% de cet investissement en stock et que le reste était en équipements de proximité.

Quand on prend juillet 2014 cet équilibre reste à peu près le même, et quand on se projette à partir de 2015 et une fois que nous aurons soldé les dépenses d'investissements sur des équipements comme la Cité Municipale et le stade, le rapport de force sera autour de 70,30 : 22% pour ces équipements et 68% pour les autres.

Nous avons tout un passage très bien imagé sur la politique des ressources humaines de la collectivité. Vous verrez que depuis 2011 nous avons une répartition entre les dépenses globales de fonctionnement et les dépenses de personnel, où, comme je le disais, là où nous avons constaté ces dernières années une évolution qui était plus près des 3% annuellement, nous nous engagerons vers un programme pour pouvoir contenir l'évolution de ces dépenses à 1,5 / 1,75% pour les années qui viennent sur le personnel qui reste en propre à la collectivité.

Vous avez un détail des dépenses obligatoires et toutes les dépenses liées à la politique RH. Je pense notamment à l'effort qui est fait en termes de formation pour nos agents.

Vous avez tout un passage sur la structure de l'évolution des effectifs où vous pourrez remarquer, on aurait pu remonter à N – 10 ou en tout cas au début du précédent mandat, que le nombre d'agents permanents est maintenant stabilisé à 4300 et qu'il n'y a plus ces progressions comme nous les avons constatées les années précédentes.

Idem, c'est encore plus parlant, sur la répartition entre les titulaires et les non titulaires où maintenant le nombre de non titulaires après un petit pic en 2012 / 2013, se réduit. Ce sont les agents titulaires qui sont plutôt stabilisés.

Vous avez une répartition de nos effectifs par direction générale.

Nous avons intégré aussi quelques éléments chiffrés sur le temps annuel de travail, le temps hebdomadaire, le temps journalier, avec aussi des précisions quant aux horaires d'ouverture et tous ceux qui sont concernés par le badgeage.

Quelques lignes inscrites sur le régime indemnitaire, et comme je le disais, les orientations pour 2016.

J'informe cette assemblée qu'à partir du début de l'année 2016 nous nous sommes donné comme objectif avec le Directeur Général des Services de pouvoir mettre sur la table et de réécrire le Contrat de progrès social avec nos partenaires sociaux et que l'année 2016 sera l'occasion pour nous de discuter avec les partenaires sociaux et les représentants du personnel d'un nouveau contrat de progrès pour la ville et ses agents.

Nous en finirons avec la gestion de la dette où vous retrouvez des histogrammes, des courbes sur l'encours de la dette avec PPP ou hors PPP.

Vous remarquerez que d'ici la fin du mandat et s'agissant de l'encours hors PPP nous retrouverons un encours qui sera quasi équivalent à celui du début du mandat précédent, à savoir 190 millions d'euros, après avoir eu un pic constaté en 2015 / 2016 où nous avons franchi les 200 millions d'euros pour tutoyer les 250 millions d'euros.

Vous avez aussi des tableaux très parlants sur l'annuité de la dette. Je rappelle que l'annuité c'est ce qu'on rembourse chaque année sur notre budget en capital et en intérêt à tous ceux qui nous ont aimablement prêté de l'argent.

Quand on reprend des critères de lecture sur le risque, ou la typologie de nos emprunts on s'aperçoit que la Ville de Bordeaux n'est pas dans les villes considérées avec des emprunts toxiques ou à risques. Bien au contraire nous avons une très bonne structuration de notre dette.

Vous avez tout un passage d'une très grande transparence à partir de la page 26 sur la gestion de la dette en intégrant les PPP. Vous avez pu remarquer que sur la Cité Municipale et le Stade Matmut Atlantique, du fait de la baisse du taux d'intérêt, la Ville a pu réaliser des économies substantielles dans son remboursement

Je rappellerai s'agissant de la dette, et j'en finirai là-dessus, que plus que l'encours ou l'annuité, l'essentielle donnée qui permet de juger de la santé financière d'une collectivité c'est sa capacité de désendettement et sa capacité de rembourser sa dette. Il est communément admis que pour une commune il ne faut pas dépasser 7 ans de capacité de remboursement de sa dette. Nous n'en sommes pas là. Nous sommes en dessous de 6 ans pour les 2 années qui viennent. Si on intègre les PPP on est un peu au-dessus de 7 ans, mais en tout cas jamais au-dessus des 10 ans qui sont la « cote d'alerte » pour les collectivités.

Vous avez aussi des tableaux sur le taux d'épargne brut qui va reprendre une progression à partir de 2017 et sur la ventilation de nos dépenses d'investissements avec ce qui revient de l'emprunt et ce qui revient de notre capacité à autofinancer un certain nombre de nos investissements.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint.

Mme BOUILHET

MME BOUILHET. -

Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous soumettez à discussion le débat d'orientation budgétaire 2016.

D'une façon générale l'environnement international ne sera pas plus reluisant qu'il ne le fut en 2015. Qu'il s'agisse des USA, de l'Europe ou du Japon ces trois zones ne tiennent que grâce aux colossaux assouplissements quantitatifs de leur banque centrale.

Selon l'OCDE la croissance mondiale 2015 se situe autour de 2,9%, alors qu'elle fut de 3,4% en 2014 ; elle devrait théoriquement atteindre 3,3% en 2016 avant d'être vraisemblablement revue à la baisse.

Ce marasme économique risque par ailleurs de bâtir de l'instabilité géopolitique.

La situation nationale n'est pas resplendissante non plus. 1% en 2015 et 1,4% en 2016 avant révision, chiffres de l'OCDE.

En Gironde le chiffre s'établit à 10,2%. Moyenne nationale officielle : 10%.

Les rares emplois créés sont dus aux emplois aidés et non au dynamisme de l'économie privée.

Il s'en irait temps que nos élites économiques et politiques comprennent que nous sommes dans une crise structurelle et non conjoncturelle.

Mais comment pourraient-ils le comprendre quand ils conduisent des politiques économiques ravageuses. C'est le peuple et non eux qui prennent les retours de bâton dans la figure.

Dans son rapport sur les finances publiques locales rendu en octobre dernier la Cour des Comptes pointe la dégradation de la situation financière des collectivités locales en 2014 due à l'augmentation plus rapide de leurs dépenses de fonctionnement que de leurs recettes de fonctionnement.

Même si les baisses programmées de la DGF viennent réduire les marges de manœuvre des communes, le rapport attribue cette dégradation avant tout aux dépenses de personnel, notamment, je cite : « à la vive croissance des dépenses de rémunérations ».

L'amélioration des finances locales passe donc par une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement. C'est semble-t-il l'orientation que souhaite suivre la municipalité pour l'année 2016, entre-autres, pour éviter une baisse trop importante de son autofinancement et le recours à l'emprunt ou à l'augmentation des impôts locaux que vous maniez d'ailleurs avec une rare efficacité pour le plus grand malheur du portefeuille des Bordelais.

Vous tablez donc sur une baisse de 5% des dépenses de fonctionnement de vos services. Mais cette déclaration d'intention ne suffit pas. En effet, à la lecture du débat d'orientation budgétaire on se demande comment vous allez parvenir à vos objectifs.

Tout d'abord la baisse de la DGF va se poursuivre jusqu'en 2017 grevant un peu plus nos recettes de fonctionnement. La perte entre 2015 et 2016 sera d'environ 8 millions d'euros.

Les rythmes scolaires vont également porter un coup supplémentaire au budget. En 2015, après compensation, la Ville accuse sur ce poste une perte d'environ 1,5 million d'euros.

On aurait pu croire que des économies auraient été réalisées sur les subventions 2016. Se montant environ à 40 millions d'euros pour 2015 il n'en sera rien.

Il reste alors les dépenses de personnel qui, pour 2015, constituent 54% des dépenses de fonctionnement. En augmentation de +2,20% par rapport à 2014.

Vous tablez sur la mutualisation avec la Métropole pour générer des économies d'échelle, or l'intégration à la Métropole de plus de 1300 agents à partir du 1^{er} janvier prochain va s'accompagner d'un transfert de moyens financiers nécessaires à leurs missions, soit 60 millions d'euros.

La Ville percevait jusque-là 20 millions d'euros de compensation de la Métropole. Elle accusera en 2016 une perte de 40 millions d'euros.

Cela confirme d'ailleurs l'absence d'économies des mutualisations, comme nombre d'observateurs l'ont annoncée.

Si l'on se fie à vos chiffres, les charges de personnel pour 2016 se chiffreront à 185,7 millions d'euros. Elles constituent une baisse de 600.000 euros par rapport à 2015, soit une baisse plus que légère de moins 0,32%.

Par conséquent les marges que nous pourrons dégager pour constituer notre autofinancement proviendront du produit fiscal dont vous nous annoncez que les taux n'augmenteront pas, du moins pour 2016. Il croîtra mécaniquement de 5 millions d'euros du fait d'une augmentation du nombre de foyers imposables.

D'une façon générale, avec les chiffres dont nous disposons à ce jour on ne voit pas trop comment vous allez baisser les dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE. -

Mme CALMELS

MME CALMELS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un petit point complémentaire par rapport à ce que mon collègue Nicolas FLORIAN vous a présenté.

Dans mon domaine de délégation je voudrais vous rappeler qu'entre 2014 et 2015, et en réponse à Mme BOUILHET, nous avons déjà baissé de 26% les crédits de fonctionnement sur les moyens généraux et que pour 2015 par rapport à 2016 nous proposons de poursuivre cette baisse de 5% sur le fonctionnement, hors Grande Jonction qui est un événement que nous avons rendu maintenant bisannuel.

La politique de la ville dans ce domaine se contentera finalement de soutenir la pépinière « Le Campement » qui est un projet très important, et de prioriser ses actions notamment vers le Conseil des Entrepreneurs, Bordeaux-Eco et la Grande Jonction qui sont parmi les opérations les plus significatives de la ville en la matière.

Mais bien sûr nous poursuivrons le soutien de « Nos quartiers ont du Talent » et de différentes cotisations qui sont de moindre importance.

Dans le domaine des subventions, déjà l'année dernière nous avons réduit de 11% les subventions entre 2014 et 2015. On se propose de les réduire de 5% à nouveau cette année entre 2015 et 2016. C'est essentiellement dans cette politique de soutenir et de poursuivre le soutien au commerce et à l'artisanat, notamment notre soutien à « La Ronde des Quartiers » qui sera donc amputée de 5%, mais que nous continuerons à soutenir à hauteur de 115.000 euros, et divers soutiens à des associations de commerçants.

Nous soutenons également la croissance et les filières, notamment Bordeaux Gironde Investissement sur lequel là nous aurons un effort tout particulier de 7%.

Nous poursuivons évidemment, parce que c'est essentiel pour le développement de la ville, la politique de soutien à l'emploi, notamment au travers de la Maison de l'emploi où là nous maintenons les financements à l'identique pour soutenir une action qui nous semble primordiale, notamment dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Enfin dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat nous poursuivons notre politique notamment de soutien à différents clubs d'entreprises : de Réseau Entreprendre, de la Jeune Chambre Economique, CAP Sciences également, ou l'association Bordeaux Entrepreneur.

Et puis généralement vous savez que la Politique de la Ville s'attache au soutien de trois pépinières et d'un Hôtel d'entreprises.

Nous continuerons cette politique qui porte ses fruits.

Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce document d'orientation budgétaire est plutôt partial dans les informations qu'il propose en matière de fiscalité et peu prolixe sur la question de l'endettement. Or ce sont tout de même deux leviers décisifs pour envisager le financement des politiques municipales.

Sur la fiscalité et parce que je connais votre déni en la matière, je prends la précaution de publier sur les réseaux sociaux au moment où je vous parle les sources sur lesquelles je m'appuie.

Il s'agit du rapport de septembre 2015, tout frais, du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales.

Celui-ci compare principalement deux éléments. Le premier, la pression fiscale ville par ville et le second l'augmentation des taux de fiscalité municipaux entre 2014 et 2015 et là encore ville par ville.

Cette année si on regarde les villes de plus de 230.000 habitants, les grandes villes de France, Bordeaux cette année est la troisième ville la plus fiscalisée de France.

La moyenne calculée par l'observatoire fait état d'un impôt moyen par foyer bordelais de 1.227 euros.

Il faut savoir que c'est, toujours selon ce même document, 35% de plus qu'à Grenoble, 22% de plus qu'à Lyon, ou encore 19% de plus qu'à Lille.

Sur maintenant la question de l'endettement, je n'invente rien, je prends la page 23 du document d'orientation budgétaire que vous nous soumettez. Je passe sur les éléments prospectifs. Je m'attache aux chiffres réalisés. On constate dans les graphismes que vous nous communiquez qu'entre 2008 et aujourd'hui l'encours de la dette a augmenté de plus de 30%.

Autrement dit, vous placez la Ville dans l'état d'endettement aussi inquiétant que celui dans lequel vous l'avez trouvée en 1995.

Et en reprenant les procès-verbaux de l'époque, vous n'aviez pas de mots assez forts pour exiger une prise de conscience des élus, une nécessité de désendetter la Ville pour retrouver des marges de manœuvre.

Aujourd'hui, pas un mot de mise en garde sur cette explosion de l'endettement. Si on écoute votre Adjoint aux finances, « Tout va bien madame la marquise. »

Si je résume, nous avons une fiscalité déjà très lourde qu'il est impensable de relever.

Une dette qu'on ne peut pas davantage creuser.

Vous avez déjà vendu ou acté la cession des bijoux de famille. Je pense notamment aux actions de Gaz de Bordeaux, ou encore aux parkings, plus les équipements ou les biens immobiliers dont vous venez de parler.

Autrement dit, en matière de recettes l'avenir est plutôt sombre.

Par ailleurs ce document, malgré la mutualisation, n'affiche pas de réelles économies en matière de dépenses de fonctionnement. Ce qui signifie, Monsieur le Maire, qu'aujourd'hui nous ne voyons pas comment vous aller financer les projets d'équipements de proximité promis.

Ce débat d'orientation budgétaire et le document sur lequel il s'appuie illustrent les préoccupations dont nous vous faisons état dans la délibération concernant le rapport de mandature. Tout semble confirmer que les Bordelais sur lesquels vous faites reposer une fiscalité et un endettement excessifs ne sont pas près d'obtenir la qualité des services publics que pourtant ils méritent.

Vous avez fait des choix, ceux du grand stade, de la Cité Municipale, du Centre Culturel du Vin. Ce sont des équipements que les Bordelais vont payer dans les prochaines années et bien au-delà de ce mandat, cela au détriment des crèches, des gymnases, des écoles et des piscines.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 5 observations sur ces orientations budgétaires.

La première, brève. L'an dernier il nous était indiqué :

« Ce débat d'orientation budgétaire est le dernier sous la forme intégralement municipale. Ultérieurement il comprendra un volet métropolitain qui accompagnera le maintien précité des politiques exercées au seul niveau de la commune. »

Nous n'avons pas trouvé de volet spécifiquement, ou en tout cas conséquemment métropolitain dans ce document d'orientation budgétaire.

Deuxième observation. Elle concerne l'investissement.

Vous écrivez page 16, vous l'avez rappelé, M. FLORIAN, donc je serai bref là-dessus :

« La Ville a fait la part belle aux équipements de proximité, 70% en moyenne dans les dernières années . »

Effectivement en commission on vous a demandé si vous étiez en mesure de nous donner des détails sur ces investissements de proximité de 70%. Nous ne les avons pas. Mais je pense qu'à l'occasion du budget le mois prochain nous aurons un peu plus d'explications sur ce quota que vous nous indiquez aujourd'hui de l'ordre de 70% pour les équipements de proximité.

Troisième observation. Elle concerne la politique des ressources humaines.

C'est une nouveauté dans le DOB qui est issu de la loi NOTRe. On y apprend que la réorganisation induite par la mutualisation devra entraîner, je cite : « une nouvelle façon d'administrer le personnel : économies d'échelles, simplifications administratives, maintien de la qualité des services... » Ce sont des objectifs tout à fait louables. Donc on observera dans les années qui viennent si ces objectifs louables sont effectivement ou non atteints.

Quatrième observation. Sur les orientations pour 2016 un chapitre nous laisse interrogatifs. Il est indiqué :

«Une analyse financière coût / avantage permettra de déterminer les services demeurant en régie et ceux pouvant faire l'objet d'une délégation. »

Je dis bien « une analyse financière coût / avantage ». On a l'impression que c'est une adaptation locale de ce que votre adjointe au développement économique appelle le business plan. Je vois qu'elle n'est pas là pour développer le concept, mais on a l'impression que c'est une adaptation bordelaise à ce business plan.

Nous en déduisons que l'aspect financier sera le seul critère vous permettant de vous déterminer sur le choix entre la régie et la délégation de service public. Nous aurions aimé que vous puissiez intégrer dans vos critères de choix par exemple pas uniquement des critères financiers, mais la qualité du service qui nous paraît être un critère déterminant pour décider de la DSP ou de la régie.

C'est d'ailleurs la politique que vous appliquez en ce qui concerne la petite enfance, comme nous le verrons tout à l'heure à propos du rapport des crèches en DSP où effectivement les critères sont ceux exclusivement financiers que je viens d'évoquer.

Cinquième et dernière observation sur ce DOB. Elle concerne la gestion de la dette.

Celle-ci est divisée en deux parties : la dette hors PPP et la dette consolidée.

Pour avoir une idée précise de la dette il faut donc analyser l'évolution de la dette consolidée, ce qui fait passer la dette consolidée à 373 millions d'euros en 2016. Pour mémoire l'encours de la dette était de 266 millions en 1995. Aujourd'hui nous sommes à plus 40% par rapport à l'année précédente.

Nous voyons bien là une preuve supplémentaire et mathématique que les PPP nous endettent durablement. Dites-moi si je me trompe, mais il me semble que jusqu'en 2010 les PPP avaient les yeux doux de la part de tous les élus dans la mesure où à l'époque, jusqu'au 1^{er} janvier 2011, sauf erreur de ma part, les PPP n'étaient pas intégrés dans l'encours de la dette. Donc là, effectivement, c'est très séduisant.

Depuis un décret de fin 2010 et depuis le 1^{er} janvier 2011 il faut impérativement intégrer les redevances dues au titre des PPP dans la dette, ce qui alourdit considérablement la dette, a fortiori à Bordeaux où quand je prends les trois gros investissements des années qui viennent il y en a au moins deux qui sont financés grâce, ou à cause d'un PPP.

Donc c'est vrai que le poids des PPP dans la dette municipale bordelaise est tout à fait considérable. Ces simples chiffres en attestent largement.

Voilà les observations que je voulais faire concernant ce document d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

Monsieur le Maire, chers collègues, ça fait de longues minutes que nous débattons du débat d'orientation budgétaire et on a des échanges réguliers sur le désengagement ou pas de l'Etat.

Juste deux précisions.

Premièrement, le désengagement de l'Etat, je ne le nie pas. Il y a une réduction de la dépense publique et bien sûr ça a un impact sur les collectivités locales.

Deuxièmement, ce désengagement n'est absolument pas responsable de la dégradation de la situation financière, en tout cas pas uniquement responsable.

J'ai repris les documents financiers de la mairie depuis plusieurs années et j'ai comparé le produit fiscal avec l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement comme vous le faites vous-même dans ce document, comme vous l'avez fait dans les documents précédents.

J'ai repris la période 2013 / 2017 puisque c'est la période que vous mettez en avant pour cumuler une perte sur les 5 années de l'ordre de 67 millions d'euros.

Les chiffres que nous avons sont les suivants :

2013, produit fiscal : 191 millions d'euros – DGF : 59.

2014 : 198,56 millions

2015 : 210,48 millions

2016 : 215,39 millions

2017 : 219,32 millions

Juste pour dire que la dynamique des bases et l'augmentation de la fiscalité que vous avez votée l'an passé compense intégralement la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. LE MAIRE. -

CQFD. Si nous augmentons les impôts c'est parce qu'on nous baisse les dotations. Merci de cette démonstration.

M. FELTESSE. -

Oui, je suis bien d'accord, mais après ce n'est pas pour ça qu'il faut baisser les subventions aux associations et diminuer les aides à un certain nombre d'autres organismes. Là c'est vos choix budgétaires et non pas le désengagement de l'Etat. CQFD bis.

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Je suis content que M. FELTESSE soit intervenu, parce qu'effectivement M. ROUYEYRE avait omis de nous parler des baisses des dotations de l'Etat et des transferts de charges. Je vous remercie de cette intervention, Vincent FELTESSE, qui, par la démonstration, et comme le soulevait Monsieur le Maire, démontre bien qu'il a fallu au moins une année augmenter la fiscalité pour compenser non pas la totalité de la baisse, mais sur un exercice. Alors c'est vrai qu'en cumulé ça devient un produit récurrent, mais si vous additionnez l'évolution du produit fiscal il en manquera toujours par rapport à la baisse de la dotation.

Par ailleurs, je n'ai plus le chiffre en tête, mais vous qui êtes dans un esprit d'archiviste, qui allez chercher ce qui s'est passé dans les années passées ou ailleurs, de combien la Ville de Blanquefort l'an dernier a augmenté ses impôts ? Je ne l'ai plus en tête.

M. LE MAIRE. -

Ici on est à Bordeaux. On n'est pas à Blanquefort. Ce n'est pas bien.

M. FLORIAN. -

Mais comme Monsieur a bien connu la Ville de Blanquefort... Je n'ai plus en tête le chiffre...

M. FELTESSE. -

(Hors micro)

M. FLORIAN. -

Sur les quelques questions je ne vais pas revenir indéfiniment sur le débat tant avec M. HURMIC que M. ROUVEYRE. Au moment du vote du budget je redonnerai des éléments.

On maintient que la répartition entre les dépenses d'investissements relevant de grands équipements, vous en avez cités trois, et les dépenses d'investissements pour les équipements de proximité, c'est largement plus déséquilibré vers les équipements de proximité, plus 70%, et moins 30% sur les grands équipements.

Quand vous parlez de la dette, je rappelle que sur un PPP ce n'est pas une dette consolidée puisqu'elle s'éteint avec le temps. Donc on ne peut pas comparer ce genre de chiffres.

Par ailleurs, bien sûr que je ne conteste pas les éléments que vous avez donnés à propos du tableau du Forum des Villes, d'ailleurs on s'en est inspiré pour présenter un certain nombre de nos tableaux. Certes je ne vous démentirai pas. Et le Maire de Bordeaux a toujours dit qu'il y avait une pression fiscale importante sur la ville, mais que l'on a contenue dans le temps par rapport aux autres communes.

Quand vous prenez les tableaux, et là aussi on cite nos sources, quand vous regardez l'évolution des taux sur la ville par rapport à d'autres grandes communes, on est en deçà.

Quand on regarde des collectivités territoriales, je pense notamment au Département, on est bien en deçà.

Excusez-moi, au Département c'est vous qui votez le budget, M. ROUVEYRE. Vous avez voté pendant des années une augmentation des impôts. CQFD. C'est la réalité.

Par ailleurs, ça n'a pas été dit, j'aurais dû le dire, quand l'Etat nous propose d'élargir l'assiette des travaux d'entretien qui aujourd'hui sont passés en dépenses de fonctionnement, qui pourront être éligibles au FCTVA, donc en investissement, c'est une bonne chose, mais a contrario, je ne l'ai pas dit, l'Etat propose d'intégrer le FCTVA dans l'enveloppe normée.

Ce qui veut dire que là où on pourrait avoir une recette dynamique de par nos investissements, tout ça va être noyé dans une enveloppe normée qui, elle, est encadrée et qui n'aura pas vocation à évoluer.

Quand vous parlez, M. ROUVEYRE, de la cession des bijoux de famille, s'agissant de Régaz et des parkings c'est la loi qui nous l'impose. C'est la loi qui nous impose de céder à la Métropole nos parts tant à Régaz, société d'économie mixte, que sur les parkings. Ce n'est pas une volonté de notre part, c'est la loi. Et nous allons essayer au mieux avec Bordeaux Métropole d'avoir un calendrier sur la cession et le versement qui ne nous pénalisent pas trop, et d'évaluer au plus juste le produit de ces cessions.

Pour M. HURMIC, il a une remarque intelligente, non pas que les autres ne le soient pas, mais plus particulièrement sur les questions qu'on se pose concernant les travaux ou les politiques publiques maintenus en régie, ou ce qui pourrait relever d'une externalisation.

Effectivement, c'est un vrai sujet. La Ville de Bordeaux, comme d'autres collectivités, va être de plus en plus amenée à se poser la question en termes de poids des dépenses sur des transferts de nos compétences vers du privé ou du milieu associatif.

Je prends l'exemple d'une expérimentation que nous allons mener dans la crèche du Grand Parc où sur toutes les opérations de nettoyage et de ménage sur les parties communes nous allons essayer de transférer ça, et en priorité si c'est possible, à une association d'insertion. Ce n'est pas qu'un souci économique et financier.

Cela pour alléger la charge de travail d'un certain nombre de nos agents. Je pense notamment à celles qui sont dans les écoles, celles qui sont dans les crèches, qui dans les écoles ont de plus en plus de charge avec les rythmes scolaires et une pénibilité importante, afin de pouvoir les alléger et revaloriser leur part de métier, ça c'est pour les crèches, et donner aussi l'occasion de pouvoir faire de l'insertion avec les associations, et, effectivement, de ne plus avoir en charge des travaux en régie.

Sur les crèches, je laisserai Mme COLLET en parler tout à l'heure, on s'aperçoit quand même, excusez-moi de le dire comme ça, que les résultats sont nettement positifs quand on est sous une concession ou une DSP, et le taux de satisfaction des parents est très élevé à ce niveau. Donc ce n'est pas une piste qu'il faut écarter.

Je ne suis pas un tout libéral là-dessus, bien au contraire, il faut que la part du public reste importante dans nos politiques, mais il ne faut pas s'interdire d'aller vers de la délégation de service public ou de la concession partout où c'est possible et dès lors que le service est rendu de la même façon et à un prix identique.

M. LE MAIRE. -

M. FELTESSE

M. FELTESSE. -

C'était juste pour reprendre M. FLORIAN sur un point. Je cumule aussi bien le produit fiscal que la baisse de la DGF ; et je dis simplement que la dynamique des bases et l'augmentation de fiscalité compensent intégralement la baisse de la DGF.

Donc cet argument ne pourra pas valoir sur d'autres points.

M. LE MAIRE. -

Votre argument comporte un grand point de faiblesse, mon cher collègue, c'est qu'il n'y a pas que la baisse de la DGF. Faisons un calcul global, à ce moment-là. Il y a aussi l'augmentation de la péréquation. Le Fonds de Péréquation Intercommunal nous coûte 2,4 millions en 2016. Est-ce que vous avez intégré ça sur la durée ?

Deuxièmement, les dépenses supplémentaires à financer : 2 millions nets pour les rythmes scolaires. Il faut refaire un calcul global.

Donc dire que la compensation par la fiscalité de la baisse de la DGF nous exonère de tout effort de gestion sur les dépenses de fonctionnement est un calcul tout à fait partiel que je récusé totalement.

Juste un mot de conclusion. Ça serait bien la seule collectivité de France où on pourrait considérer que la baisse des dotations de l'Etat n'a aucune incidence négative. Il suffit de mettre les pieds dans n'importe quelle réunion de l'Association des Maires de France pour voir que tous les maires des grandes villes comme des petites tiennent le même langage que nous.

Et j'ai observé dans le discours de M. ROUVEYRE, c'est absolument extraordinaire, qu'à aucun moment dans sa démonstration il n'a prononcé le mot de baisse des dotations de l'Etat. Vous l'avez fait, M. FELTESSE, mais pas M. ROUVEYRE. Donc c'est dire à quel point sa mauvaise foi est constante, connue et intégrée.

Oui, oui, soyez méprisant, M. ROUVEYRE, faites vos gestes comme ça... Vous êtes de mauvaise foi. Tout le monde peut le constater ici, mais ça a cessé de me perturber, je vous le confie très volontiers.

Donc nous sommes dans ce contexte des coupes budgétaires sévères. J'ai toujours dit que nous étions prêts évidemment à participer à l'effort global de redressement des finances publiques. C'est normal. Mais comme tous les maires de France je dis que c'est trop vite et trop fort.

Ensuite il y a le contexte de la métropolisation qui fait l'objet de développements intéressants dans ce document d'orientation budgétaire.

Sur la modération fiscale, ça fait 20 ans que nous avons ce débat. Quand on fait les comparaisons sur deux années, la seule année où nous avons augmenté les impôts depuis 2009 c'est-à-dire 2014 / 2015, évidemment on est moins bien placés, mais si on les fait sur une durée plus longue pendant laquelle nous n'avons pas augmenté les impôts, bien évidemment le classement est tout à fait différent. Vous avez d'ailleurs les chiffres tirés de la même source dans le document.

J'ai dit tout à l'heure qu'on n'était pas à Blanquefort, mais enfin on est en Gironde, ça c'est sûr, y compris Bordeaux. Quand même, arrêtez de nous donner des leçons. Sur la taxe foncière, de 2013 à 2015, je prends à dessein une période où la Ville a augmenté les impôts, la taxe foncière du Département sur 3 ans a augmenté d'un peu plus de 10% et celle de la Ville de 8,5%.

Alors ne nous donnez pas de leçons de maîtrise fiscale. C'est insupportable. D'ailleurs les Bordelais relativisent tout ça.

Nous sommes donc conduits à continuer une politique de maîtrise des dépenses. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit. Si nous voulons éviter que la baisse de l'épargne disponible n'entame fortement nos capacités d'investissements nous serons néanmoins, comme toutes les collectivités, obligés de donner un coup d'accordéon sur notre budget d'investissement.

On est parti à 45 millions en 95. On est monté progressivement à 70 millions par an. Nous avons eu un pic, c'est vrai, pendant 3 années au-dessus de 100 millions, 110, nous allons redescendre à 70 millions avec une proportion destinée aux équipements de proximité qu'a rappelée tout à l'heure M. FLORIAN de 70%. Je pense que ceci nous permettra de faire face à cette situation très compliquée pour toutes les collectivités.

Ce débat n'appelle pas pour l'instant un vote. Le vote aura lieu en décembre au moment de l'approbation du budget.

M. LE MAIRE. -

Je demande à la secrétaire de séance de passer à la suite. Il est bientôt 6 heures.



Mairie de Bordeaux

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Table des matières

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.....	1
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016.....	3
L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE.....	4
1. <i>La croissance mondiale devrait s'accélérer en 2016.....</i>	4
2. <i>La zone Euro : la croissance se raffermira progressivement.....</i>	4
3. <i>L'économie française soumise aux aléas extérieurs.....</i>	4
4. <i>L'économie locale : la conjoncture économique locale suit globalement les tendances nationales.....</i>	6
LES GRANDES ORIENTATIONS FINANCIERES POUR 2016	8
1. <i>Un paysage institutionnel et budgétaire nouveau</i>	8
2. <i>La politique fiscale.....</i>	10
LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE	12
1. <i>Les principales recettes de fonctionnement.....</i>	12
2. <i>Les principales dépenses de fonctionnement.....</i>	15
3. <i>L'investissement</i>	16
LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES	18
1. <i>La structuration du budget de la collectivité.....</i>	18
2. <i>La structure et l'évolution des effectifs</i>	20
3. <i>Le temps de travail.....</i>	21
4. <i>Les régimes indemnitaires.....</i>	21
5. <i>Les orientations pour 2016</i>	22
LA GESTION DE LA DETTE.....	23
1. <i>La gestion de la dette directe (hors PPP)</i>	23
2. <i>La gestion de la dette des PPP.....</i>	26
3. <i>La dette consolidée : dette directe + dette des PPP.....</i>	28
LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	29
1. <i>L'épargne disponible.....</i>	29
2. <i>Le financement du PPI.....</i>	30
3. <i>La Capacité de désendettement.....</i>	31

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

La forme de ce rapport diffère donc des précédents exercices afin de tenir compte de ces récentes évolutions législatives qui réglementent progressivement le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 du CGCT soumettent les collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, joint en annexe du présent document.

1. LA CROISSANCE MONDIALE DEVRAIT S'ACCELERER EN 2016

Elle restera cependant modeste par rapport à la période précédant la crise, et sa répartition au niveau mondial sera différente de ce qu'elle était ces dernières années.

L'accélération de l'activité s'appuie sur des politiques monétaires très accommodantes, un ralentissement du rythme d'assainissement budgétaire, la remise en état du secteur financier et la baisse du cours du pétrole. Toutefois, l'investissement, qui constitue un élément crucial de la croissance doit encore décoller.

2. LA ZONE EURO : LA CROISSANCE SE RAFFERMIRA PROGRESSIVEMENT

En zone euro, la reprise se renforce et pourrait être plus forte qu'attendu (de +1,8 % -PLF 2016- à 2,1 % -OCDE-), mais de manière plus ou moins marquée selon les pays. Elle pourrait dépasser 2 % en fin d'année 2016, favorisée par les mêmes facteurs favorisant la croissance, politique budgétaires, prix de l'énergie et cours de l'Euro.

Toutefois, le chômage ne reculera que progressivement pour une prévision à 10,5 % à la fin de la période et l'inflation atteindrait 1,3 % en raison de la dissipation des effets de la baisse des cours du pétrole et l'intensification de la politique d'assouplissement monétaire.

3. L'ECONOMIE FRANÇAISE SOUMISE AUX ALEAS EXTERIEURS

La croissance économique accélérerait progressivement en 2016 (+1,5 % après +1,0 % prévu en 2015 +0,2 % en 2014). L'économie française profiterait de la même conjoncture favorable que la zone Euro, la baisse des prix de l'énergie, l'amélioration des conditions financières, le raffermissement de la demande extérieure contribueraient à la hausse de la consommation et des exportations en volume.

➤ L'emploi

En moyenne annuelle, l'emploi salarié s'inscrirait, au niveau national, dans une dynamique de redressement en 2016.

Cette évolution serait essentiellement due aux mesures de soutien des pouvoirs publics (CICE, le Pacte de responsabilité et de solidarité, service civique et contrats aidés) et moins à un redémarrage de l'économie qui créerait de l'emploi.

La baisse du chômage sera marginale en raison de la faible confiance des entreprises qui continuera de peser sur l'investissement, freinant les décisions d'embauche.

La consommation des ménages serait le principal moteur de la croissance, elle serait soutenue par le pouvoir d'achat, qui resterait dynamique (+1,3 % en 2016 après +1,5 % en 2015 et +1,1 % en 2014¹).

L'investissement pourrait se redresser, en lien avec l'accélération de l'activité et l'amélioration des marges des entreprises.

L'investissement des entreprises accélérerait nettement (+4,9 % en 2016 après +2,5 % en 2015 et +1,6 % en 2014). Il bénéficierait du redressement des marges des entreprises, soutenues par le maintien du prix du pétrole à des niveaux bas ainsi que par les mesures de baisse du coût du travail. Le manque de confiance des entreprises pourrait cependant atténuer ces prévisions d'investissement.

¹ Rapport Economique Social et Financier du PLF 2016 p. 42

Toutefois, la réforme territoriale de la loi NOTRe et la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités locales font peser des risques importants dans le secteur des travaux publics mais aussi pour les aides aux entreprises (baisse des volumes et recentrage sur les nouvelles grandes régions).

Pour mémoire, l'investissement public local représente 58 % de l'investissement public total (norme SEC 2010) et près de 70 % de l'investissement public civil. Selon la Fédération Nationale des Travaux Publics 1 Md€ de travaux publics en moins commandé par les collectivités représenterait 7 500 emplois en moins dans ce secteur.

➤ L'inflation

La dépréciation de l'euro ainsi que l'effet de la hausse des salaires sur les prix des services et la stabilisation des prix de l'énergie contribueraient au redressement de l'inflation en 2016 à +1,0 % après +0,1 % en 2015.

➤ Cadrage macroéconomique

Le Gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, présenté en conseil des ministres le 30 septembre, sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après +1,0 % en 2015 et une inflation modérée, +1,0 %, après une quasi-stagnation en 2015 (+0,1 %).

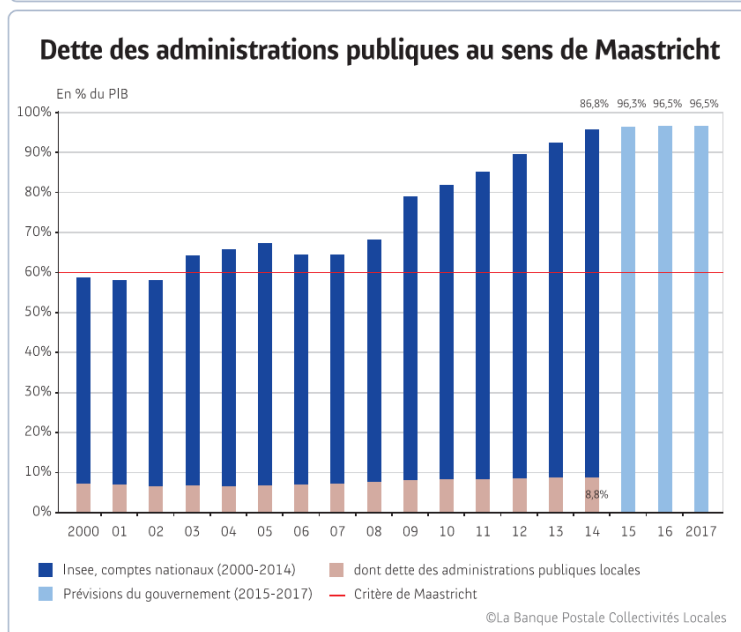
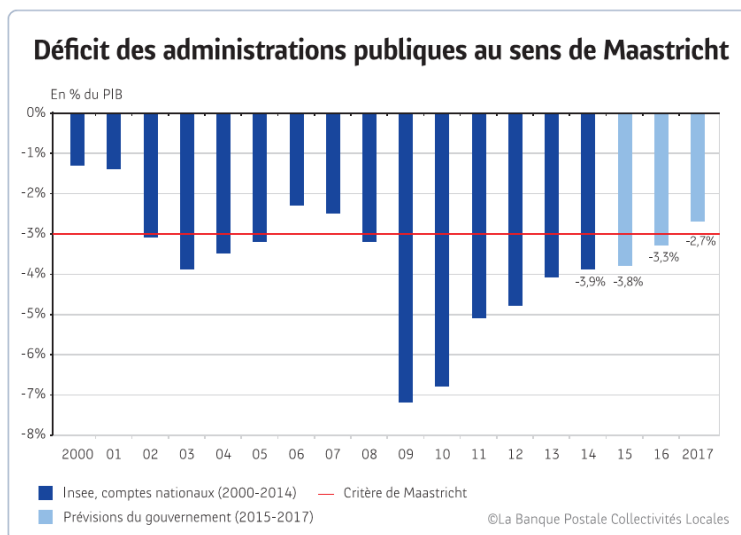
L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Or, le Haut Conseil des finances publiques a émis, dans son avis du 25/09/2015, de sérieux doutes sur la politique de l'Etat français en la matière (« *En 2016, les finances publiques devraient bénéficier de la reprise modérée de la croissance, mais des risques significatifs pèsent sur la réalisation de l'objectif de ralentissement de la dépense en volume, particulièrement ambitieux au regard de sa trajectoire passée. Si cet objectif de dépense n'était pas tenu, le solde structurel serait dégradé par rapport au niveau prévu* »).

Les principaux éléments de cadrage économique prévus dans le projet de loi de finances 2016

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2014	2015	2016
Économie française			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 132	2 175	2 230
Variation en volume (en %)	0,2	1,0	1,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	1,1	1,5	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,6	1,8	1,7
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	1,6	2,5	4,9
Exportations (en %)	2,4	6,0	4,8
Importations (en %)	3,8	6,1	5,2
Prix à la consommation (en %)			
Prix hors tabac (moyenne annuelle)	0,4	0,1	1,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,5	0,1	1,0
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-57,6	-40,5	-40,3

(1) déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

Sources : Présentation du PLF 2016 par Ministère de l'Economie et des Finances « Chiffres clés du PLF 2016 ».



Source : Note de conjoncture novembre 2015 La Banque Postale

4. L'ÉCONOMIE LOCALE : LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE SUIT GLOBALEMENT LES TENDANCES NATIONALES

Au premier trimestre 2015, l'emploi salarié marchand non agricole s'est replié de 0,2 % dans un contexte économique pourtant favorable avec +0,6 % de croissance du PIB au niveau national. Les hausses d'emploi dans le commerce (+0,2 %) et les services marchands hors intérim (+0,1 %) ne sont pas parvenues à compenser les pertes générées par la construction (-1,2 %), l'intérim (-3,4 %) et plus modérément l'industrie (-0,1 %). Le taux de chômage s'est stabilisé en Gironde à 10,2 % fin premier trimestre 2015 (contre 10 % en France métropolitaine), mais le nombre de demandeurs d'emploi a encore progressé (+2,3 % contre 1,4% en France métropolitaine).

Les exportations aquitaines résistent, le cours du vin se replie encore tandis que le trafic aérien reste bien orienté. L'aéroport de Bordeaux poursuit son expansion annuelle avec 6,9 % d'augmentation du trafic passager au premier trimestre 2015.

Le point positif demeure la fréquentation touristique qui rebondit. Le taux d'occupation en août 2015 est de 76,9 % dans les hôtels de l'agglomération contre 73,9% sur la même période de l'année précédente, devançant les autres métropoles françaises à l'exception de Marseille.

Après le constat négatif du 1^{er} trimestre, le 2nd trimestre 2015 est marqué par un rebond sur tous les indicateurs sauf sur les prix d'achat et le taux de chômage qui stagne à 10,1 %, soit un point de plus que la moyenne en France métropolitaine.

Les derniers sondages d'opinion de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux auprès des entrepreneurs expriment une confiance évidente en l'avenir de l'économie métropolitaine. Tous les secteurs d'activité enregistrent cette tendance positive, rebond du deuxième trimestre par rapport au premier en particulier le BTP et les services.

Tableau de bord de la conjoncture

Indicateurs clés de la région Aquitaine

Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente (1)	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié marchand	12/10/2015	2 ^e trim. 2015	715 330	↗	↗
Emplois intérimaires	12/10/2015	2 ^e trim. 2015	27 462	↗	↗
Activité partielle (en milliers d'heures)	07/10/2015	3 ^e trim. 2014	267,3	↘	↘
Taux de chômage (en %)	12/10/2015	2 ^e trim. 2015	9,9	→	→
Demandeurs d'emploi (A, B, C)	05/10/2015	juin 2015	288 493	↗	↗
Offres d'emploi	05/10/2015	cumul trimestriel de juin 2015	39 806	↗	↗
Entreprises					
Créations d'entreprises	17/07/2015	2 ^e trim. 2015	7 506	↘	↘
Défaillances d'entreprises	12/10/2015	cumul annuel au 2 ^e trim. 2015	3 356	↘	↘
Construction neuve					
Logements autorisés	25/09/2015	cumul annuel de juin 2015	26 600	↗	↗
Logements commencés	25/09/2015	cumul annuel de juin 2015	25 100	↘	↘
Locaux autorisés (en milliers de m ²)	25/09/2015	cumul annuel de juin 2015	2 884	↗	↗
Locaux commencés (en milliers de m ²)	25/09/2015	cumul annuel de juin 2015	1 935	↘	↘
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées)	09/10/2015	août 2015	1 398	↗	↗
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées)	09/10/2015	août 2015	6 939	↗	↘

(1) : la tendance par rapport à la période précédente est la comparaison par rapport au trimestre précédent sauf :
- défaillances d'entreprises et constructions neuves : glissement du cumul annuel sur un trimestre ;
- tourisme : évolution par rapport au même mois de l'année précédente.

Source : Conjoncture INSEE Aquitaine

1. UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL ET BUDGETAIRE NOUVEAU

Le 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux est devenue Bordeaux Métropole.

La métropolisation s'est traduite par :

- des transferts de compétences prévus dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;
- l'organisation de la mutualisation des services dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation prescrit par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 qui permettra à chacun, dès le 1^{er} janvier 2016, d'exercer ses missions dans un souci d'optimisation des moyens et d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Ces chantiers ont été conduits tout au long de l'année 2015 avec la Métropole en tenant compte des exigences de proximité et de réactivité, notamment avec un renforcement de la territorialisation des services. Leur mise en œuvre effective est prévue à compter de janvier 2016.

➤ Les transferts de compétences

Dans le cadre défini par la loi du 27 janvier 2014 MAPTAM, le processus de transfert des compétences initié en 2014 s'est poursuivi en 2015.

Six compétences nouvelles (aires d'accueil des gens du voyage, infrastructures de charge des véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid urbains, concession de distribution publique d'électricité et de gaz, aires de stationnement et politique de la ville) ont été transférées par la Ville et mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2015 par Bordeaux Métropole.

Ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation adaptée par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 décembre 2014, dont le rapport a été adopté suite aux délibérations concordantes des communes à la majorité qualifiée, puis du Conseil de Métropole, avant notifications aux communes le 15 février des attributions de compensation 2015 modifiées pour un montant de 1,99 M€, dont un prélèvement de 0,336 M€ sur l'attribution de compensation de la Ville. En sus de cette révision de l'attribution de compensation, en application de l'article L. 1521-1 du CGCT, la Ville a dû céder les actions qu'elle détenait dans la société mixte Régaz à la Métropole pour un montant de 104 M€ qui fait l'objet de deux versement (53 M€ en 2015 et 51 M€ en 2016).

Dix nouvelles compétences ont fait l'objet de discussions avec les 28 communes en 2015 afin d'en délimiter le périmètre et d'évaluer le coût de ces transferts en CLECT pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 : réserves foncières, habitat, tourisme, aménagement numérique, enseignement supérieur et recherche, lutte contre les nuisances sonores, cimetières d'intérêt métropolitain, défense extérieure contre l'incendie, opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (et groupes scolaires), gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Elles donneront lieu à une révision de l'attribution de compensation de la Ville au plus tard le 15 février 2016.

Le transfert opérationnel des compétences est en cours, à travers notamment le transfert des contrats, des biens et des personnels. Dans le cadre de la compétence tourisme a été créé un Office métropolitain du tourisme et des congrès.

En plus des transferts prévus par la loi MAPTAM, la CLECT a examiné en 2015 l'impact financier des régularisations de compétences exercées par les communes à la place de la Métropole dans la mesure où la loi MAPTAM impose aux métropoles d'exercer la totalité des compétences des communautés urbaines.

Ces régularisations portent d'une part sur des parkings de la ville de Bordeaux (Allées de Chartres, Alsace-Lorraine, Victor Hugo, Grands Hommes), et d'autre part sur les missions propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie, exercées jusqu'à présent par l'ensemble des communes. Ces régularisations qui seront effectives au 1^{er} janvier 2016 se traduiront également par une révision des attributions de compensation 2016, après délibération du conseil municipal et du conseil métropolitain.

Enfin, la CLECT aura à examiner au cours de l'année 2016 le transfert de compétences supplémentaires au 1^{er} janvier 2017 : les équipements sportifs et culturels d'intérêt métropolitain, les équipements touristiques (dans le cadre de la compétence tourisme), les espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires, les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, le plan climat énergie territorial, la lutte contre la pollution de l'air, les actions de soutien à la maîtrise de la demande en énergie et la contribution à la transition énergétique.

➤ **La mutualisation des services**

Le Conseil de Métropole a adopté le 29 mai 2015 un schéma de mutualisation métropolitain, après adoption par 27 conseils municipaux de ce même document.

Le schéma propose aux communes de mutualiser « à la carte » des activités et selon un calendrier rythmé par plusieurs cycles.

11 communes, dont Bordeaux, ont choisi de mutualiser certaines activités dans le premier cycle qui permet la création de services communs le 1^{er} janvier 2016. En outre, 12 communes ont décidé de régulariser le transfert de la compétence propreté par transferts de services à la Métropole. Ce sont ainsi 15 communes qui ont dans ce cadre transféré une partie de leurs services à la Métropole.

Bordeaux a fait le choix de mutualiser l'ensemble de ses services ressources (ressources humaines, finances, juridique, commande publique,...), mais aussi plusieurs services opérationnels (constructions publiques, espaces verts, urbanisme, développement économique...). Au total, 1 358 postes de la Ville intégreront Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier prochain.

Un contrat d'engagement permettra d'assurer proximité et réactivité des services communs dans une organisation qui pour la première fois mutualise à cette échelle des services entre une Métropole et plusieurs de ses communes. Le contrat fixe le cadre général d'organisation des relations entre la Métropole et la commune et de leurs actions. Il constitue un outil de gouvernance qui permet de garantir une collaboration entre les parties sur l'ensemble des champs mutualisés en déterminant le niveau de service attendu pour ces activités mutualisées.

A la demande de l'ensemble des maires, les travaux ont été conduits avec la préoccupation permanente de garantir :

- la simplicité et la précision des engagements ;
- la réactivité des services ;
- la proximité dans la mise en œuvre opérationnelle.

Ces contrats s'appliquent également aux missions de propreté, mobilier urbain et espaces verts sur voirie régularisée selon un calendrier identique.

Ces contrats sont associés aux conventions de services communs qui identifient précisément les moyens et le niveau des ressources transférées par chaque commune pour assurer le niveau de service déterminé dans les contrats d'engagement.

2016 sera donc la première année de la mise en œuvre de la Métropolisation. Le paysage budgétaire de la Ville va donc s'en trouver bouleversé. En effet, les personnels transférés ou mutualisés seront, à compter du 1^{er} janvier, des personnels métropolitains au sein de services communs. Les moyens correspondant à l'exercice de leurs missions seront également transférés à la Métropole.

Les mouvements financiers seront donc importants de la Ville à la Métropole et nécessiteront la révision de l'attribution de compensation perçue par notre commune tout en impactant sensiblement nos budgets respectifs.

A titre d'exemple, la Ville de Bordeaux, qui jusqu'à présent percevait une attribution de compensation venant de la Métropole, n'en percevra plus en 2016, mais au contraire en versera une à la Métropole qui exercera, au sein des services communs, les missions remplies jusqu'alors par la Ville.

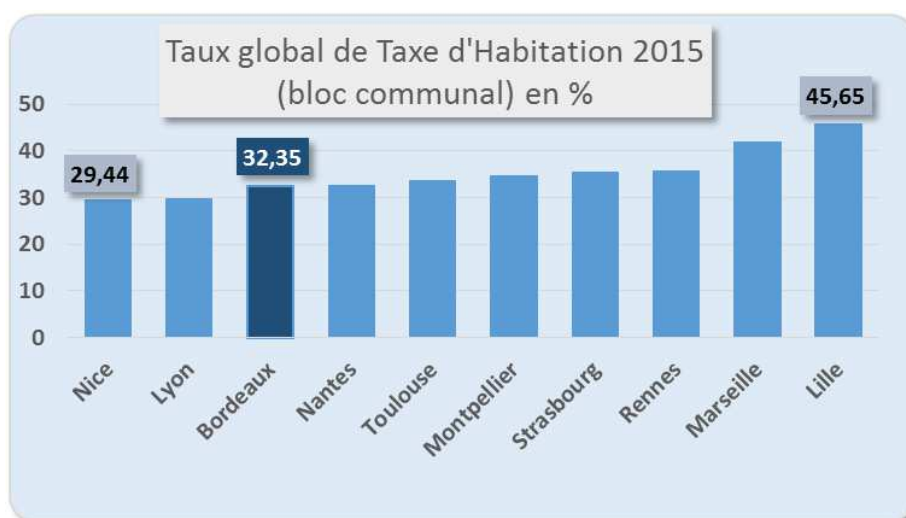
L'attribution de compensation que versera la Ville à la Métropole devrait être supérieure à 60 M€. Pour rappel, avant mutualisation et transfert de compétences, la Ville percevait une attribution de compensation de 21 M€.

En l'état actuel de la législation, cette attribution de compensation ne peut être imputée qu'en section de fonctionnement et va donc « techniquement » venir réduire l'épargne disponible de notre collectivité comme pour l'ensemble des communes concernées. Afin de corriger cette anomalie technique, les EPCI et les villes se mobilisent afin d'obtenir, par voie législative, la création d'une attribution de compensation d'investissement qui viendrait régler la question.

Enfin, ces transferts financiers vont bouleverser les masses budgétaires, il sera donc difficile de faire des comparaisons par rapport à l'année précédente. Par conséquent, le document de gestion sera amputé de l'ensemble des crédits « transférés » (qui figureront désormais dans le budget de la Métropole) et n'aura plus la même configuration que les années précédentes.

2. LA POLITIQUE FISCALE

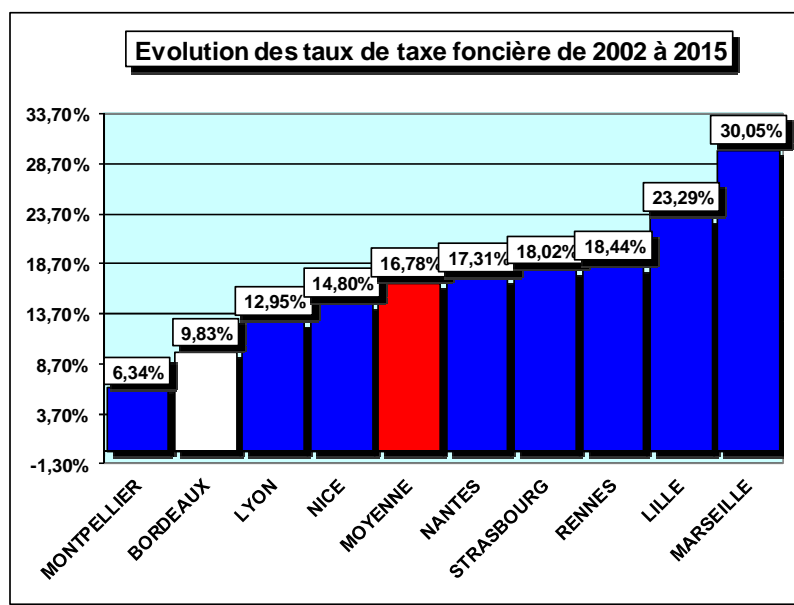
Depuis 1995, la Ville de Bordeaux a toujours mené une politique de modération fiscale en n'augmentant que faiblement ses taux d'imposition comparativement aux autres grandes villes. Par ailleurs, concernant la taxe d'habitation, la Ville a toujours conservé un abattement général à la base bénéficiant à tous les résidents bordelais représentant près de 20 % de la valeur locative moyenne alors que la quasi-totalité des grandes villes ont fortement diminué leur abattement historique passant de 20 % à 15 %, 10 %, 5 % ou même 0.



Depuis 2002, ce sont plus de 20 000 contribuables supplémentaires qui sont inscrits au rôle d'imposition à la taxe d'habitation représentant autant de nouvelles familles installées à Bordeaux.

Ce dynamisme a permis d'augmenter globalement les ressources fiscales de la Ville sans alourdir pour autant les taxes de chacun malgré les nouveaux équipements et leur fonctionnement nécessaires à l'accueil de ces nouvelles familles.

Après une longue pause fiscale, notamment un gel des taux depuis 2009, les réductions de dotations imposées par l'Etat nous ont contraints à faire évoluer en 2014 les taux d'imposition de 5 % représentant un produit fiscal supplémentaire très inférieur (10 M€ en 2015) au niveau de baisse des dotations de l'Etat (68 M€ sur 2015, 2016 et 2017) supporté par notre Ville.



Concernant l'année 2016, comme annoncé en 2015, malgré l'accélération des baisses des dotations, il n'est pas envisagé d'avoir recours au levier fiscal pour boucler le budget municipal.

La Ville poursuivra sa politique d'économies concernant les dépenses de fonctionnement et compte bien maîtriser sa fiscalité comme c'est le cas depuis 1995.

LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE

1. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ La poursuite de la baisse historique des dotations

Après une première diminution de 1,5 Md€ en 2014, puis de 3,67 Md€ en 2015, le projet de loi de finances 2016 confirme une baisse supplémentaire de 3,67 Md€ chaque année en 2016 et 2017 pour la DGF. La brutalité de cette baisse historique pour les collectivités territoriales a été unanimement dénoncée par l'ensemble des associations d'élus, en particulier lors de la journée d'action du 19 septembre 2015.

Au sein du « bloc communal », la répartition de la baisse des dotations porterait donc à nouveau en 2016 à hauteur de 70 % sur les budgets des communes et de 30 % sur les budgets des intercommunalités. Soit respectivement : 1,45 Md€ pour les communes et 621 M€ pour les intercommunalités.

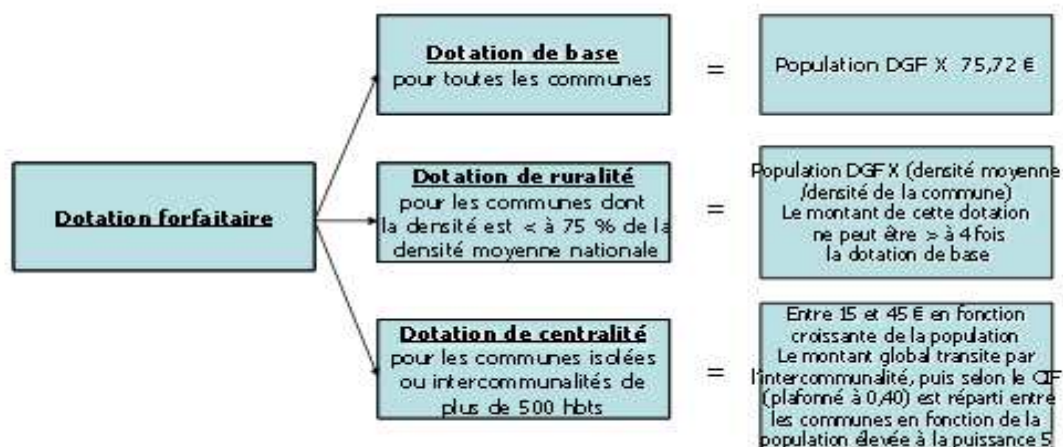
Le PLF 2016 proposait un profond remaniement de l'architecture et de la répartition de la DGF. Dans une annonce faite le 3 novembre dernier le 1er Ministre a proposé que les grands principes de la réforme soient arrêtés dès ce projet de Loi de Finances mais que son application ne soit effective qu'en 2017.

Les objectifs de cette réforme affichés par le Gouvernement consistent à :

- ✓ réduire les écarts injustifiés de DGF par habitant et renforcer ceux qui sont fondés sur des différences objectives de ressources et de charges ;
- ✓ adapter les concours financiers aux évolutions institutionnelles notamment le développement de l'intercommunalité ;
- ✓ prendre en compte les spécificités du monde rural et du monde urbain ;
- ✓ simplifier la répartition de la DGF.

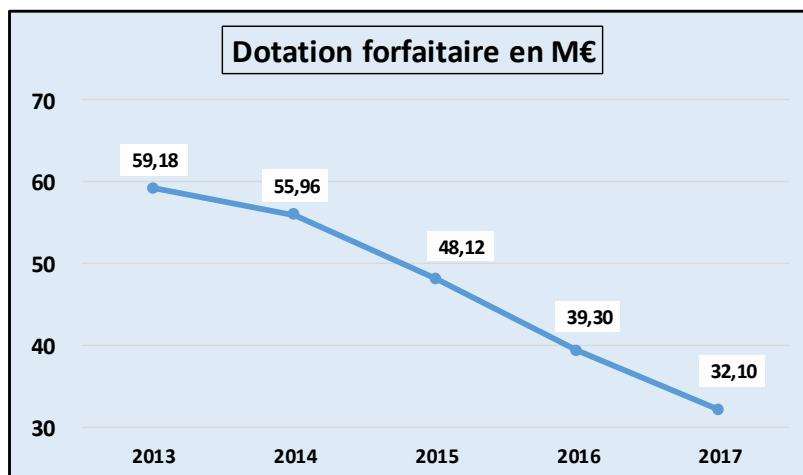
La dotation forfaitaire de la nouvelle DGF communale comprendrait trois parts. Une dotation de base, uniforme pour toutes les communes quels que soient leur taille démographique ou leur niveau d'intégration intercommunal, une dotation de ruralité et une dotation de centralité.

Evolution de la dotation forfaitaire des communes en 2017



Pour la Ville de Bordeaux, après l'annonce du 1er Ministre du 3 novembre de repousser la réforme de la DGF, et à la date de rédaction de ce document, la perte pourrait atteindre jusqu'à 9 M€ supplémentaires en 2016 par rapport à 2015. Les simulations effectuées nous conduisent, à ce stade et sous réserve de modifications pouvant intervenir sur le projet de loi de finances 2016 jusqu'à son adoption définitive, à une DGF 2017 aux alentours de 32 M€ pour la Ville, soit une division quasiment par 2 de la DGF en 5 ans et une perte cumulée dans cette période de 61,25 M€.

Evolution simulée de la Dotation Globale de Fonctionnement



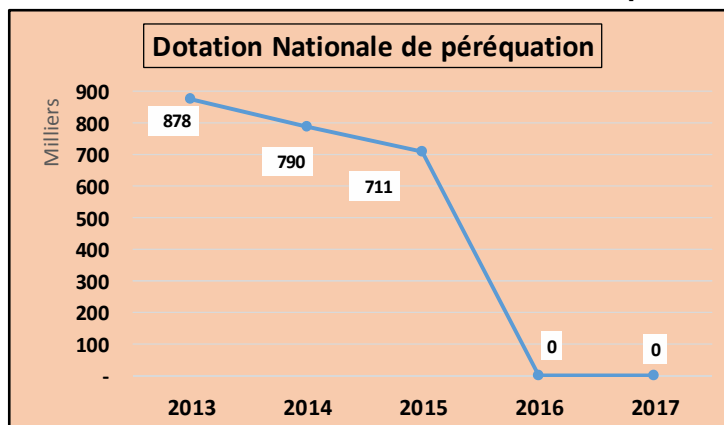
➤ Les dotations de compensation fiscale

Le taux de minoration des allocations compensatrices (allocations versées par l'Etat en compensation des exonérations fiscales décidées en matière d'impôts locaux), devenues variables d'ajustement de l'enveloppe normée, est de -5,4 % en moyenne dans le PLF 2016, le niveau définitif de cette baisse ne sera connu qu'à l'issue du Comité des Finances Locales de janvier 2016, et ce taux devrait être au final plus important même si l'assiette des allocations compensatrices est élargie par le PLF 2016.

En effet, la compensation de l'exonération de foncier bâti (FB), jusqu'ici calculée sur les exonérations réelles de l'année précédente intégrera en 2016 les compensations variables d'ajustement.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2016 va fortement pénaliser Bordeaux puisqu'il prévoit la suppression de la dotation nationale de péréquation (DNP) sans dispositif de dégressivité, que percevait notre commune, pour financer la progression l'enveloppe nationale de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). C'est 0,7 M€ supplémentaire qui va faire défaut dans les recettes du budget communal dès 2016.

Evolution de la Dotation Nationale de Péréquation



Comme 70 autres communes, Bordeaux n'étant pas éligible à la DSU, elle ne bénéficie d'aucune mesure de protection permettant d'atténuer la chute spectaculaire des dotations de l'Etat et subit de plein fouet dans son budget ces baisses historiques.

En outre, au niveau local, la dotation de solidarité communautaire (qui deviendra dotation de solidarité métropolitaine – DSM - en 2016 dans le cadre de l'adoption à venir du pacte financier et fiscal métropolitain), versée par la Métropole à chaque commune membre de l'EPCI, est depuis 2015 indexée sur la totalité de la nouvelle DGF qui sera perçue par la Métropole.

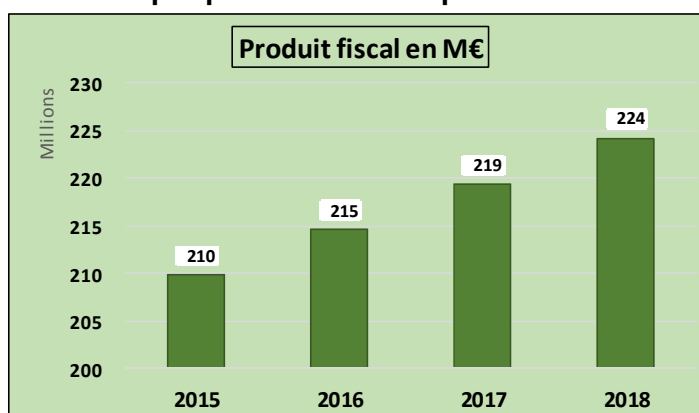
Les nouveaux critères de répartition de la DSM qui ont été retenus par le Bureau de la Métropole le 15 octobre dernier devraient conduire à ce que la Ville bénéficie davantage de cette dotation (dont elle n'a pas pu profiter injustement avec l'ancienne DSC malgré ses charges de centralité). Pour autant, en fonction de la baisse de la DGF qui sera perçue par la Métropole en 2016 et 2017, la future DSM qui sera perçue par la Ville pourrait malgré tout diminuer, si elle n'est pas compensée par les produits fiscaux perçus par la Métropole (l'assiette de la DSM étant composée des produits fiscaux et des dotations perçus par Bordeaux Métropole).

➤ Les produits de fiscalité

Sur les prochaines années, le tableau ci-dessous retrace l'évolution du produit fiscal qui est basée sur :

- une évolution physique des bases (+1,2 %) par an liée à l'arrivée de nouveaux contribuables ;
- un coefficient de revalorisation des bases décidé chaque année par l'Etat en loi de finances (hypothèse à 0,8% - coefficient non encore inscrit dans le PLF 2016) ;
- Pas d'augmentation de taux d'imposition.

Graphique Evolution du produit fiscal



➤ Les atténuations du produit fiscal

Le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), auquel la Ville contribue, atteint 1 Md€ en 2016 et sera porté à 2 % des recettes fiscales du bloc communal (soit 1,15 Md€) en 2017, une progression de 28 %. Pour la Ville de Bordeaux, il passe de 1,1 M€ en 2015 à 2,4 M€ en 2016.

➤ Les recettes des services

Une progression de 1,5 % par an des recettes des services municipaux est envisagée pour les années à venir liée au succès de l'offre de services à destination des bordelais mais également à des mesures législatives comme la dépenalisation du stationnement ou encore la bonne tenue du marché immobilier et son corollaire que seront les droits de mutation, qui ont évolué de 12 % sur les neuf premiers mois de 2015. Les recettes issues du mécénat seront systématiquement recherchées. Certains tarifs municipaux n'ont que faiblement évolué depuis plusieurs années.

D'ici la fin du mandat, la politique tarifaire devra être revue pour tenir l'objectif de progression annuelle de 1,5 % des recettes de fonctionnement.

Il faut par ailleurs relever que le PLF 2016 reporte de nouveau l'entrée en vigueur de la dépenalisation du stationnement au 1^{er} janvier 2018, privant ainsi les communes et EPCI d'une recette importante alors qu'ils supportent les charges de la police du stationnement, de la mise en sécurité des voies de circulation et le financement des transports en commun. Une conséquence directe pour Bordeaux sera que la mise en cohérence des tarifications du stationnement en ouvrage et en surface ne pourra être que partiellement mis en œuvre d'ici là.

2. LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, face à stagnation des recettes, les collectivités locales ont commencé à adapter le rythme de progression de leurs dépenses de fonctionnement (+1,8 % en 2015 après +2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014). Elles gèrent différemment leurs services publics (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et opèrent des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires,...). Il n'en ira pas différemment pour Bordeaux qui doit mettre en œuvre des mesures de gestion et d'optimisation pour éviter une contraction trop importante de son épargne.

Durant les prochaines années, la progression de la masse salariale dans son nouveau périmètre devra être limitée à 1,75 % maximum, incluant les recrutements nécessaires aux nouveaux équipements ouverts. Une partie spécifique de ce rapport est consacrée aux ressources humaines.

Les dépenses de fonctionnement des services devront connaître un objectif annuel de baisse de 1 % à 5 %, ce qui entraînera un recentrage des actions à destination des bordelais. Pour 2016, la baisse (avant effet mutualisation) devrait se situer à environ 1 %. Les dépenses concernant les fluides seront maintenues au niveau de l'année précédente compte tenu des démarches d'optimisation énergétique et de la mise en œuvre d'une stratégie d'achat et de négociation. Ceci traduit en effet les économies réalisées grâce aux efforts engagés depuis quelques années tant pour les travaux sur les bâtiments que pour la sensibilisation des personnels, alors même que le volume du patrimoine augmente.

Les dépenses de fonctionnement des services seront globalement en baisse sauf dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de la petite enfance. Dans les autres domaines, les baisses devraient se situer aux alentours de 5 %.

En 2016, l'enveloppe globale des subventions versées aux associations devrait se situer (à périmètre constant) au même niveau que l'année précédente. Compte tenu du développement du secteur associatif dans le domaine de la petite enfance ou de la jeunesse qui restent prioritaires, d'autres secteurs connaîtront donc des diminutions.

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, détermine annuellement un **Objectif national D'Evolution de la DEpense publique Locale** (ODEDEL) pour l'ensemble des dépenses des collectivités locales hors dette. Sa réactualisation pour 2016 est la suivante :

Évolutions indicatives en 2016 des dépenses par niveau de collectivités locales						
		Ensemble des collectivités locales	Communes	Groupements à fiscalité propre	Départements	Régions
ODEDEL	Dépenses totales	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 0,6 %	+ 1,9 %	+ 0,4 %
	dont dépenses de fonctionnement	+ 1,6 %	+ 1,3 %	+ 0,7 %	+ 2,7 %	+ 0,6 %
Calculs LBP	dont dépenses d'investissement	- 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,2 %	- 2,9 %	+ 0,0 %

Source : Note de conjoncture Novembre 2015 La Banque Postale (LBP)

3. L'INVESTISSEMENT

➤ Les recettes d'investissement

Le fait marquant du PLF 2016 qui impactera le budget de la ville concerne le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

En effet, d'une part celui-ci est désormais intégré dans l'enveloppe normée.

D'autre part, le PLF prévoit qu'il augmenterait de 0,3 % (de 5,961 Md€ à 5,979 Md€), notamment du fait de son élargissement aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, sans que le périmètre de ces dernières ne soit précisé. Le texte ne précise toutefois pas quelles sont les imputations comptables potentiellement concernées. Pourtant l'impact budgétaire pour l'Etat est chiffré dans le PLF : 12 M€ en 2016, 109 M€ en 2017 et 143 M€ en 2018.

En plus des dépenses d'entretien des bâtis, deux amendements adoptés en première lecture à l'Assemblée Nationale, contre l'avis du gouvernement, élargissent l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien de voirie.

Néanmoins au final, cette progression serait financée en 2016 au sein de l'enveloppe normée donc par les variables d'ajustement de la DGF. Cela serait pour le moins paradoxal : le FCTVA, jusqu'à présent remboursement de la TVA acquittée par les collectivités locales, en sera de fait décorrélé, puisque son éventuelle évolution viendra faire baisser à due concurrence les autres éléments de l'enveloppe normée.

En outre, le PLF 2016 prévoit la création d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.

Une première enveloppe de 500 M€ est répartie entre les régions au prorata de leur population. Ces crédits seront gérés en proximité par les préfets de région et consacrés aux grandes priorités nationales que sont : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, les mises aux normes des équipements publics et la construction d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil des populations.

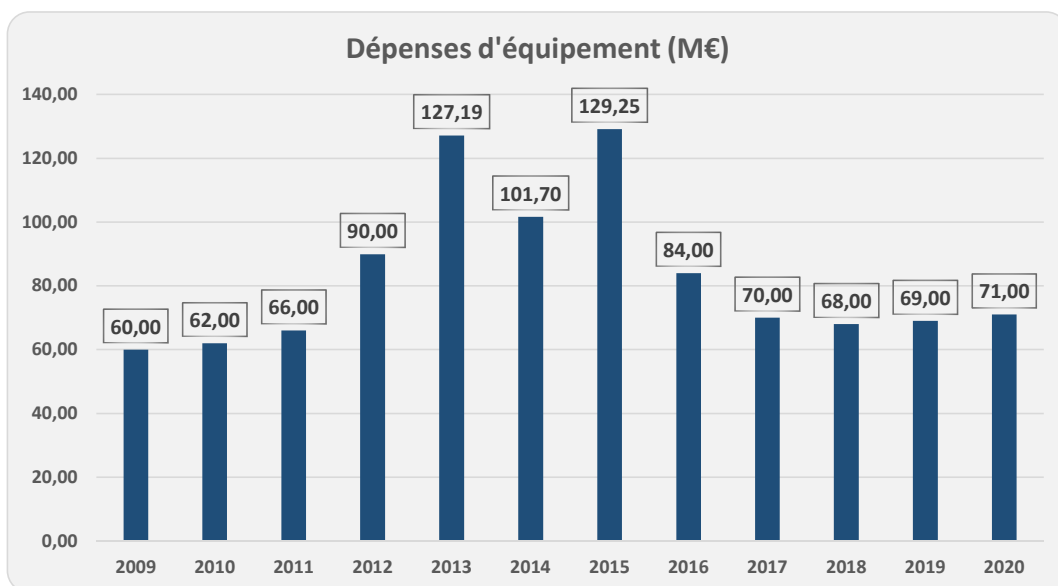
La seconde enveloppe de 500 M€ est répartie entre les régions au prorata de la population des communes de moins de 50 000 habitants. 200 M€ correspondant au maintien de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à son niveau de 2015, à savoir 816 M€, et 300 M€ sont réservés « aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres ».

Il convient d'attendre de connaître les modalités exactes de fonctionnement de ce nouveau fonds, peu doté au final puisque seulement 150 M€ de crédits de paiement ont été ouverts par le Gouvernement dans le PLF pour l'année 2016, pour savoir si la Ville pourra en bénéficier.

➤ Les dépenses d'investissement

La Ville a fait le choix ces dernières années d'un plan d'investissement ambitieux faisant notamment la part belle aux équipements de proximité (70 % en moyenne dans les dernières années). Dans un contexte de crise économique, ces investissements sont venus soutenir le tissu économique local. Après avoir engagé des efforts importants d'investissement, dépassant très largement les 100 M€ depuis 2012, la Ville doit maintenir une capacité d'investissement se situant aux alentours de 70 M€ pour les prochains exercices budgétaires. Ce mouvement ne concerne pas que la Ville mais l'ensemble du secteur communal dans la mesure où plusieurs analystes indiquent que les investissements communaux perdraient en 2 ans 5,3 Md€, soit près de 21 % de leur niveau de 2013, et que la baisse de l'investissement local pourrait atteindre jusqu'à 8 Md€ en 2016.

Ainsi jusqu'à 2020, la projection des dépenses d'équipement permettant de ne pas dégrader les ratios financiers pourrait être la suivante.



Pour 2016, le programme d'équipement devrait se situer à environ 84 M€.

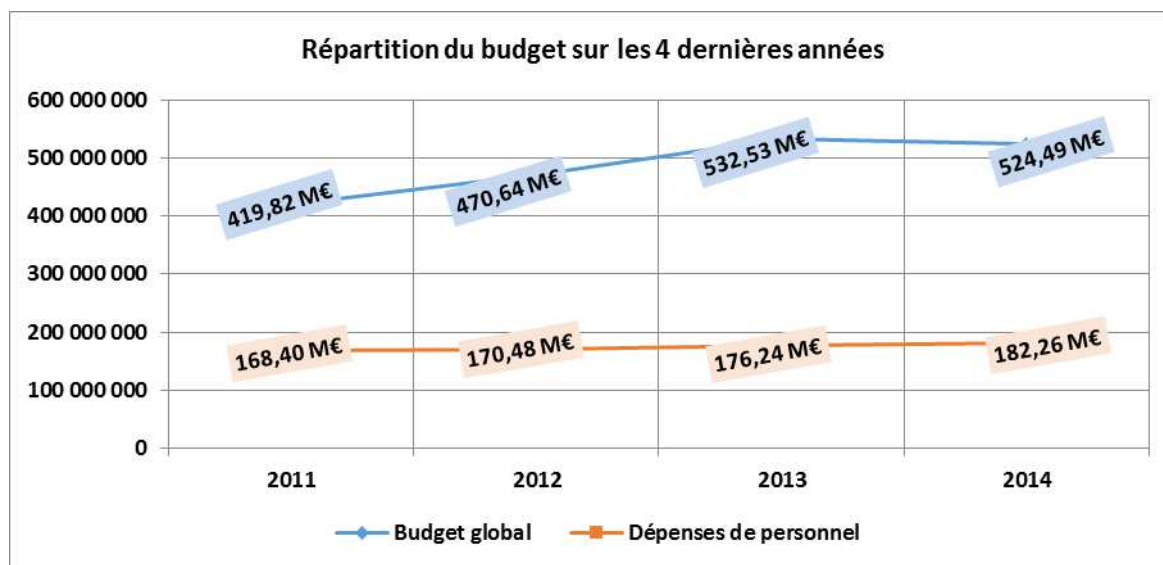
Le détail des principaux investissements et des grandes politiques municipales sont depuis 2014 déclinés dans le document du projet de mandature actualisé, qui trouvera notamment une traduction dans le Pacte de Cohésion Sociale et Territoriale et le Documentation d'Orientations Culturelles. Le projet de mandature actualisé est d'ailleurs présenté à l'Assemblée délibérante dans la même séance que le Débat d'orientations budgétaires.

LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

2015 et 2016 sont des années de transition importantes en termes de gestion de ressources humaines puisque placées sous le signe de la création de services communs qui viennent impacter fortement la structure telle qu'elle était définie à ce jour. Notre collectivité a fait le choix d'entrer dans un processus de métropolisation très ambitieux puisque tous les domaines ciblés dans le schéma de mutualisation feront l'objet d'une création de services communs.

Il est attendu de cette réorganisation profonde une nouvelle façon d'administrer le personnel qui permette de rechercher des économies d'échelles, des simplifications administratives, le maintien de la qualité actuelle de services tout en inscrivant l'ensemble du processus dans une démarche de qualité de vie au travail.

1. LA STRUCTURATION DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE



Le budget consacré à la masse salariale est calculé chaque année en prenant en compte :

Le montant estimé de la mensualité de décembre de l'année en cours (retraité des éléments variables et ponctuels) multiplié par 12 mois, constituant la base nécessaire au fonctionnement des services, de laquelle sont retranchés l'enveloppe prévisionnelle des départs tous motifs confondus (4 M€ en moyenne depuis les 3 dernières), ainsi que le volume d'heures supplémentaires (13 M€ de prévisionnel depuis les 3 dernières années).

Le montant ainsi obtenu (171,42 M€ pour 2016) correspond à la masse salariale incompressible de la collectivité.

➤ Dépenses obligatoires

À ce chiffre viennent s'ajouter des dépenses liées à des mesures nationales ou à des charges obligatoires propres à la collectivité :

- Recensement (0,1 M€)
- Capital décès (0,15 M€)
- Fonds de compensation Supplément Familial de Traitement (0,32 M€)
- Avancement d'échelon à l'ancienneté maxi (0,17 M€)
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat (0,55 M€)
- Les cotisations patronales et les augmentations de la part CNRACL notamment (0,36 M€)
- L'augmentation du SMIC sur une base de 1% nécessaire notamment (0,1 M€) pour nos agents assistants maternels.

Les sommes inscrites au titre de ces éléments sont identiques à celles proposées en 2015 et pour lesquelles l'exécution budgétaire démontrera le bon niveau de précision compte tenu du nouveau périmètre des ressources humaines municipales.

À noter qu'avec un taux légèrement supérieur à 8 %, la Ville n'est pas soumise au prélèvement lié à la non-atteinte du taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnels handicapés fixé à 6 % au niveau national.

Le budget contient également 2 nouveaux éléments non-inscrits en 2015 :

- l'adhésion de la Ville à Pôle emploi qui entrainera un surcoût prévisionnel de 0,6 M€ pour les 6 premiers mois de 2016 mais sera une source d'économie pour les années futures.
- l'adhésion de la Ville au « socle commun » proposé par le centre de gestion au titre de la tenue des commissions de réformes, après que l'Etat a supprimé sa participation à ce service, marquant ainsi un nouveau désengagement et un transfert de charges supplémentaire à notre collectivité.

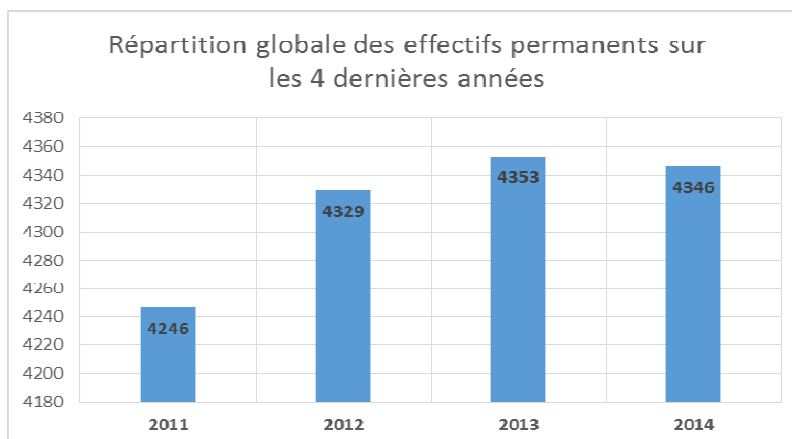
➤ **Dépenses liées à la politique RH de la collectivité**

Enfin dans la construction budgétaire viennent s'ajouter des éléments financiers portés par la collectivité au titre de sa politique des ressources humaines :

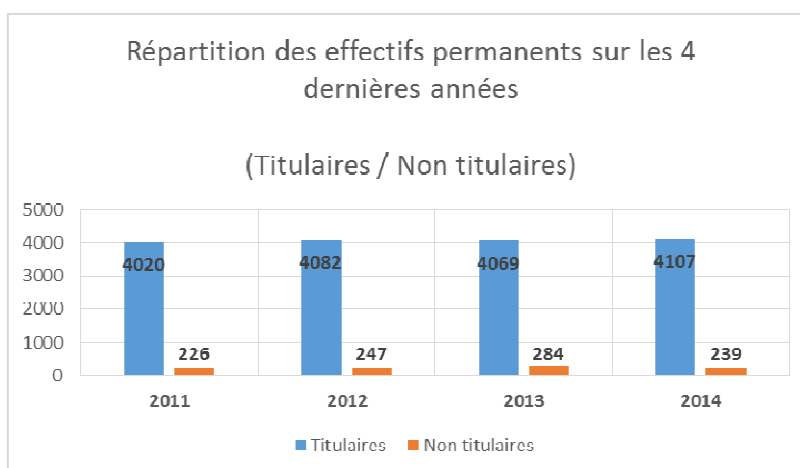
- Une provision permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement : avancement à l'échelon minimum, avancement de grade et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours, l'ensemble de ces mesures ayant été estimée à 0,77 M€.
- Une provision pour effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services, limitée à 3 M€ (contre 4 M€ de départs estimés) qui ne permettra pas de faire du remplacement poste pour poste.
- Des budgets déconcentrés dans les directions générales qui leur permettent de pallier les absences au sein de leurs directions lorsque les besoins du service le justifient. Ce budget permet au service de s'adapter et parfois de renoncer à un remplacement poste pour poste permanent tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou d'absences).
Le budget consacré aux remplacements et à l'accroissement temporaire d'activité et de 7,3 M€ (remplacements au sein des crèches et des écoles compris).
- Un budget spécifique d'heures supplémentaires d'un montant de 1,3 M€ depuis les 3 dernières années permet également aux directions de faire face aux sollicitations événementielles importantes ces dernières années. Une diminution du plan de charge en la matière ainsi que la mutualisation des moyens devrait permettre de diminuer ce poste l'année prochaine.

2. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

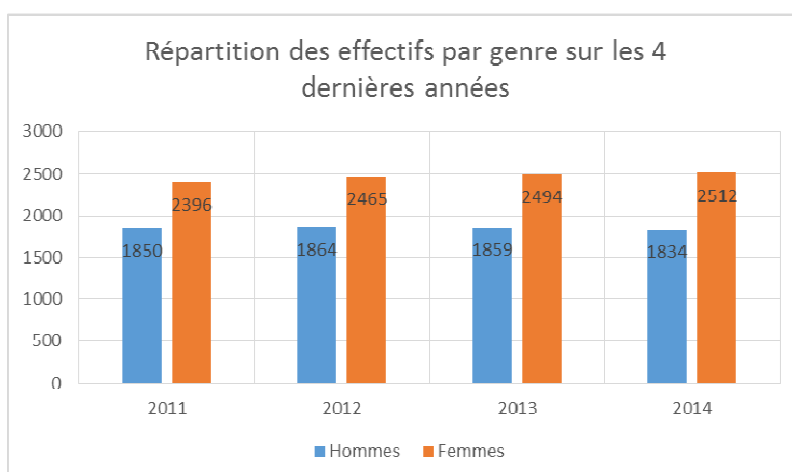
- ✓ nombre d'agents permanents sur les 4 dernières années



- ✓ nombre de titulaires et de non titulaires sur les 4 dernières années

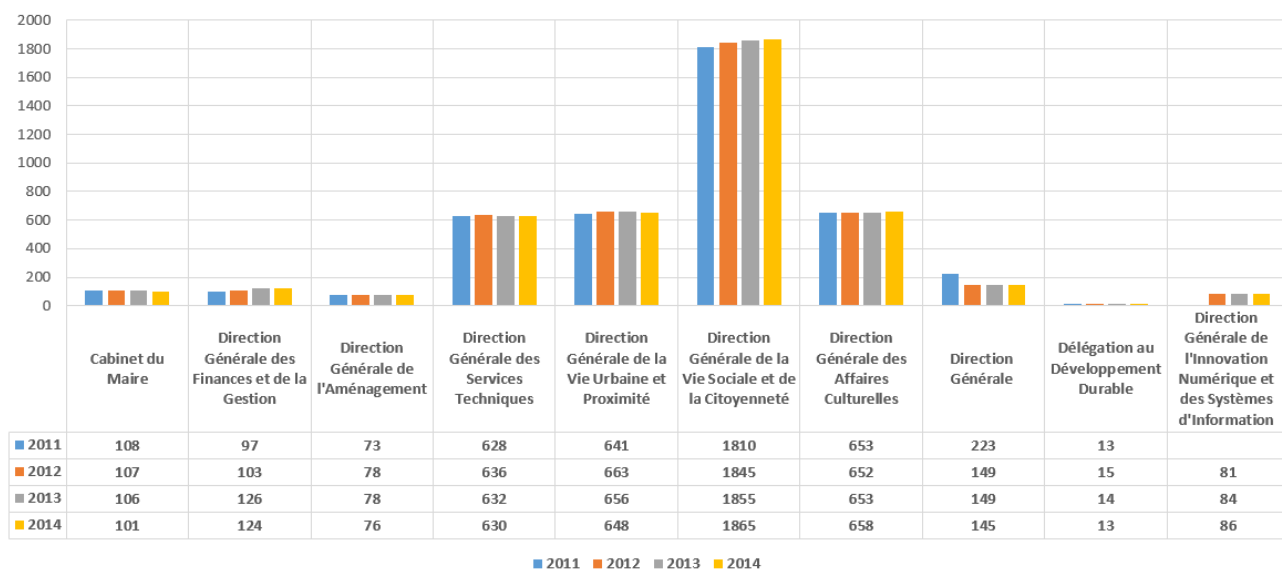


- ✓ répartition Hommes / Femmes en masse



- ✓ répartition des effectifs par direction générale.

Répartition des effectifs permanents par Direction Générale sur les 4 dernières années



L'objectif pour 2016 est le maintien de l'effectif au sein du nouveau périmètre. Toute création devra donc être compensée financièrement ou par redéploiement d'un autre poste.

Les services directement en lien avec la population seront prioritaires en matière de recrutement.

3. LE TEMPS DE TRAVAIL

Les services de la Ville de Bordeaux fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.

- ✓ Temps de travail annuel : 1 607 heures
- ✓ Hebdomadaire : 36h50
- ✓ Journalier : 7h22

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers (possible de 8h30 à 18h dans les services dit administratifs et de 7h00 à 18h30 pour les crèches par exemple).

Pour les services de la propreté (service métropolitain au 1^{er} janvier 2016), des crèches et des écoles, 3 cycles spécifiques inférieurs à 1607 h ont été déterminés par délibération, du fait de la pénibilité liée aux fonctions.

Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est aujourd'hui de 3 100.

4. LES REGIMES INDEMNITAIRES

La part du budget consacré au versement du régime indemnitaire est de 13 % sur la masse salariale.

Les régimes indemnitaires ont fait l'objet d'une revalorisation en 2012 et 2013, il n'est pas prévu d'augmentation pour l'année 2016.

La Ville de Bordeaux a également mis en place un régime indemnitaire lié à l'exercice de certaines missions, telles que les missions d'encadrement ou bien lié à l'exercice de fortes sujétions comme le travail de week-end (dimanche compris) ou en horaires décalés.

920 agents bénéficient aujourd'hui d'un régime indemnitaire spécifique de sujétion.

Il n'est pas prévu pour l'année 2016 d'augmenter le nombre de sujétions.

5. LES ORIENTATIONS POUR 2016

En termes de prospective pour l'année 2016 avec 1,75 % d'augmentation de la masse salariale la collectivité devra nécessairement adapter sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements postes pour postes, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Une réflexion poussée sera menée sur les modes d'organisation actuels avec une recherche de mutualisation interne (fonction d'entretien par exemple et mutualisation entre directions de la Ville). Une analyse financière coûts/avantages permettra de déterminer les services demeurant en régie et ceux pouvant faire l'objet d'une délégation.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2016 le maintien des ratios d'avancements comparables à ceux de 2015 ainsi que les autres éléments de carrière tels que les avancements d'échelons de grade, les nominations après concours.

Les efforts en matière de lutte contre l'absentéisme seront poursuivis avec notamment l'élargissement des enquêtes terrain menées dans les écoles et les crèches.

Les sources d'optimisation en la matière sont à rechercher prioritairement dans l'amélioration des conditions de travail.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et contraintes, pour les services restant municipaux, soit quatre directions générales (vie urbaine et proximité / affaires culturelles / éducation, sports et société / solidarités et citoyenneté), la masse salariale prévue en 2016 devrait être légèrement inférieure à 130 M€.

Des recalages pourront être cependant être nécessaires en 2016 en raison de la difficulté de mesurer précisément dès à présent l'impact de la mutualisation et des transferts de compétences.

LA GESTION DE LA DETTE

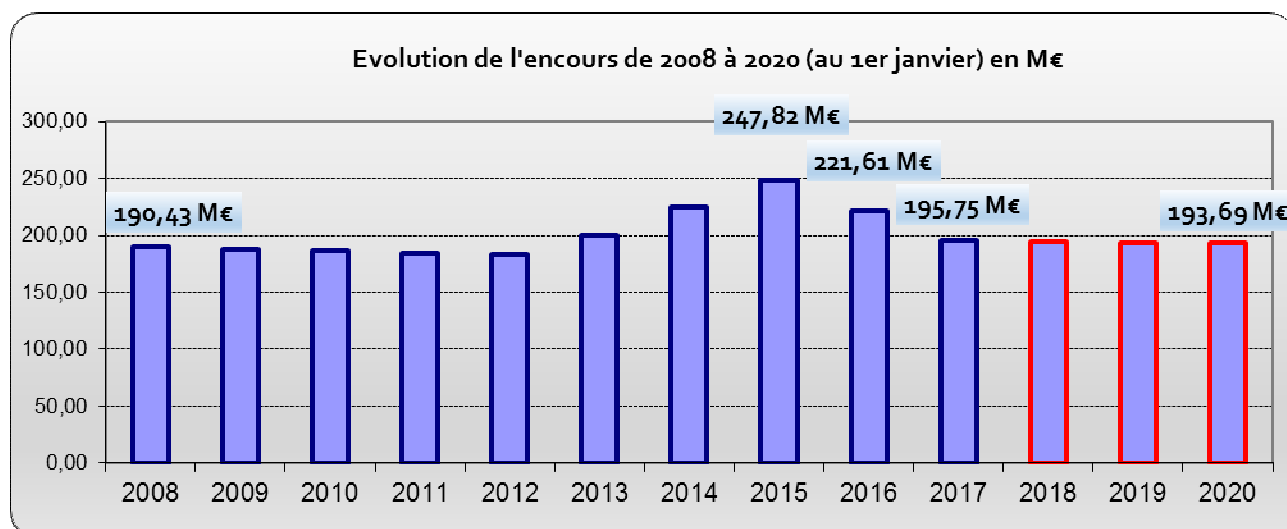
1. LA GESTION DE LA DETTE DIRECTE (HORS PPP)

➤ L'évolution de l'encours de dette

Après une longue période de désendettement démarrée dès 1996, la Ville de Bordeaux a retrouvé des marges de manœuvre lui permettant de pouvoir recourir de nouveau à l'emprunt pour financer l'accélération très significative de son programme d'investissement à compter de 2012 sans mettre en péril ses équilibres financiers.

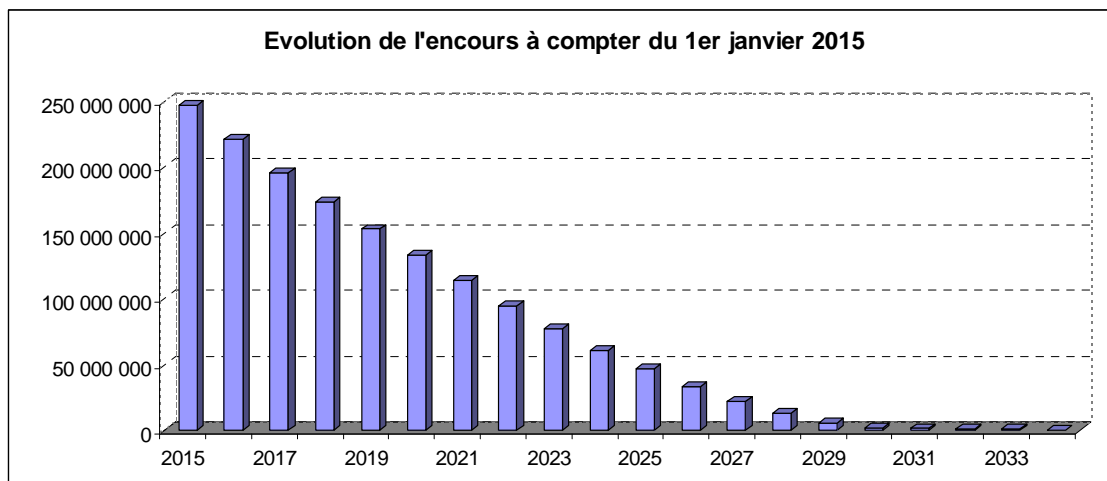
Par ailleurs, la cession des actions Régaz-Bordeaux à Bordeaux Métropole imposée par la loi MAPTAM du 27 juillet 2014 à hauteur de 104 M€ doit permettre de ne pas mobiliser d'emprunts nouveaux en 2015 et 2016, tout en maintenant un programme d'investissement important.

Compte-tenu de ces éléments, l'encours de la dette prévu en 2020 devrait être sensiblement équivalent à celui qu'il était 12 ans auparavant. Fin 2016, l'encours devrait se situer aux alentours de 196 M€ compte tenu de l'absence de mobilisation de nouveaux prêts en 2016, soit une baisse de près de 12 % par rapport à 2015.



Le ratio de capacité de désendettement de la Ville (qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire au remboursement de la dette) devrait passer de 5 ans environ en 2014 à 6 ans environ en 2018, ce qui reste tout à fait convenable compte tenu de la baisse spectaculaire des dotations de l'Etat subie entre 2014 et 2017.

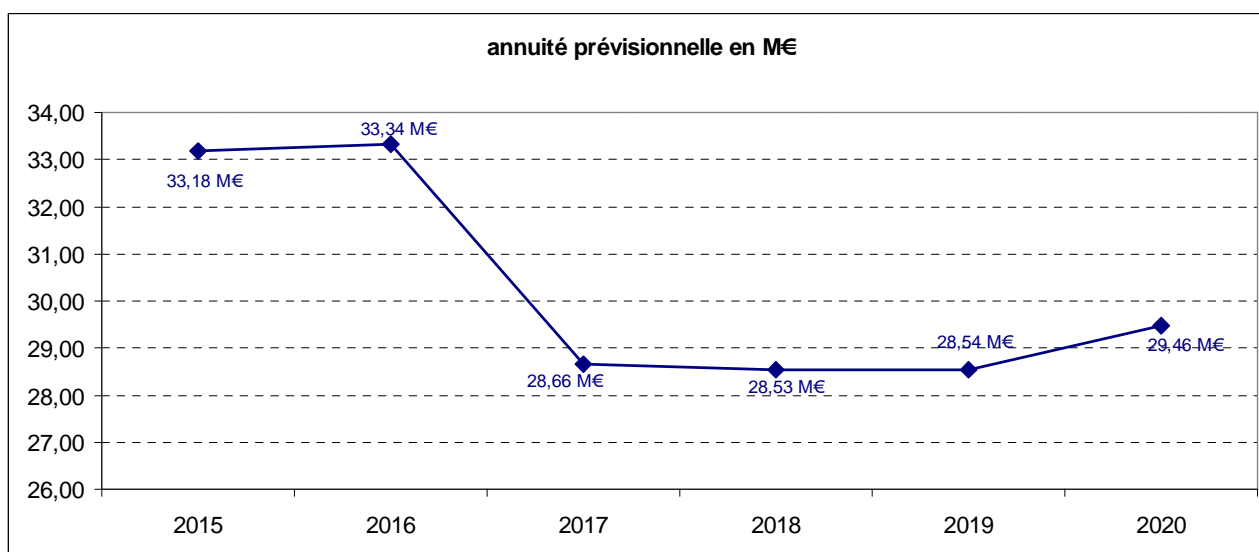
L'amortissement de la dette présente aujourd'hui le profil suivant :



Il s'agit d'un amortissement régulier, sans « pic ni à coups » témoignant d'un recours à l'emprunt équilibré au cours des dernières années.

Le programme d'emprunt prévisionnel annuel devrait être d'environ 20 M€ sur la période 2017 à 2020 stabilisant ainsi l'encours de la dette.

Compte tenu du profil d'amortissement, l'annuité devrait diminuer de plus de 4 M€ entre 2016 et 2017, passant de 33,3 M€ à 28,6 M€, puis se stabiliser en deçà de 30 M€ jusqu'en 2020.

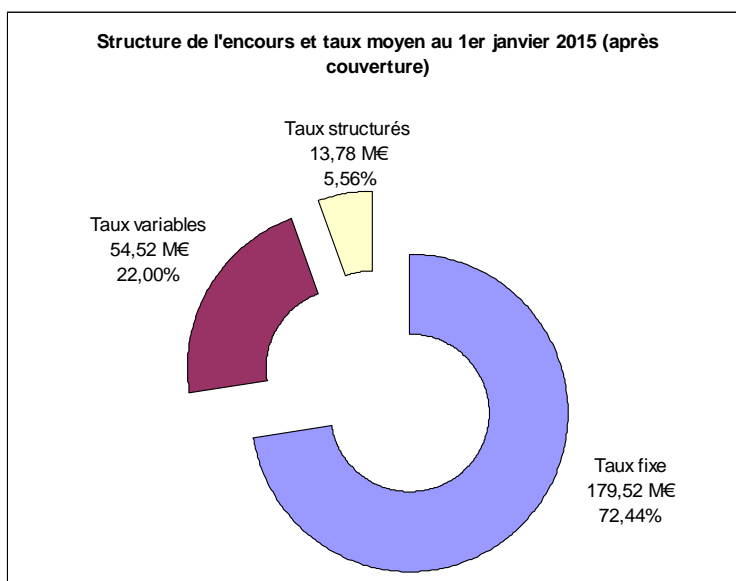


➤ **La gestion du risque**

La structure de l'encours de dette reflète la stratégie de partage et de diversification des risques poursuivie par la Ville depuis de nombreuses années et ce, tant au niveau de ses prêteurs que des types d'emprunts, même si la Ville a largement fixé son encours ces dernières années.

La structure d'exposition de la dette de la Ville présente un profil sécurisé puisque les mobilisations nouvelles de 2014 ont consolidé le compartiment d'encours classé A1 selon la charte Gissler.

Après prise en compte de ces instruments de couverture, les 247,82 M€ d'encours au 1^{er} janvier 2015 se caractérisent de la façon suivante :

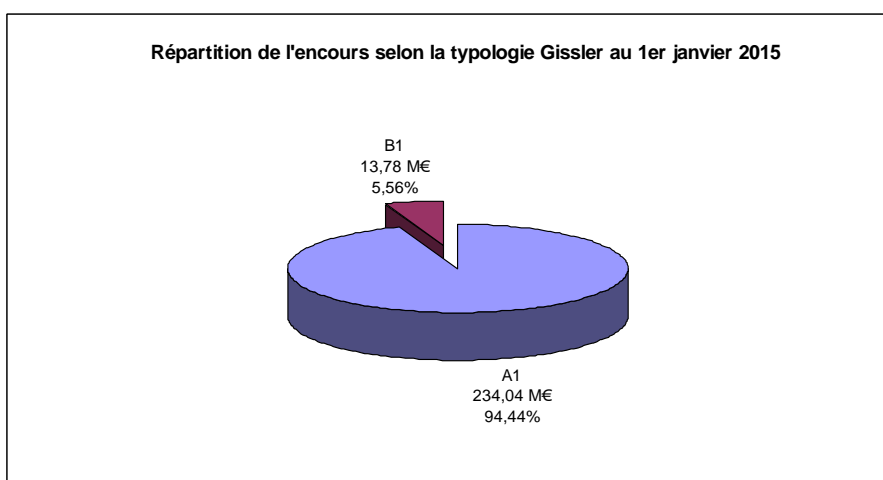


La typologie Gissler permet de présenter la ventilation de l'encours en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué) qui juge de la volatilité des indexations et la structure de l'emprunt de A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel d'effet de levier).

Au 1^{er} janvier 2015, l'encours de la dette (247,82 M€) est ventilé de la façon suivante :

Typologie Gissler	Montant de l'encours	Nombre de contrats
A1	234,04 M€	62
B1	13,78 M€	4
F6	0 M€	0

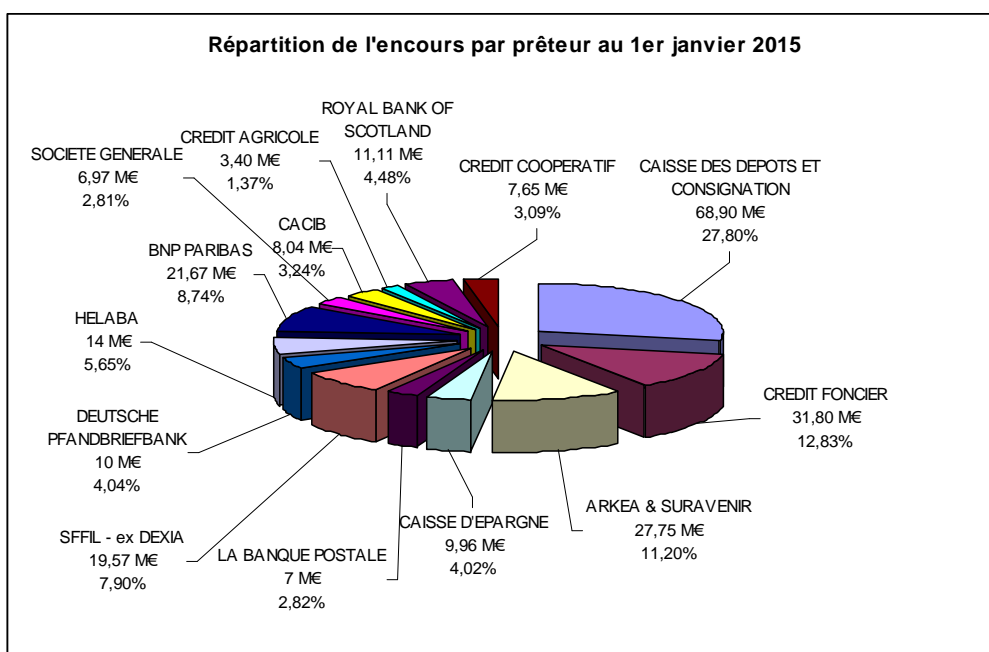
La dette de la Ville présente un profil très sécurisé au sens de la typologie Gissler avec 94,44 % de son encours en catégorie A et 5,56 % classés B.



La dette classée dans la typologie B1 est constituée de taux fixes à barrière. Le principe de ces produits consiste à constater un taux fixe tant que l'EURIBOR n'a pas atteint un certain niveau fixé dans le contrat. Si le niveau est atteint, c'est alors le taux de l'EURIBOR constaté qui s'applique au contrat.

Ce type de contrats ne présente pas de risques particuliers puisque, quoi qu'il arrive, les indexations EURIBOR, si elles sont activées, correspondent aux indexations du marché.

Au 1^{er} janvier 2015, la répartition par prêteur est la suivante :



2. LA GESTION DE LA DETTE DES PPP

La Ville dispose de 2 contrats de partenariat public/privé (PPP) :

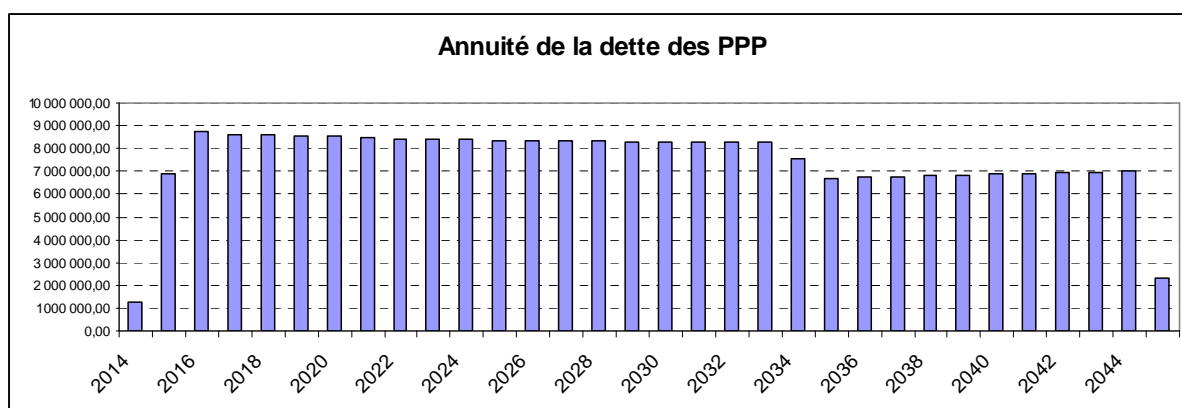
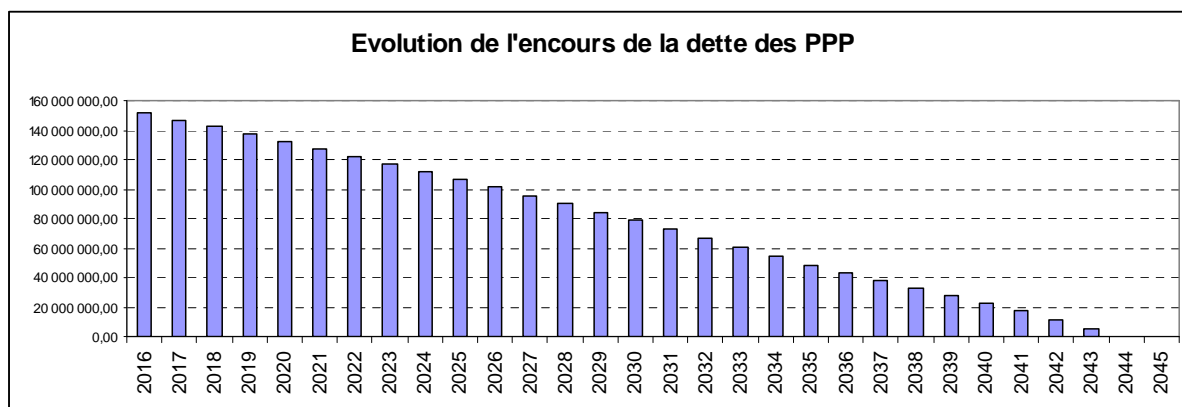
- Cité municipale (contrat signé en 2011 auprès de la société URBICITE avec mise à disposition en juillet 2014) ;
- Stade Matmut Atlantique (contrat signé en 2011 auprès de la société SBA avec mise à disposition en avril 2015).

La dette des PPP est constituée par des redevances financières et une part de remboursement en intérêts (R1A2 et R1B2).

Les contrats prévoyaient que, au plus tard à la date de la mise à disposition de l'équipement, les taux d'intérêts soient fixés rendant définitives les redevances financières précitées.

La fixation des taux a été effectuée en 2014 pour la Cité Municipale et en 2015 pour le Stade Matmut Atlantique. L'année 2016 est donc la première année pleine concernant les 2 PPP précités.

L'évolution de l'encours ainsi que l'annuité de cette dette est figée sur la durée des contrats à taux fixe et ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie Gissler.



➤ **La Cité Municipale**

Les redevances financières (dette cédée à une banque et dette non cédée, c'est-à-dire conservée par la société de projet) se décomposent comme suit :

- Dette cédée auprès de la Deutsche Pfandbriefbank :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 25,80 M€
 - taux d'intérêt fixé : 3,05 % (contre 4,68 % estimé en 2011)
 - durée : 20 ans
 - annuité 2016 : 2,42 M€ TTC
- Dette non cédée réglée auprès d'URBICITE :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 0,96 M€
 - taux d'intérêt fixé : 3,05 % (contre 4,68 % estimé en 2011)
 - durée : 20 ans
 - annuité 2016 : 0,23 M€ TTC

➤ **Le Stade Matmut Atlantique**

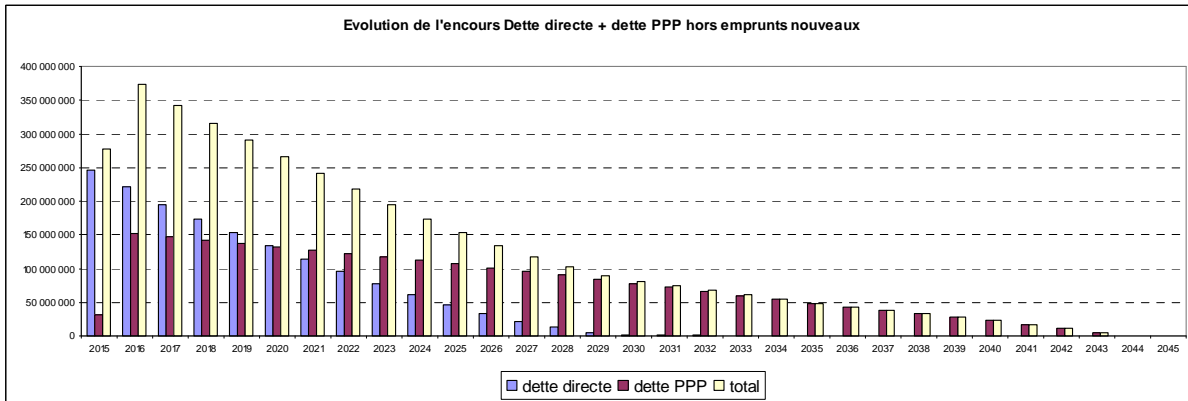
Les redevances financières (dette cédée et dette non cédée) se décomposent comme suit :

- Dette cédée auprès de Dexia (50 %) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation - SMBC (50 %) :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 114,32 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2016 : 4,97 M€

- Dette non cédée réglée auprès de SBA :
 - notionnel de départ (montant de l'encours initial) : 9,94 M€
 - taux d'intérêt fixé : 1,97 % (contre 4,73 % estimé en 2011)
 - durée : 30 ans
 - annuité 2016 : 1,12 M€

3. LA DETTE CONSOLIDÉE : DETTE DIRECTE + DETTE DES PPP

L'encours de la dette consolidée s'élèverait quant à lui à 373 M€ au 1^{er} janvier 2016 et à 342,8 M€ au 1^{er} janvier 2017. Ensuite, sur la base de 20 M€ d'emprunts nouveaux par an à compter de l'exercice 2017, l'encours total devrait se situer aux alentours de 325 M€ au 1^{er} janvier 2020.



LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La forte diminution des dotations va venir impacter les grands équilibres budgétaires. En lien avec cette baisse, certains ratios financiers de la Ville vont se dégrader dans les premières années du mandat avant de s'améliorer en fin de période en raison des mesures de gestion et d'optimisation mises en place.

L'ensemble des ratios financiers de la Ville devrait connaître, comme pour toutes les autres communes, une dégradation jusqu'en 2017 liée à la chute spectaculaire des dotations de l'Etat.

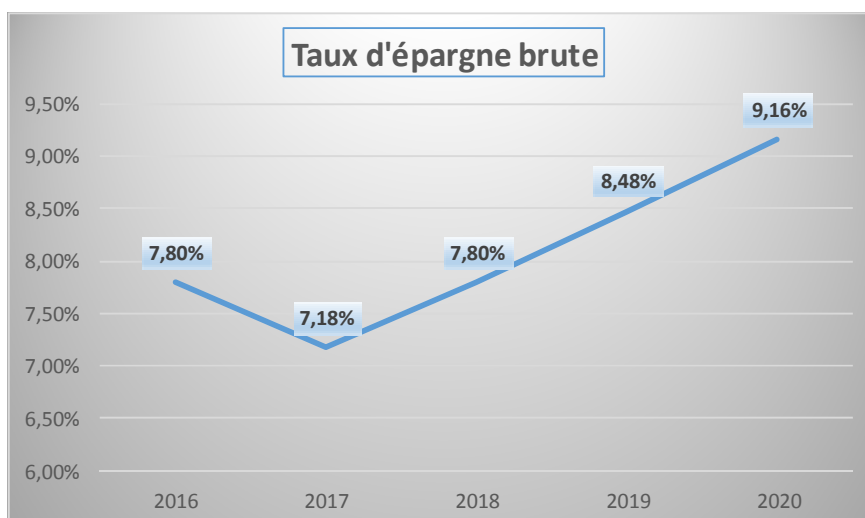
Par la suite, les grands équilibres budgétaires de la Ville devraient s'améliorer chaque année jusqu'à la fin du mandat.

1. L'EPARGNE DISPONIBLE

Equilibres Financiers						
Avec Attribution de compensation en Fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	% sur la période
<i>Recettes de fonctionnement</i>	365,47	363,35	367,81	372,38	377,06	3,17%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	329,01	330,10	332,15	334,00	335,89	1,52%
EPARGNE DE GESTION	36,46	33,25	35,66	38,38	41,17	12,92%
<i>ANNUITE TOTALE</i>	42,66	37,94	37,76	37,69	38,56	-9,61%
EPARGNE DISPONIBLE	-6,20	-4,69	-2,10	0,69	2,61	NS
<i>Recettes d'investissement</i>	90,20	54,00	50,00	48,00	48,00	NS
<i>Dépenses d'équipement</i>	84,00	69,31	67,90	68,69	70,61	-15,94%

NB : ci-dessous l'épargne disponible si l'attribution de compensation correspondant à des dépenses d'investissement pouvait continuer à être imputée en investissement						
Avec Attribution de compensation en Investissement	2016	2017	2018	2019	2020	% sur la période
EPARGNE DE GESTION	45,46	42,25	44,66	47,38	50,17	10,36%
EPARGNE DISPONIBLE	2,80	4,31	6,90	9,69	11,61	NS

Sur la période 2016-2020, la moindre dynamique de recettes en raison de la forte baisse de la DGF va se traduire par la diminution du taux d'épargne jusqu'en 2017 (fin de la période de baisse exceptionnelle de la DGF) avant de remonter sensiblement en fin de période.



L'évolution de l'épargne est donc directement corrélée à la baisse des dotations de l'Etat puisqu'en parallèle de cette baisse les charges courantes de la ville sont maîtrisées et ne progressent qu'en raison des indexations mécaniques, de la mise en service de nouveaux équipements et des charges imposées par l'Etat.

Il doit être indiqué que les transferts de compétences et la mutualisation des services impactent de façon artificielle l'épargne disponible qui pourrait être négative entre 2016 (-6,20 M€) et 2018 (-2,10 M€) en raison de la comptabilisation de dépenses jusqu'ici supportées en section d'investissement dans l'attribution de compensation qui est comptabilisée en fonctionnement.

Pour éviter cette dégradation « mécanique » de l'épargne, le Gouvernement a été sollicité pour créer par voie législative une attribution de compensation d'investissement.

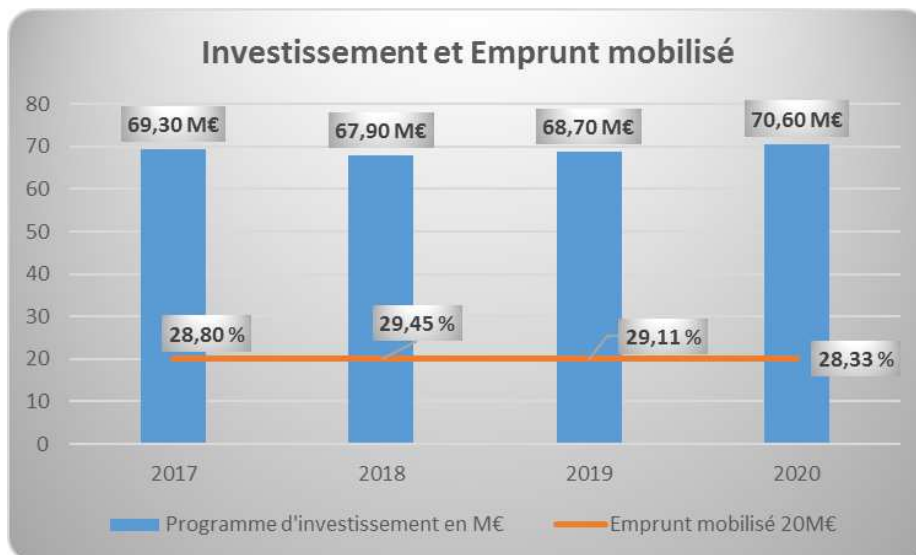
Si cette attribution de compensation d'investissement était créée par exemple en loi de finances rectificatives 2015, l'épargne brute serait encore tendue mais positive : 2,8 M€ au lieu de -6,20 M€ en 2016.

2. LE FINANCEMENT DU PPI

Concernant le PPI, après des programmes d'équipement exceptionnels dépassant les 100 M€ entre 2013 et 2015, la Ville retrouverait une capacité d'investissement se situant aux alentours de 70 M€ jusqu'à la fin du mandat, soit un niveau similaire à celui de 2011.

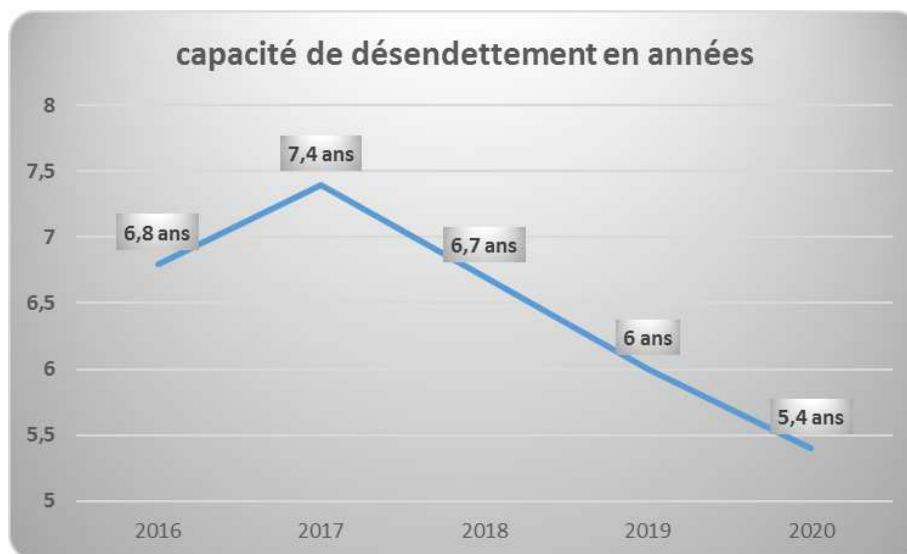
Le financement de ce programme d'investissement se ferait au moyen d'une mobilisation d'emprunts particulièrement raisonnable puisque limitée à 20 M€ à compter de 2017 et ce, jusqu'à la fin du mandat.

Le taux de financement du programme d'équipement par l'emprunt resterait toujours inférieur à 30 % sur toute la durée du mandat.



3. LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire à rembourser la dette (hors PPP) passerait de 6,8 ans en 2016 à 5,4 ans en 2020 et resterait tout à fait raisonnable sur toute la période puisque nettement en deçà du seuil d'alerte défini par les analystes financiers entre 12 et 14 ans pour les communes de notre strate démographique.



D-2015/549**Représentation des Elus au sein d'organismes divers. 12ème partie.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

<i>DENOMINATION</i>	<i>TITULAIRE(S)</i>	<i>SUPPLEANT(S)</i>
Aéroport de Bordeaux Mérignac (Conseil de surveillance)	Mme M. BERNARD (en remplacement de V. CALMELS)	
Aéroport de Bordeaux Mérignac (Commission consultative économique)	Mme M. BERNARD (en remplacement de V. CALMELS)	
SBEPEC	Mme M. BERNARD (en remplacement de V. CALMELS)	

ECOLE MATERNELLES

ETABLISSEMENT	
ALPHONSE DUPEUX	Mr JL DAVID (en remplacement de Mr PDG NJIKAM MOULIOM)

ECOLEES ELEMENTAIRES

ETABLISSEMENT	
LOUCHEUR	Mr G. CARMONA (en remplacement de Mme A. SIARRI)

LYCEE GENERAL

ETABLISSEMENT	
NICOLAS BREMONTIER	Mme AM. TORRES

Je vous prie d'en délibérer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Je n'avais pas compris pourquoi ce document méritait d'être dégroupé. Je crois que ce sont les verts qui ont demandé à le dégroupé.

On fait quelques propositions de nominations :

Mme BERNARD en remplacement de Mme CALMELS à l'Aéroport de Bordeaux.

Mme BERNARD en remplacement de Mme CALMELS à la Commission consultative de l'aéroport.

Et Mme BERNARD toujours, en remplacement de Mme CALMELS à la SBEPEC.

Ensuite il y a des conseils d'écoles et puis le Lycée Brémontier.

Vous allez nous demander de siéger dans les conseils d'écoles et vous connaissez ma réponse.

J'ai anticipé à tort. C'est Mme AJON qui me demandera ça.

Mme JAMET

MME JAMET. -

N'anticipez pas. Loin de là ma question. En fait on n'a pas eu la délibération en commission. Donc on voulait juste vous poser la question : pourquoi Mme CALMELS en tant qu'adjointe à l'économie n'allait plus siéger à l'aéroport ?

M. LE MAIRE. -

J'allais faire une mauvaise réponse. J'allais dire qu'elle se préparait à prendre la présidence de la Région. Mais ce n'est pas la bonne réponse.

La bonne réponse c'est qu'elle y siège déjà au titre de Bordeaux-Métropole.

Ça vous va ?

Tout le monde vote pour ? Pas de problèmes ?

C'est juste des substitutions.

Merci.